

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 MARS 2017 À 09 H 30

(Convocation du 10 mars 2017)

Aujourd'hui Vendredi Dix-sept Mars Deux Mil Dix-sept à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK
M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Elisabeth TOUTON à M. Pierre LOTHAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h22
M. Arnaud DELLU à M. Serge TOURNERIE à partir de 10h30
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h50
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOL à partir de 11h15
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Emmanuelle CUNY à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h48
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h53
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h40
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45
Mme Emile MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck JOANDET à partir de 12h40,
M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 HEURES 37

M. le Président Alain JUPPÉ : Chers Collègues, nous avons du travail. C'est curieux, je ne vois pas grand monde devant moi. J'espère que les bancs vont se remplir. Voilà.

Je voudrais commencer par deux bonnes nouvelles de nature très différente. D'abord, je pense que nous serons unanimes à féliciter Agnès VERSEPUY qui vient d'être maman d'un petit Arthur.

Applaudissements

Deuxième nouvelle, de nature tout à fait différente, c'est qu'au MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier), hier et avant-hier à Cannes, nous avons fait bonne figure. Notre stand était en croissance par rapport aux années précédentes. On n'était pas tout à fait au niveau de Londres ou d'Istanbul, mais enfin, on a bien figuré. J'ai pu mesurer l'attractivité de la Métropole auprès des investisseurs qui sont là, il y avait tout le monde de l'immobilier, de l'immobilier d'entreprises, de l'immobilier et logement, notre attractivité était tout à fait bonne et forte. Un petit codicille d'ailleurs, participe à cette attractivité notamment la Cité du Vin. Je vous invite à aller voir l'exposition qui a été inaugurée hier par Monsieur FEKL qui s'appelle *Bistrot ! de Baudelaire à Picasso* qui est une très belle exposition avec de très belles œuvres d'art et qui rappelle que le café a marqué un peu la culture française depuis le XVIII^e siècle jusqu'à aujourd'hui. Je pense qu'il faut maintenir cette tradition d'ailleurs, il faut que, dans nos quartiers, on ait des bistrots parce que c'est aussi un lieu de convivialité. Je crois que c'est BALZAC qui a dit : *Le café, c'est le parlement du peuple*. C'est bien, c'est une belle formule.

Cela étant dit, on va attaquer l'ordre du jour.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2017 – ADOPTION

Le procès-verbal est adopté sans observation.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain JUPPÉ : Je voudrais demander à Dominique ALCALA d'assurer le secrétariat avec le soutien éventuellement de Max COLÈS.

On sera peut-être obligé de modifier un peu l'ordre d'appel des délibérations parce que certains Vice-présidents ont des obligations personnelles. Moi-même, je dois déjeuner avec le Président de la Région. Je vais tabler sur un certain retard de sa part, mais je ne voudrais quand même pas le faire attendre trop longtemps. Donc qu'on soit à peu près libéré à l'heure du déjeuner.

M. Dominique ALCALA : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, oui, une précision. Concernant les affaires 76 et 82 qui sont regroupées, vous avez le nom des personnes qui ont été proposées. Ça porte sur des désignations et vous avez le nom des personnes sur table. Les dossiers sont devant vous. Par ailleurs, une version modifiée dans l'affaire 43 est également déposée sur table.

Les affaires regroupées, je vais vous les présenter :

AFFAIRES REGROUPEES :

Mme CALMELS

(n°4) Bordeaux Métropole - Convention cadre triennale de partenariat 2017-2019 entre Bordeaux Métropole et Gironde Tourisme - Convention de partenariat 2017 entre Bordeaux Métropole et Gironde Tourisme - Subvention - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°5) Association Arc Sud Développement - Programme d'actions 2017 - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation de signature

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Mme CALMELS

(n°7) Réseau entreprendre Aquitaine-Année 2017 - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°8) Talence innovation sud développement (TISD) - Programme d'actions 2017 - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Mme CALMELS

(n°10) Association Initiative Gironde - Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme CALMELS

(n°11) Association pour la formation et l'éducation permanente à Tivoli (AFEPT) Soutien métropolitain au dispositif École de la 2ème Chance porté par l'association AFEPT - Convention 2017 - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme CALMELS

(n°12) Bassens - Lafon Technologies - Programme d'extension des locaux et refonte de l'outil industriel - Prorogation du délai de réalisation- Avenant N°1- Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°14) Hauts de Garonne Développement - programme d'actions 2017 - Pépinière de Floirac - subventions de fonctionnement

Unanimité

M. LABARDIN

(n°15) Construction du tramway de la 3ème phase - Extensions des lignes C et D - Travaux de déplacement et de protection des réseaux - Convention avec Orange - Avenant - Approbation - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. LABARDIN

(n°16) 3ème phase du tramway - Extension de la ligne C et création de la ligne D - Travaux de protection des réseaux - Avenant à la convention avec REGAZ - Approbation - Autorisation de signature

Unanimité

M. LABARDIN

(n°17) Ligne D - Convention de cession de droits de propriété intellectuelle - Mobilier urbain - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. BOBET

(n°20) Exercice 2017 - Fiscalité directe locale - Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties -Adoption - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°21) Fiscalité directe Locale - Exercice 2017 - Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Décision - Autorisation -

Unanimité

M. BOBET

(n°22) Taxes et participations d'urbanisme -Admissions en non-valeur - Application de l'article 2 modifié du décret 98-1239 du 29 décembre 1998 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°23) BORDEAUX - SA d'HLM ICF Atlantique Aménagement - Acquisition et amélioration de 99 logements collectifs locatifs au sein d'une résidence sociale dénommée "Les Acacias", sise, 194 Ter boulevard Albert 1er - Emprunts d'un montant total de 1.121.903 euros des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°24) MARTIGNAS-SUR-JALLE - SA d'HLM Le Foyer - Charge foncière et acquisition en vente en l'état de futur achèvement (VEFA) de 20 logements collectifs et individuels locatifs au sein d'une opération sise : avenue du Colonel Bourgoin - Emprunts d'un montant total de 1.764.849 euros des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°25) PESSAC - SA d'HLM Le Foyer - Charge foncière et acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements collectifs locatifs au sein d'une opération sise : rue de la Fontaine de Madran - Emprunts d'un montant total de 437.590 euros des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°26) VILLENAVE-D'ORNON - SA d'HLM Le Foyer - Charge foncière et acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 13 logements collectifs locatifs au sein d'une opération sise : avenue Mirieu de Labarre - Emprunts d'un montant total de 1.253.936 euros des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

M. BOBET

(n°27) PAREMPUYRE - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 64 logements locatifs, dont 28 individuels et 36 collectifs, rue du Procurayre - Emprunts d'un montant total de 8.021.027 euros, des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°28) MERIGNAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements individuels locatifs, 52, rue de Garies - Emprunts d'un montant total de 1.368.064 euros, des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°29) VILLENAVE-D'ORNON - SA d'HLM Mésolia- Charge foncière et acquisition en Vente en l'état de futur achèvement (VEFA) de 12 logements collectifs locatifs au sein d'une opération sise : résidence "Esprit Nature", rue de Chambéry - Emprunts d'un montant total de 1.470.624 euros des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°30) DIVERSES COMMUNES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation de 15 résidences, soit 2021 logements locatifs - Emprunt de 4.392.046 euros, de type Prêt amélioration (PAM), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°31) BRUGES - SA d'HLM ICF Atlantique Aménagement - Charge foncière et acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un logement collectif locatif, sis, "Quartier Ausone", rue Andron - Emprunt d'un montant total de 110.759 euros du type Prêt locatif social (PLS) contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°32) DIVERSES COMMUNES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation de 31 résidences, soit 6019 logements locatifs - Emprunt de 9.775.363 euros, de type Prêt amélioration (PAM), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°33) BLANQUEFORT - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 19 logements collectifs locatifs, quartier de la Pinède, 1c, avenue du Général de Gaulle - Emprunts d'un montant total de 1.859.353 euros, des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°34) BEGLÉS - SA d'HLM VILOGIA - Construction de 20 logements collectifs locatifs, rue Marc Daguzan, résidence "Sablée" - Emprunts d'un montant total de 1.910.280 euros, auprès de la Banque Postale - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°35) BORDEAUX - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition et amélioration de la résidence "Le Cardinal" comprenant 56 logements collectifs locatifs et située 9, esplanade Charles de Gaulle - Emprunts d'un montant total de 5.900.446 euros, des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°36) BORDEAUX - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de l'usufruit locatif social de 26 logements collectifs, Bassins à flot, rues Bourbon, Boileau et Faure, Ilot C13, résidence "O Pures" - Emprunt d'un montant de 1.813.284 euros, de type Prêt locatif social (PLS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°37) PESSAC - SA d'HLM Le Foyer - Charge foncière et acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 2 logements collectifs locatifs au sein d'une opération sise : rue de la Fontaine de Madran - Emprunts d'un montant total de 205.800 euros du type Prêt locatif social (PLS) contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°38) LE HAILLAN - SA d'HLM Coopération et Famille - Charge foncière et construction de 51 logements collectifs locatifs sociaux au sein d'un programme immobilier sis : 23 bis rue de la Morandière - Emprunts d'un montant total de 5.612.768 euros des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°39) MERIGNAC - SA d'HLM Coopération et Famille - Charge foncière et construction de 73 logements collectifs locatifs sociaux au sein d'un programme immobilier sis : 5 bis rue Paul Langevin - Emprunts d'un montant total de 9.372.373 euros des types Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS) contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°40) Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par Bordeaux Métropole en 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°41) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié aux prestations de maintenance, d'assistance à la maintenance, de contrôles réglementaires, de gros entretiens et de renouvellement des équipements spécifiques - Convention constitutive - Autorisation de signature

Unanimité

M. DAVID

(n°42) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine - Convention constitutive - Signature

Unanimité

M. DAVID

(n°43) Ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°44) Délégation de pouvoirs du Conseil de Métropole à son Président - Mise à jour - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°45) Caisse de secours et d'entraide des sapeurs-pompiers - Convention du 26 novembre 2011 - Avenant n° 16 relatif à la subvention 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°46) Fonds de solidarité logements (FSL) - Transfert de compétences du Conseil départemental de la Gironde à Bordeaux Métropole - Mise à disposition auprès du Groupement d'intérêt public (GIP) du FSL - Décision - Autorisation

Unanimité

(n°47)

Numéro non attribué

M. MANGON

(n°48) VILLENAVE D'ORNON - Tramway extension de la ligne C - Immeuble sis 591 route de Toulouse - Eviction commerciale de la Société anonyme à responsabilité limitée (SARL) Regards de France - Indemnisation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°49) VILLENAVE D'ORNON - Tramway extension de la ligne C - Immeuble sis 587 route de Toulouse cadastrée AM 552 - Eviction commerciale de la Société civile immobilière (SCI) D2+ - Indemnisation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°50) BEGLES - Cession à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA HLM) VILOGIA de l'immeuble bâti sis rue Ambroise Croizat - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°51) bordeaux - Allée de Boutaut - Ilot témoin "50 000 logements" - phase 2 - Cession à Eiffage Immobilier Sud Ouest - modification des délibérations 2016-615 et 2016-786 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°52) Bordeaux - Allée de Boutant et rue Robert Caumont - Ilot témoin "50 000 logements" - Cession d'un terrain nu à la société AXANIS - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°53) LE TAILLAN MEDOC - Propriété métropolitaine sise avenue de Soulac et rue du 8 mai 1945 - Cession à la commune - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°54) Mérignac - cession d'une emprise métropolitaine déclassée : l'ancienne avenue Marcel Dassault d'environ 13 923 m² à la société Dassault Aviation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°55) Mérignac - Cession d'une emprise métropolitaine déclassée avenue Edouard Faure d'environ 5 551m² à la société Dassault Aviation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°57) BEGLES -Immeuble bâti sis 34, boulevard Jean-Jacques Bosc cadastré AE 118 - Mise en demeure d'acquérir-article L 152-2 du code de l'Urbanisme - Acquisition - Décision

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°58) Ambarès et Lagrave - Etude d'aménagement d'une zone de baignade au plan d'eau de "La Blanche" - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°59) Aménagement d'ouvrages routiers pour le franchissement de la petite faune sauvage - Demande de cofinancement - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°60) Pessac - Etude pour l'élaboration du plan de gestion de la forêt du Bourgaillh - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°61) Programme "Signalisation routière 2017" - Proposition - Adoption - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°62) Transfert de propriété de l'A631 à Bordeaux Métropole - Avis - Convention - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. PUJOL

(n°63) Bouliac - Avenue de la Belle étoile - Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Convention - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. PUJOL

(n°64) Bruges - Aménagement de la rue Andron - Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Ausone - Convention de co-maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°65) Martignas-sur-Jalle - Aménagement Bourgoin / Leclerc - Fiche Action n° 1 du contrat de co-développement 2015-2017 - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°66) Mérignac - Aménagement de l'avenue de l'Argonne au centre de Beutre - Convention de co-maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public - Fonds de concours - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°67) Martignas-sur-Jalle - Projet d'aménagement du chemin de Monfaucon - Fonds d'intérêt communal (FIC) - Lancement de la procédure de la déclaration d'utilité publique - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°69) Pessac - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Ville - Modification du dossier de création/réalisation de la ZAC - Bilan de la concertation - Approbation - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Madame MELLIER,
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,
Monsieur DUBOS, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD,
Monsieur PADIE, Madame
TOURNEPICHE**

M. DUCHENE

(n°70) Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot (BAF) - Groupe scolaire "BAF 2" - Programme et enveloppe prévisionnelle, indemnité des candidats non retenus dans le cadre du concours, signature d'une convention avec la ville de Bordeaux - Approbation - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°71) Bègles - Zone d'aménagement concerté (ZAC) 'quartier de la mairie' - Convention de mandat La Cub / Aquitanis pour la réalisation d'équipements d'intérêt général - Achèvement de la mission - Quitus donné à Aquitanis- Approbation - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote: Madame
DE FRANÇOIS**

M. DUCHENE

(n°72) 50 000 logements - BEGLES-VILLENAVE D'ORNON - Zone d'aménagement concerté (ZAC) route de Toulouse - Déclaration de projet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°74) Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de Bordeaux - Résorption de l'habitat insalubre - Lancement d'une procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) dite loi Vivien - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°75) Projet d'habitat participatif quartier Beutre, Mérignac - Convention de partenariat - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°76) Fonds de solidarité logement (FSL) - Prise de compétence de la métropole - Convention constitutive du groupement d'intérêt général - Convention de gestion - Décision - Désignations - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

Mme WALRYCK

(n°78) Constitution de groupements de commandes liés aux domaines de l'éclairage public et des mobiliers connectés de Bordeaux - Métropole - Approbation - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°79) Adhésion de Bordeaux Métropole à Atmo Nouvelle-Aquitaine, le nouvel observatoire régional de l'air anciennement AIRAq - Décision - Autorisation -

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°81) Avis sur les nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline (SMBVAM) - Avis défavorable - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°82) Représentation de Bordeaux Métropole au sein du Syndicat d'études, de travaux, de restauration et d'aménagement des bassins versants (SIETRA) de la Pimpine et du Pian - Nouvelles désignations de délégués - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

Voilà pour les affaires regroupées.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Comme à l'habitude, je fais appel aux observations sur ces affaires regroupées. Est-ce qu'il y a des votes à signaler ? Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, 24, 25, 26, 28, 29, 31, 33, 36, 37 VEFA contre. Et la 69, Pessac ZAC, abstention.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est noté. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, on a trois abstentions, la 5, la 8, la 11 et la 26.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ça fait quatre.

M. Gérard CHAUSSET : On souhaite que la délibération 80 sur le Marathon soit dégroupée parce qu'elle a été retirée au préalable de l'ordre du jour. Vous l'avez ajoutée. On souhaiterait intervenir dessus.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, elle sera dégroupée. On l'appellera au moment où elle vient à l'ordre du jour. Pas d'autres observations sur ces affaires regroupées ? Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Simplement, je ne prendrai pas part au vote de la 71 en tant que Présidente d'AQUITANIS.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est noté aussi. Ces observations étant prises en compte, ces délibérations sont adoptées. On passe donc aux affaires dégroupées.

AFFAIRES NON REGROUPEES :

M. CAZABONNE

(n°1) Soutien financier aux équipements scolaires municipaux hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain - Décision - Autorisation

M. Alain CAZABONNE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Monsieur GUICHARD, Monsieur PUJOL, Monsieur ROSSIGNOL, Monsieur BOBET, Monsieur TOUZEAU. Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, comme pour le Plan piscine adopté il y a plusieurs mois, ce dispositif d'aide à la construction d'équipements scolaires met en évidence un besoin social évident dans nos territoires en forte progression démographique. Comme pour le Plan piscine, le fait est que nombre de communes ne sont plus en capacité financière d'assumer de tels investissements. Notre Métropole déborde donc de ses compétences classiques. Nous ne nous y opposerons pas puisqu'encore une fois, il s'agit de répondre à des besoins sociaux urgents et forts dans nos communes.

On peut cependant s'interroger sur le manque d'anticipation que révèlent beaucoup de situations. La dynamique démographique de notre territoire nécessite évidemment de forts investissements pour les équipements et les services publics. Investissements qui ont parfois été relégués au second plan. On pense évidemment aux établissements scolaires de grandes opérations bordelaises. Il est donc positif que la Métropole participe aujourd'hui à cet effort, mais il faut globalement que les équipements publics soient plus au cœur de notre action. Cette question a, par exemple, été posée par la concertation à Villenave d'Ornon où les constructions autour de la route de Toulouse doivent se faire en concomitance avec le maintien de services publics, comme le bureau de Poste et la salle de cinéma. Nous attendons donc avec intérêt l'étude prospective dont l'A'Urba sera chargée. Et nous ajoutons donc que cette étude des besoins en équipements scolaires fait écho à un besoin plus large en service d'équipements publics sur l'agglomération. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je voterai cette délibération, mais seulement au nom de l'adage bien connu selon lequel « *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras* ». Mais permettez-moi de vous dire tout de suite qu'elle n'est, à mon sens, pas à la hauteur des enjeux qui sont devant nous, pas du tout à la hauteur même. Et ces enjeux ne sont pas marginaux. Il s'agit de savoir si nous pourrions, dans les toutes prochaines années, proposer des écoles aux enfants de notre agglomération millionnaire. Je sais que Monsieur CAZABONNE qui vient de présenter ce rapport en est conscient ainsi que Monsieur Michel DUCHENE. Ce dernier est venu à Villenave d'Ornon à deux reprises récemment, notamment cette semaine en compagnie de Patrick BOBET et je les remercie l'un et l'autre pour les échanges que nous avons eus. Mais à la question de savoir si nous pourrions proposer des écoles aux enfants de la Métropole, la réponse est non.

Face à cela, j'ai pris une décision. Je suis sans doute le seul dans cette agglomération, pour le moment, à l'avoir fait, j'ai décidé de surseoir à la signature des permis de construire qui me sont proposés. Cette décision me coûte. Elle me coûte légalement, car je sais bien qu'elle n'est sans doute pas fondée en droit. Elle me coûte, quand je pense à nos acteurs économiques qui vont, sans doute, à un moment donné, ressentir un ralentissement très net sur le territoire de Villenave d'Ornon. Elle me coûte enfin quant à ma conviction que construire des logements n'est pas bétonner, comme se plaisent à le dire quelques démagogues. Construire des logements, c'est offrir aux familles, aux personnes seules, jeunes et moins jeunes, modestes et moins modestes, la possibilité d'habiter où elles le souhaitent et en particulier non loin des lieux d'emploi et de vie économique. C'est faire en sorte que les gens ne soient pas obligés d'aller habiter à 50 km avec tous les impacts sur l'organisation de la vie personnelle et familiale d'une part, et environnementaux d'autre part. Elle me coûte aussi quant à mon souhait et ma sensibilité à vouloir répondre à nos obligations en termes de logements sociaux. Pour preuve, sur les 2 532 logements livrés entre 2011 et 2016, 895 sont sociaux, soit 35,3 % de la production. C'est aussi dans cet effort, une augmentation de 21 % du nombre total de logements sur le territoire villenavais en 5 ans. Je pense que peu de villes donnent autant en production de logements.

La pression immobilière sur mon territoire est très, très forte. À janvier 2017, la prévision en vue des permis de construire qui sont accordés et des projets qui sont en attente de signature ou dont le dépôt est suspendu, m'amène à comptabiliser un nombre de logements avoisinant les 20 000 à horizon 2021, soit 66 % de plus de logements en 10 ans. Toute nouvelle population génère, et c'est normal, un besoin en services publics et le minimum que l'on puisse lui offrir, c'est bien le service public obligatoire lié à l'enseignement de nos enfants, c'est-à-dire l'école primaire avec ce qui l'entoure : la restauration scolaire, les espaces pour les accueils périscolaires pour ceux de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires. Bien évidemment, il ne s'agit pas là que des dépenses d'investissement. Il faut aussi du personnel fonctionnaire pour accueillir tous ces enfants. Malheureusement, nous connaissons la percussive de deux courbes : celle de la chute abyssale des dotations agrémentée de la création du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et de nombreuses décisions de l'État mettant à mal les recettes des communes avec celles fortement croissantes de l'accueil de nouvelles populations à un taux exceptionnellement haut qui engendre des impossibilités financières évidentes. En un mandat, nous devons scolariser environ 1 400 élèves issus de nouvelles constructions. Si on prend en compte le flux naturel et les modulaires que nous pourrions insérer ça et là dans des groupes scolaires existants, ce sont environ 580 enfants qui restent à ce jour sans possibilité d'accueil. Je rappelle, pour mémoire, que nous avons déjà construit il y a 4 ans, il y aura 4 ans en septembre prochain, une école primaire de 13 classes : 5 maternelles et 8 classes élémentaires et une classe supplémentaire associée à un espace de restauration dans une école maternelle existante. Nous ne sommes donc pas restés sans réponse par rapport aux besoins, mais à ce jour, force est d'avouer que nous ne pouvons pas faire mieux.

Vous comprendrez que je vote ce rapport, Monsieur le Président, car il témoigne malgré tout d'une prise de conscience et j'en remercie une nouvelle fois Michel DUCHENE. Mais vous comprendrez aussi que je reste étonné par plusieurs choses. Tout d'abord, ce sentiment qu'il y aurait des bons et des mauvais logements. Le bon logement, celui des opérations d'aménagement qui génère un soutien financier de 500 000 euros par classe et l'autre, le moins bon logement, celui qui se situe dans le diffus pour lequel vous nous proposez d'accorder aujourd'hui 8 millions d'euros pour la totalité de nos 28 communes sur la durée du PPI (Programme pluriannuel d'investissement) avec un tirage plafonné à 1,25 million d'euros ; c'est-à-dire, en gros, un soutien inférieur à 100 000 euros par classe si le besoin reste à 13 classes et à beaucoup moins si le besoin est supérieur. À Villenave-d'Ornon, la production de logements est essentiellement dans le diffus. Doit-on considérer que nous ne répondons pas à la politique communautaire de création de logements ? Je ne le crois pas bien au contraire puisque le nombre et l'importance des projets nous ont conduits à dire stop ; la croissance du nombre de logements étant trop rapide pour pouvoir en absorber les effets.

Je me dois de préciser également que 95 % des enfants déjeunent au restaurant scolaire qui est, par l'application des contraintes administratives, devenu un service public obligatoire. Il nous faut donc construire une nouvelle unité de production de repas. L'ancienne prévue à 2 300 repas par jour, adaptée il y a 4 ans à 2 900 repas par jour, est devenue insuffisante pour répondre à la demande.

Enfin, de surcroît, ma commune compte, toutes proportions gardées, 40 % de plus d'élèves scolarisés en primaire que Bordeaux. Donc, un besoin de locaux et de personnels, toujours toutes proportions gardées, 40 % plus fort et cela avant même la réalisation des futurs programmes de logement. Dès lors pourquoi, Monsieur le Président, une commune comme Villenave d'Ornon qui fait plus que contribuer à la politique du logement telle qu'énoncée nationalement et localement, en augmentant potentiellement son parc de près de 60 % en un mandat, avec toutes les difficultés d'acceptabilité que vous imaginez au sein de la population déjà installée, devrait-elle souffrir d'une double peine en devant en plus, seule, je dis bien seule, en assumer les impacts ? Car dans le même temps, entre 2013 et 2016, le taux de désendettement de ma commune est passé de 1,3 année à 7,6 années du fait de l'effondrement de notre épargne brute qui est passée de 16,35 % à 8 % en 2016 avec un objectif de 5 % en 2017, conséquence immédiate et inéluctable des baisses des dotations de l'État, mais aussi de la baisse des compensations et par les réformes catégorielles à répétition de la Fonction publique et aussi par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Notre produit fiscal est immédiatement et totalement absorbé par l'effondrement des dotations. Pour préciser, en 2016, l'évolution de notre produit fiscal a été de 700 000 euros supplémentaires. Il devient, en prenant en compte les chutes de la DGF (Dotation globale de fonctionnement), de la DSU (Dotation de solidarité urbaine) et des compensations additionnées du prélèvement du FPIC une perte de capacité d'amélioration ou de création de services nouveaux de - 430 000 euros. En y additionnant les contraintes de l'État, précédemment citées, réformes catégorielles, etc., c'est en moyenne moins d'1 million d'euros par an de disponibilités pour l'accueil des populations nouvelles. Voilà la triste réalité.

Ce qui m'effare encore plus aujourd'hui, ce sont les discours que j'entends de la part de certains candidats à la présidentielle qui, semble-t-il, sont lancés dans un concours de la baisse de la dépense publique, de la suppression des fonctionnaires et parfois même de la taxe d'habitation. Allons-y, les communes doivent disparaître, tant qu'à faire accélérons le mouvement.

Ce sont les motifs qui m'ont conduit à appeler un véritable plan Marshall pour les écoles dans notre agglomération, appel que je renouvelle aujourd'hui, Monsieur le Président. Je suis intimement persuadé que la commune de Villenave d'Ornon ne sera pas la seule concernée rapidement, même si c'est celle qui, aujourd'hui, toutes

proportions gardées, toujours subit le plus la pression immobilière dans le diffus. Vous pourriez me dire et je suis sûr que vous me le direz « C'est hors compétence », mais vous savez, comme nous tous, l'importance des crédits qui sont positionnés sur des dossiers hors compétence et il n'est même pas nécessaire que j'en cite. Vous pourriez me dire aussi que les moyens de la Métropole diminuent et je vous le concède, car nous sommes tous, communes et EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale), concernés. Peut-être ajouteriez-vous que nous ne pouvons soutenir un tel plan Marshall. Alors, comme à mon habitude, je vous demande de faire des choix et consacrer les millions que nous avons à des services publics obligatoires plutôt qu'à d'autres qui ne le sont pas et cela, pour la seule raison d'ailleurs, qu'ils sont obligatoires. Je n'ai rien contre les piscines, la culture, l'événementiel, mais vraiment rien du tout, bien au contraire. Mais si je dois choisir, je choisirai sans l'ombre d'une hésitation l'école de nos enfants. Je vous remercie beaucoup de votre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. J'ai pu constater qu'il y avait une très belle opération sur Villenave d'Ornon, le quartier Geneste avec un golf et plusieurs centaines de logements et le soutien actif de la ville de Villenave d'Ornon. Il y a de belles opérations qui se font, là aussi, sur ce territoire.

Pour le reste, je voudrais simplement rappeler que nous sommes tous des élus municipaux et également des élus métropolitains et que la Métropole a des capacités budgétaires limitées. On peut toujours dire qu'il faut mettre le paquet sur tel ou tel secteur prioritaire. Je vous rappelle que la moitié de notre budget d'investissement va à la mobilité et on en parlera tout à l'heure avec des résultats intéressants, mais des besoins également extrêmement importants dans les années qui viennent. Il y a des arbitrages à faire et c'est une première quand même que de voir la Métropole intervenir en dehors des ZAC (Zone d'aménagement concerté) en faveur des équipements scolaires. Donc, je prends bonne note qu'il faudra aller plus loin et faire un plan Marshall, mais je crains fort que nous ayons besoin de multiples plans Marshall.
Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Non, juste un point pour dire à Monsieur PUJOL que bon, un certain nombre de ses propos peuvent être tout à fait crédibles sauf qu'on ne peut pas se plaindre de la pression immobilière et d'un côté, œuvrer depuis des années pour bétonner l'une des dernières zones humides. Il faut savoir ce qu'on veut. Donc, soit vous faites la promotion de ce type de projets, mais à ce moment-là, vous retirez ça de vos propos. Là, il y a une incohérence. Vous bétonnez une zone humide avec votre consentement. S'il y a trop de logements, s'il y a trop de pressions immobilières, là, vous avez un projet sur lequel vous pouvez vous retirer.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bon, on ne va pas rentrer dans le détail des opérations. D'après ce que j'ai vu à Cannes, c'est tout à fait faux ce que vous dites. Les zones humides dans l'espèce du projet que j'ai vu ne sont pas bétonnées. Enfin ça, c'est un autre débat.

Plusieurs inscrits, j'avais Monsieur BOBET, Monsieur TOUZEAU... Pardon, Monsieur ROSSIGNOL d'abord. Monsieur FELTESSE.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je ne voulais pas intervenir sur la zone dite « Geneste, La Plantation », mais il se trouve quand même qu'on ne peut pas dire que la zone humide est sanctuarisée, bien au contraire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce n'est pas ce que j'ai vu.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Je vous propose de faire une visite de site avec Monsieur le Maire de Villenave d'Ornon, moi en tant que Vice-président Nature. Faisons une visite, Monsieur le Président. Je vous prends au mot, faisons une visite, comme ça nous verrons... non, mais Monsieur le Maire, bien sûr.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne fais jamais de visite sans voir le maire dans une commune, ça va de soi. Bien, allez, avançons dans le débat parce que si on part comme ça, on est là jusqu'à demain.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : La forte attractivité et la croissance associée de la population métropolitaine engendrent des besoins en équipements publics auxquels de nombreuses communes peinent à faire face dans un contexte extrêmement contraint pour les finances locales. D'ailleurs, certaines communes font plus d'efforts que d'autres dans la nécessaire lutte contre l'étalement urbain. Et les programmes de certains candidats à l'élection présidentielle, notamment concernant nos ressources fiscales n'augurent pas des printemps qui chantent pour les budgets de nos communes. Bien au contraire, il y a des coupes sombres qui sont annoncées. Je rejoins tout à fait les propos de Patrick PUJOL à ce niveau, voire même une volonté potentielle de mise en faillite de nos communes et de notre établissement.

Nous approuverons donc la présente délibération. Dans son premier volet, la Métropole dans la continuité de ses missions en matière de planification va donc missionner l'Agence d'urbanisme sur une étude prospective sur les besoins en financement scolaire à l'échelle du territoire métropolitain. Il nous semble, en effet, qu'une telle étude est pertinente et nécessaire. Certaines communes, comme la ville de Bègles, ont déjà opéré des simulations de ces besoins à leur échelle et la tendance est édifiante. Plusieurs dizaines de classes pour chaque commune d'ici 5 à 10 ans. Cependant, la réalisation d'une étude à l'échelle métropolitaine présente un double intérêt : affiner la connaissance des besoins futurs au regard des perspectives de croissance démographique et inciter par l'objectivation géographique des besoins à la recherche de solutions au niveau intercommunal, pour l'instant, très difficile à faire émerger. Donc, nous sommes satisfaits que ce travail prospectif soit mené aussi avec nos collectivités partenaires pour les collèges et les lycées.

Concernant le second volet de la délibération qui nous occupe, à savoir le dispositif transitoire pour 2017, sans nier l'urgence d'améliorer la situation dans de nombreuses communes, nous référons les mêmes remarques que celles apportées fin 2015 concernant le soutien aux groupes scolaires dans les opérations d'aménagement puisque les mêmes critères régissent la délibération d'aujourd'hui. Si le cadre proposé va dans le bon sens, les critères restent relativement peu engageants. Il a été cité par Monsieur CAZABONNE des critères en termes de performance énergétique. Oui, mais c'est la loi, rien que la loi, le minimum. Est-ce vraiment des critères ? Pas vraiment.

Concernant la mutualisation des locaux, il ne s'agit que d'un souhait exprimé. Il est par ailleurs regrettable que n'ait pas été intégré dans les conditions de financement le fait de penser, dès la phase de programmation, les possibilités d'évolutivité et de flexibilité de ces constructions afin de rendre ces bâtiments adaptables aux évolutions démographiques urbaines et sociétales.

Enfin, aucun critère de développement durable n'y est fortement affirmé : accessibilité dudit équipement à pied, en transport en commun, à bicyclette, cuisine permettant la liaison chaude ou cuisine sur place, ou *a minima* une évolutivité le permettant à court

terme. Et je rejoindrai les propos de Patrick PUJOL concernant également la difficulté de faire évoluer la restauration. Ça va être un enjeu fort pour nos communes.

Nous espérons que ces différents points seront pris en compte lors de l'adoption du dispositif global fin 2017.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Voyons, je n'ai plus la liste des intervenants. Monsieur BOBET, je crois.

M. Patrick BOBET : Oui, merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Le contexte de cette délibération est clairement exprimé page 4. Il est écrit : « *Il existe un certain déséquilibre entre les communes qui bénéficient d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain pour lesquelles Bordeaux Métropole apporte un soutien financier important et celles qui n'en bénéficient pas malgré les besoins équivalents* ». Quand on a compris ça, on a compris beaucoup de choses. C'est la raison pour laquelle, il est proposé cette délibération effectivement temporaire pour l'année, 25 % de nouveaux équipements ou extensions à hauteur seulement d'1,2 million pour les nouveaux équipements, ce qui représente 2 à 3 classes, c'est peut-être un peu modeste et un équipement d'extension de 705 000 euros. Peut-être rappeler qu'il existe d'autres moyens que les finances de la Métropole, mais des dispositifs tels que la TAM (Taxe d'aménagement majorée), permettent d'aller jusqu'à 20 %, allant de 5, la taxe d'aménagement classique, jusqu'à 20 % pour la taxe d'aménagement majorée. Également prévoir des PUP (Projets urbains partenariaux). Bien sûr, il faut le faire avant les permis de construire, mais ça permet quand même de se faire financer une grosse partie d'équipements publics. Il faut réfléchir à ça et je suis ravi que cette étude soit lancée avec l'A'Urba. Nous verrons ce qu'elle nous apporte, mais je suis très conscient qu'aujourd'hui, ce qui est proposé c'est un « Tiens », ça vaut mieux que « Deux tu l'auras », comme le dit Patrick PUJOL, mais c'est un petit « Tiens ». Il faudra vraiment que l'on essaie, Monsieur le Président, d'abonder un peu plus et c'est le Vice-président en charge des Finances qui vous le dit, mais je crois qu'il faudra qu'on fasse des efforts véritablement pour aider les communes en grande difficulté. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Oui, Monsieur le Président, simplement pour souligner parce que plusieurs points ont déjà été mis en avant, qu'il me semble que c'est une étape qui est une étape intéressante et qui permet de mieux prendre en compte à la fois les préoccupations autour des croissances de population sur certains territoires, mais je crois que chaque commune pourrait effectivement décliner aujourd'hui ses difficultés liées à la fois à des diminutions d'effectifs et souhaitables par classe, et des tendances qui, quand même, sont marquées sur cette orientation-là. Sur le dynamisme également métropolitain avec des mutations foncières parfois et souvent difficiles à maîtriser et puis des éléments également qui doivent nous permettre d'accompagner les objectifs fixés sur le plan métropolitain. C'était pour souligner l'intérêt de cette étape qui est une étape intéressante et qui va, je pense, donner un petit peu plus confiance à ceux - et tous les maires y sont sensibles - qui souhaitent que nous puissions atteindre les objectifs, notamment fixés dans le cadre des programmes locaux de l'habitat et du travail qui a été fait au niveau du PLU (Plan local d'urbanisme). Parce que réaliser chaque année plus de 3 200 logements sociaux dans une croissance en termes de logements avec des objectifs au-delà de 7 000, nécessite effectivement une mobilisation forte sur toutes les politiques d'accompagnement qui ont été déclinées et auxquelles nous sommes extrêmement sensibles. Je pense qu'il faudra observer de très près le travail prospectif parce que ça nous permettra de relier à travers l'étude de l'Agence d'urbanisme des objectifs planifiés au niveau métropolitain et qui pourraient

être freinés par ce manque de confiance d'un certain nombre d'acteurs lié aux difficultés actuellement de prise en compte d'un accompagnement qui est indispensable sur une population et avec un objectif qui est, bien sûr, priorisé par tous, les établissements scolaires et les familles et les élèves.
Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais ajouter.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, cette délibération, les propos tenus par Max GUICHARD, par Patrick PUJOL, par vous-même, sont tout sauf anecdotiques. Vous connaissez ma position sur les compétences de la Ville et la Métropole où je considère que c'est un « faux débat » puisque nous sommes élus métropolitains, parce que nous sommes élus municipaux et que nous avons toujours la possibilité de transférer l'un à l'autre.

Avec cette délibération, effectivement, il y a un précédent par rapport aux règles d'usage, vieilles parfois de quelques décennies, qui étaient que la Communauté urbaine, puis la Métropole, n'intervenait que dans le cadre de ZAC et parfois de PAE (Programme d'aménagement d'ensemble). Là, on déroge. Est-ce que c'est une mauvaise chose de déroger ou pas ? Non. Je pense que c'est plutôt une bonne chose parce que nous avons fait de la question de l'habitat une des priorités de notre Métropole. On sait que ce n'est pas facile, mais on sait que c'est un véritable besoin. Et derrière, la question de l'habitat, il y a la question des équipements collectifs, il y a la question du foncier, il y a la question du prix du loyer. Il y a toute cette logique qui se déroule. On sait aussi que nous sommes en période de contraintes financières fortes et qui ne vont pas forcément s'améliorer. Comme vous toutes et vous tous, j'ai regardé attentivement les programmes électoraux des candidats. Je regarde les sondages, même si on sait que les sondages ont tendance à beaucoup se tromper, et je regarde les probabilités sur la manière dont ça va se passer dans les mois et années qui viennent. Je ne pense pas qu'il y ait un desserrement soudain des dotations de l'État pour les collectivités territoriales. Tout ça pour dire que je pense, Chers Collègues, que nous sommes à un moment où nous devons refaire un certain nombre de choix. Je m'éloigne complètement de la position de Max GUICHARD qui n'est plus parmi nous parce que je pense que toutes les dépenses dites « hors compétence », budgétairement sont des dépenses assez faibles. On est vraiment dans ce qu'on appelle la Loi de Pareto et ainsi de suite.

En revanche, et je ne suis pas sûr que je vais me rendre populaire en tenant ces propos, sur la question de la mobilité, je pense que nous devons nous poser cette question. Est-ce que compte tenu des enjeux de la Métropole, dans les années qui viennent, consacrer plus de 50 % de notre budget à la mobilité est toujours la première des priorités ? Je dis ça, j'ai Monsieur Michel LABARDIN juste en face de moi, mais ce n'est pas Gradignan que je vise. Mais je dis cette question par rapport aux enjeux qu'on a sur l'habitat, sur l'emploi, sur les espaces naturels, sur le développement durable, sur la mobilité et par rapport aux contraintes qui vont continuer à être les nôtres - je ne parle pas de la solidarité et de la prévention dont on parlera notamment sur le FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) - c'est globalement : « Est-ce que nous ne sommes pas à un moment où il faut que nous re-dosions l'ensemble de nos priorités ? ». Sinon, on voit bien qu'on va avoir une difficulté, à un moment ou à un autre. Les équipements du quotidien ne pourront plus suivre. Les maires devront aussi bloquer un certain nombre de constructions au profit de l'étalement urbain qui est nuisible socialement, écologiquement et économiquement. C'est juste le débat que je souhaite ouvrir ce matin. On ne va pas le trancher ce matin, mais au détour de cette délibération... et puis, il y a aussi le Plan piscine qui a été évoqué en Bureau, on voit bien que c'est la question de l'ensemble des équipements collectifs pour accompagner le développement de la Métropole qui est posée et qu'il va falloir faire des choix. Et je voterai cette délibération sans aucun problème.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, tout d'abord, je veux me féliciter de cette inscription et de cette proposition qui va dans le bon sens, qui est tout à fait nécessaire et utile. J'en félicite à la fois vous-même et puis les Vice-présidents qui ont porté cette amélioration.

Pour autant, comme certains l'ont dit, on sait qu'à moyen terme, elle ne sera pas suffisante et plutôt que de vouloir rogner sur des compétences essentielles de notre agglomération comme la mobilité, moi je crois qu'il faut qu'en parallèle de l'étude que nous avons confiée à l'A'Urba sur l'estimation des besoins à venir, il faut également que nous lancions une autre étude qui est une étude sur le format que nous acceptons de payer pour les écoles que nous réalisons. Nous réalisons des écoles très coûteuses sur le modèle de ce qui se faisait il y a 25 ans, 30 ans à l'époque où les crédits étaient plus abondants, où la population avait une croissance inférieure et nous roulons sur cette mécanique, qui est une mécanique infernale qui ne nous permettra pas de tenir les engagements que nous avons besoin de tenir.

Je veux rappeler qu'actuellement nous sommes sur une perspective d'à peu près 100 millions d'euros qui sont consacrés globalement, qui sont déjà engagés, dans les différents programmes, soit de zones d'aménagement, soit ailleurs, consacrés à l'école par notre établissement. Sur ces 100 millions d'euros, si on acceptait de lancer une étude qui vise à en diminuer le coût, à faire du *low cost*, mais pas *low* qualité, c'est-à-dire vraiment une réflexion que d'autres engagent d'ailleurs. Si on dégagait, par exemple, 10 à 15 % d'économies, ça représenterait, faites le calcul comme moi-même, 10 à 15 millions d'euros. C'est 10 à 15 millions d'euros qu'il faudra, un jour venu, rajouter aux 8 millions que nous avons mis là en œuvre dès maintenant.

Moi, ce que je demande, ce que je souhaiterais, c'est que nous lancions en parallèle de l'étude confiée à l'A'Urba, une réflexion sur le niveau d'exigence que nous avons, le type d'établissement que nous voulons financer. Est-ce que nous avons toujours besoin de construire des cathédrales du futur pour faire des écoles primaires ? Je ne le crois pas. Je crois qu'on peut faire des choses très belles à des coûts beaucoup plus accessibles que ceux que nous pratiquons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Oui, je crois qu'il se dégage un consensus pour dire que c'est une mesure qui est intéressante. Comme on dit à l'école « Bien, mais peut mieux faire » ou « Doit mieux faire ». Ce qui serait important, c'est le résultat de l'étude. Étude qui doit être exhaustive parce que ça a été évoqué par un certain nombre d'entre vous, il y a non seulement le coût de la construction, il y a le problème du développement durable, le problème des transports, de la restauration qui va à côté. Donc, il faut que l'étude porte sur tout ça. Certains ont évoqué aussi les programmes des candidats aux élections présidentielles. Il y en a un qui n'a pas été noté, il y a plusieurs candidats qui proposent aussi de diviser par deux le nombre d'élèves par classe. Comme conséquence, c'est naturellement la nomination de professeurs, ça on connaît le coût. Mais après, c'est la constitution des classes. Est-ce qu'il faudra mettre juste un paravent dans une classe et dire : « Voilà, ça y est, on a deux classes dans une », ou est-ce qu'il faudra en construire ? Donc il faut intégrer aussi ces éléments-là. Le problème des transports est également important. Dans les efforts et dans la perspective de dire : « Les contraintes dans le futur seront les mêmes ». Oui, mais enfin je rappellerai quand même une chose qui est intangible, c'est que dans l'effort qui a été demandé pendant 3 ans aux collectivités, ces fameux 11 milliards qui, en réalité, étaient 28, c'est presque le tiers de ce que l'État donne aux collectivités. L'État fait un

effort de 7 %, les collectivités de 30. Il faut aussi arrêter et dire que ça ne dépend que des décisions politiques et le premier qui doit faire des efforts, c'est le premier responsable du déficit, c'est l'État, quel que soit d'ailleurs le Président.

Enfin, il y a une manière, vous le savez, bien simple. J'allais dire, il y a un problème aussi d'équité. Je le disais, tout à l'heure, les opérations en PAE, en ZAC et en opération d'aménagement d'intérêt métropolitain sont financées, comme le rappelait à l'instant Jacques MANGON, à des hauteurs qui sont largement supérieures puisque c'est 300 000 ou 500 000 par classe par rapport aux 100 000 qu'on a dans le diffus. Il y a un problème là aussi d'équité et est-ce qu'il ne faudra pas réfléchir, dans le futur, est-ce qu'il ne faut pas diminuer un côté et rééquilibrer un peu, par rapport à nos contraintes budgétaires ?

Enfin, il y a un élément dont on ne parle jamais et vous savez que c'est mon dada. Si l'Administration centrale, l'État, voulait bien enfin assouplir ses normes, ses règles, ses marchés publics, nous savons tous, tous les maires le savent qu'on aurait peut-être des économies de 10 %, 12 % à faire entre l'étude que propose Jacques MANGON sur l'étude des coûts de construction et le coût qu'entraînent aussi les contraintes administratives. Là, il y a aussi des pistes d'économies. Ça, ce n'est pas un engagement Droite – Gauche, ça peut être fait simplement par des gens de bon sens. Donc on a une marge de progression, je crois, dans les années à venir.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je constate d'abord que tout le monde se réjouit de cette initiative qui engage notre Métropole effectivement dans le financement d'équipements qui ne sont pas tout à fait de sa compétence, mais je partage le sentiment que cette affaire de répartition des compétences va être abordée avec beaucoup de souplesse et d'esprit d'ouverture.

En ce qui concerne les grandes priorités de notre établissement public, je crois que le mieux à faire, c'est de ne pas en changer tous les 2 ans ou 3 ans. Nous les avons définies. Une des priorités majeures, je l'ai dit tout à l'heure, c'est de s'attaquer aux questions de mobilité. On verra tout à l'heure dans le bilan qui va être présenté que nous avons des résultats très encourageants, mais nous sommes loin d'être au niveau nécessaire, qu'il s'agisse des transports collectifs, qu'il s'agisse de la politique du vélo ou qu'il s'agisse du covoiturage ou d'autres aspects. Et je voudrais rappeler que cette politique de la mobilité est étroitement reliée à notre politique de développement durable parce qu'on le sait très bien, le secteur des transports est un des plus producteurs de gaz à effet de serre.

Et puis, deuxième priorité, c'est le logement. Nous n'allons pas en changer, bien entendu, avec les objectifs quantitatifs que nous nous sommes fixés.

C'est ensuite le développement économique. Les objectifs affichés récemment sont très ambitieux. Je pense qu'ils sont réalistes, mais il va falloir beaucoup d'efforts pour les atteindre.

Puis, enfin, c'est ce que j'ai appelé la Haute qualité de vie dans laquelle figurent notamment la nature, la qualité de l'air, le développement durable et les grands équilibres de notre agglomération. Voilà le cadre de notre action. On peut effectivement jouer à la marge sur ces grandes priorités, mais je pense qu'il faut s'en tenir à ces objectifs majeurs.

Je pense que personne ne votera... Max GUICHARD. Votre absence avait été regrettée pendant quelques instants.

M. Max GUICHARD : C'est toi, Vincent ? Je n'en doute pas. Il y a une dépense dont on ne parle plus qui nous a plombés et qui continue à nous plomber, c'est la LGV (Ligne à

grande vitesse). Je tiens à le dire. Je tiens à le dire, il y a des dépenses, c'est des erreurs colossales.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ça, on peut en discuter à l'infini, mais si on commence à propos de chacun des dossiers qui vous est soumis à rebâtir l'ensemble du monde métropolitain, on risque d'y passer la journée. Je ne partage naturellement pas ce point de vue et on va voir les effets induits de l'arrivée de la LGV qui seront tout à fait considérables, *confère* ce que je disais tout à l'heure sur le MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier). On peut en discuter à l'infini. On pourrait dire aussi que le retrait total de la Région du financement de la rocade n'est pas une bonne chose puisqu'aujourd'hui, la mise à 2 x 3 voies, c'est 50 % l'État, 50 % la Métropole. Ce n'est pas tout à fait normal pour un axe qui est évidemment un axe régional.

Je propose quand même qu'on passe à la suite, peut-être. J'observe que personne n'est contre cette délibération. Personne ne s'abstient ? Voilà. On va avancer. Merci de votre approbation.

Unanimité

M. Dominique ALCALA : Une précision Monsieur le Président. Monsieur DUBOS et Madame TOURNEPICHE, élus à Pessac, ont oublié de se manifester. Ils souhaitent s'abstenir sur la délibération 69.

M. le Président Alain JUPPÉ : On va rétro pédaler et l'inscrire au procès-verbal. On continue.

M. Dominique ALCALA : On continue. Monsieur Michel HÉRITIÉ ayant des impératifs d'horaires, je propose que l'affaire 80, qui a été dégroupée, soit examinée immédiatement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, Monsieur HÉRITIÉ.

M. HERITIE

(n°80) Marathon Bordeaux Métropole édition 2017 - Subvention à l'association Stade bordelais ASPTT - Convention - Décision - Autorisation

M. Michel HÉRITIÉ présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Qui souhaite intervenir là-dessus ? Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers Collègues, je vais faire rapide, on ne va pas faire un marathon d'interventions, rassurez-vous.

Simplement, nous avons souhaité dégroupier ce rapport pour souligner les interrogations que nous avons sur l'organisation de cet événement. Nous n'avons rien contre l'organisation de ce Marathon au niveau métropolitain, événement sportif, facteur de développement. D'ailleurs, Marathon, on l'appelle Marathon, mais sur le nombre d'inscrits, 19 500, il n'y a que 2 500 Marathonien en fait, le reste c'est principalement du semi-marathon ou d'autres activités. Donc, on a vraiment un cruel

manque d'informations par rapport à l'organisation, notamment au niveau du prix d'inscription. Déjà de l'avis d'un certain nombre de pratiquants, est-ce que c'est le fait que ça soit nocturne, le Marathon que l'on organise est entre 30 à 40 % plus cher que celui de Nantes, de La Rochelle ou Montpellier. Ce n'est pas tellement un événement populaire lorsqu'on est à des niveaux de coût pour un tel événement. Ce qu'on aimerait, c'est de savoir pourquoi on est si cher que ça. Un semi-marathon à 50 euros, c'est quand même un peu cher.

En 2016, l'organisation a déclaré 19 500 inscrits à des tarifs similaires à ceux appliqués à cette année, pour des recettes en termes d'inscription de 650 000 euros. Dans le budget qui nous est présenté cette année, les recettes au titre des inscriptions atteignent déjà 822 000 euros alors qu'au 1^{er} mars, il n'y avait que 16 700 inscrits. La question : « Comment se peut-il qu'au même tarif d'inscription et en espérant que 3 000 personnes s'inscrivent entre aujourd'hui et le 15 avril, les recettes passent de 650 000 euros en 2016 à 822 000 euros en 2017 ? ». Nous avons fait le calcul au tarif le plus bas qui est proposé. Pour 16 700 inscrits, nombre au 1^{er} mars 2017, 2 400 marathons, 11 500 semi-marathons et 2 800 en relais, le montant des recettes d'inscription est de 700 000 euros. C'est déjà plus que les 650 000 euros déclarés l'an dernier, malgré les 19 500 inscrits. Par conséquent, le montant des recettes des deux dernières années semble sous-évalué. Donc, on souhaiterait avoir bien le détail. Je ne sais pas si c'est LAGARDÈRE maintenant ou pas, je sais qu'IRONMAN a été vendu. Mais bon, il y a des bénéfiques quelque part, *a priori*, parce que je ne pense pas que LAGARDÈRE ou son successeur travaille gratuitement. Il y a des bénéfiques et ces bénéfiques, on ne les voit pas. Ça serait bien au minimum qu'on ait un peu plus de clarté sur le budget et d'ailleurs sur le compte final des opérations précédentes.

Au total, cet événement va coûter 150 000 euros à la Métropole sans compter la valorisation des barrières, de tous les équipements qui vont être mis en place, sans compter que quand même une organisation comme ça est largement basée sur le bénévolat ; bénévolat qui, par principe, ne coûte rien hormis quelques sandwiches. Je pense qu'on va donner beaucoup pour l'organisation et on n'est pas très clair sur les bénéfiques qui vont en être retirés.

Pour terminer, nous allons voter pour donner une subvention à l'ASPTT (Association sportive des postes, télégraphes et téléphones) alors que le budget présenté n'est pas à l'équilibre. En effet, il est inscrit que 5 000 euros restent à financer, 5 000 euros qui étaient, l'an dernier, financés par la ville de Bordeaux qui - ça, c'est la question, semble-t-il - se désengagerait cette année. À partir d'aujourd'hui, je vois que certaines associations peuvent présenter des demandes de subventions même si leur budget n'est pas à l'équilibre. C'est peut-être quelque chose qu'il faudra que l'on clarifie aussi. Voilà, Monsieur le Président. Ce n'est pas du tout de l'animosité sur ce dossier, simplement, ça montre ...

M. le Président Alain JUPPÉ : Tout cela est d'une extrême confusion, sauf à considérer que nos partenaires sont des tricheurs et qu'ils présentent des comptes faux. On vous produira les comptes de la première édition et de la deuxième édition qui sont des comptes en déficit. Monsieur HÉRITIÉ et Monsieur BOBET ont tous les chiffres à vous donner. Il n'y a pas de raison de les suspecter, sauf à engager une procédure, à ce moment-là. Tout cela n'est pas très sérieux. Par ailleurs dans les 150 000 euros que vous évoquez, je voudrais rappeler que 100 000 euros sont liés aux dépenses de sécurité exceptionnelles que nous avons décidées d'un commun accord avec l'État, avec Monsieur le Préfet, compte tenu de l'état d'urgence. Je vous rappelle la première réunion que j'ai tenue avec le Préfet, elle consistait à dire : « Est-ce qu'on annule ou est-ce qu'on n'annule pas, compte tenu effectivement de la menace terroriste et de tout ce que vous savez, par ailleurs ? ». On a finalement décidé de maintenir et ceci implique des dépenses de sécurité tout à fait exceptionnelles, comme ça a été le cas pour l'EURO 2016. Le coût réel est de 45 000. Je voudrais vous rappeler quand même que dans le projet initial de Marathon, organisé par la Métropole, que Vincent

FELTESSE avait conçu, le budget c'était 200 000 euros pesant sur les finances de la Métropole. À l'époque, je pense qu'il y avait beaucoup de partisans de cette opération.

Et puis, le tarif, on pourrait en parler à l'infini. Mais je crois que Monsieur FELTESSE, lui, paye 90 euros parce qu'il s'est inscrit un peu tard. Vous voyez, c'est un traitement privilégié parce que plus ça avance, plus, effectivement les prix montent.

M. Gérard CHAUSSET : J'ai pris des hypothèses basses.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, effectivement, je vais parler avec ce qu'on appelle une expertise d'usage puisque je cours le Marathon. C'est vrai qu'il y a quelque chose qui est un peu particulier dans ce Marathon. Je ne parle pas en termes d'organisation. Il y a eu des problèmes d'organisation, la première année. L'an passé, ça s'est bien passé et j'espère qu'il en sera de même le 15 avril au soir. C'est vrai, Monsieur le Président, que la Communauté urbaine avait le projet d'un Marathon, à un autre moment de l'année, et surtout à un coût inférieur pour les participants. C'est là que je nous interroge collectivement. Le tarif d'inscription d'un Marathon en France, c'est en dessous de 50 euros. Marathon du Mont Saint-Michel qui est magnifique, 40 euros. Paris-Versailles, 30 euros. Marathon de Toulouse, 45 euros. Dans la Grande Région, Marathon de La Rochelle, 43 euros. Il y a 2 exceptions : le Marathon du Médoc, un peu plus de 80 euros, mais on sait qu'il y a des à-côtés qui sont compris dans l'inscription du marathon du Médoc...

M. le Président Alain JUPPÉ : ... qui ne sont pas sportifs

M. Vincent FELTESSE : ... et que ces à-côtés sont bien agréables, notamment l'entrecôte au 40^{ème} kilomètre sans parler de ce qu'on boit avant. Et le Marathon de Paris qui est à plus de 100 euros. C'est vrai que nous, nous sommes dans une fourchette très haute, pratiquement deux fois plus élevée que les marathons moyens. Après, les questions de sécurité se rajoutent, je ne les conteste pas, mais il y a quand même une interrogation sur le coût du Marathon pour les participants qui est, effectivement, plus qu'élevé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai pas très bien suivi parce que les chiffres que vous avez cités montrent qu'on est à 30-40 euros en moyenne et nous, nous sommes à 50.

M. Gérard CHAUSSET : Non, c'est parce qu'on a du semi-marathon.

M. Vincent FELTESSE : Vous confondez semi-marathon et marathon.

M. le Président Alain JUPPÉ : On n'est pas à 100 % de plus. Et puis, si on a du semi-marathon, je rappelle que sur les 20 000 personnes qui courront, il y en a la très grande majorité qui font un semi-marathon. Donc, le tarif n'est pas du tout le même. Monsieur BOBET, vous voulez dire quelque chose sur le plan financier, non ? Madame BLEIN, pardon.

Mme Odile BLEIN : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, nous ne nous opposerons pas à cette subvention de l'ASPTT. Comme d'autres ici, nous avons des critiques à émettre sur la modalité économique de ce marathon, car si un élément n'est pas contestable, c'est l'implication de cette association sportive qui est ici bien plus à sa place que des grands groupes financiers comme LAGARDÈRE. Comme pour les autres grands événements sportifs dont l'EURO de football, nous considérons que l'aspiration à participer à des événements sportifs et populaires est dévoyée par des modèles économiques qui font la part belle au profit au détriment de la pratique sportive quotidienne et populaire. Nous voyons dans le monde du football, comme du rugby aujourd'hui, les dégâts provoqués par ces montages financiers. Pour le Marathon, bien plus réfléchi comme un outil d'attractivité de la Métropole que comme un événement populaire, cela conduit notamment à des tarifs d'inscription exorbitants. Voilà pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération en formulant le vœu que les délibérations à venir donnent plus d'éléments sur le montage financier complexe qui est à l'œuvre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur HÉRITIÉ, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Michel HÉRITIÉ : Non, simplement dire que, pour cette année, il a été expressément demandé à l'organisateur de fournir des comptes détaillés. Et effectivement, comme l'a dit Monsieur le Président, les comptes des années antérieures sont à la disposition de celles et ceux qui voudront bien les demander.

Je rappelle aussi que chaque commune pourra participer à travers un relais à quatre puisque des dossards sont proposés pour qu'une équipe de 4 jeunes de 16 à 25 ans puisse dans le cadre d'un relais, dans chaque commune, participer à ce Marathon pour faire un événement qui rayonne au-delà du centre de l'agglomération. Je rappelle aux différents maires qu'ils ont jusqu'au 31 mars pour nous proposer les différentes équipes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. Je suis sûr que, comme d'habitude, le soir ou le lendemain du Marathon, tout le monde se réjouira de cette grande manifestation populaire.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame AJON, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE;

M. Dominique ALCALA : Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT, Monsieur le Président, affaire n°2.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur le Vice-président, chargé des transports.

M. DUPRAT

(n°2) **Schéma directeur d'accessibilité des transports - Agenda d'accessibilité programmée - Modification du planning de réalisation - Décision - Autorisation**

M. Christophe DUPRAT présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le réseau de transport en commun de Bordeaux Métropole est en pleine expansion, tout comme l'évolution démographique. Ce réseau doit répondre, chaque jour davantage, à de nouvelles exigences et l'offre doit s'adapter à la demande d'un public à la fois large et hétérogène et notamment aux besoins des personnes en situation de handicap qui doivent être pleinement intégrées à la vie de notre territoire. Or, beaucoup reste à faire. À la fois, nous pouvons le faire et nous devons le faire. Nous pouvons le faire parce que le réseau connaît aujourd'hui 141 millions de voyages en 2016, soit une augmentation de fréquentation de 5,6 % par an par rapport à 2015 et + 10 % en 2 ans. Avec 7,4 millions de voyageurs supplémentaires, les recettes ont progressé de 6,7 %, soit un gain de 43 millions d'euros pour la Métropole. Les efforts peuvent donc être poursuivis et renforcés afin de faciliter l'accès et l'usage des transports à toutes les personnes à mobilité difficile.

La notion d'accessibilité universelle est supposée permettre l'autonomie et la participation de tous sur le territoire, je l'ai dit. Cela commence, par exemple, de la signalétique des arrêts de tram et de bus afin que les malvoyants puissent savoir quelle direction prendre, à l'accessibilité dans les transports depuis les trottoirs ou la route jusqu'aux indicateurs sonores afin que chacun ait accès à la connaissance du réseau.

Bordeaux Métropole a développé le service MOBIBUS adapté aux personnes en situation de handicap, une initiative à la fois excellente et indispensable et on nous rend compte ici de 100 000 voyages. Mais on ne nous rend pas compte de ceux qui n'ont pas pu utiliser le MOBIBUS alors qu'ils en avaient besoin et de l'état, j'emploie le mot parce que c'est celui d'un des usagers, de détresse des usagers devant cette impossibilité de plus en plus fréquente. Nous n'avons là-dessus aucun renseignement précis, non plus que nous n'avons de renseignements suffisants sur la question tout à fait grave du développement du stationnement réglementé et de la libération des trottoirs, des poubelles et des voitures. Je dois dire que, pour toutes personnes en situation difficile, reconnaissons que nos trottoirs ne sont plus accessibles facilement ou en tout cas qu'on ne peut plus s'y déplacer de manière raisonnable, prudente, quand on est en fauteuil.

À titre de comparaison, la Métropole de Nantes s'est engagée, depuis 40 ans, dans des actions de transport collectif très vigoureuses et innovantes. Le travail s'appuie sur un diagnostic très détaillé de l'accessibilité du réseau en temps réel et sur une concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées ou à mobilité réduite. 98 % du matériel roulant respecte toutes les normes d'accessibilité, ce qui est bien meilleur que pour TBM. La Métropole de Nantes a développé, par exemple, depuis 1979 un service PROXITAN équivalent à notre MOBIBUS qui s'adresse aux personnes à mobilité réduite bien évidemment, et plusieurs actions ont été engagées afin d'insérer des pictogrammes sur les fiches horaires de chaque ligne et une édition de dépliant en double lecture et en particulier en braille dont, je crois, nous manquons.

J'ai, par ailleurs, pris connaissance d'une initiative mise en place en 2016 par la ville d'Angoulême qui s'adresse aux malvoyants. Une application que je ne saurais trop recommander à notre Métropole. VOCABUS permet aux malvoyants de se déplacer sur le réseau bus de la ville et de gérer les correspondances. En touchant l'écran du téléphone dont nous disposons tous aujourd'hui, celui-ci énonce quel est l'arrêt le plus proche et dans combien de temps passe le prochain bus. Ce sont donc des indications sonores qui ne nécessitent pas de regarder l'écran et qui sont donc tout à fait adaptées à ces malvoyants. Limoges, Toulouse et Poitiers ont contacté le Directeur de la Société qui opère à Angoulême afin de développer cette application et j'aimerais beaucoup, j'appelle de mes vœux, que TBM suive le même chemin.

Pouvons-nous obtenir des éléments quantitatifs et qualitatifs concernant les dispositifs mis en place pour les malvoyants, notamment sur les signalétiques en braille ? Qu'en est-il des indications sonores à chaque arrêt de tram et de bus permettant aux malvoyants, mais aussi à toute personne en situation de handicap, de savoir où elle se situe et où elle se rend ? 85 % des bus possédaient une plateforme amovible pour les fauteuils en 2016. J'espère que les efforts se sont accélérés et maintenus, en particulier afin de combler des lacunes, notamment depuis le départ de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) éclatée en plusieurs sites dont 4 sur la Métropole, conformément à la liste d'arrêts prioritaires qui se situent dans un rayon de 200 m. Je crois, Monsieur le Président - je crois, je suis sûre, bien évidemment - que rendez-vous vous a été demandé par les associations pour faire le point, car il y a sur le terrain et sur le terrain vis-à-vis d'un public que nous devons aider, c'est la loi, mais c'est aussi notre devoir, une très grande difficulté et je réemploie le mot puisqu'il a été utilisé devant moi, une détresse que nous ne devons pas méconnaître. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUPRAT ?

M. Christophe DUPRAT : Madame DELAUNAY, le problème c'est que vous connaissez mieux ce qui se passe à Nantes que ce qui se passe à Bordeaux.

Mme Michèle DELAUNAY : Non, mais je n'ai pas ...

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous avez la fâcheuse habitude d'interrompre tous ceux qui parlent. Monsieur DUPRAT va vous dire pourquoi il affirme cela.

M. Christophe DUPRAT : D'abord, vous parlez de 98 % des bus qui sont accessibles à Nantes, c'est bien. Nous, c'est 100 %. Vous parlez qu'ils ont des palettes pour se sortir, c'est le cas. On fait même mieux qu'à Nantes puisque nous avons souvent deux places pour les personnes à mobilité réduite dans nos véhicules, ce qui n'est pas le cas à Nantes. Ça veut dire que quand il y a déjà un fauteuil roulant dans un bus, on peut en prendre un deuxième.

Vous parlez de la rencontre des personnes à mobilité réduite, mais on les voit jeudi prochain, comme tous les ans. On n'a pas attendu que vous en fassiez la demande. On se rencontre tous les mois dans le cadre de l'accessibilité au service MOBIBUS et on discute avec ces personnes tous les mois, pas une fois par an, de façon à pouvoir les écouter et les entendre. Hier matin, 298 demandes de transports MOBIBUS, 3 refus. Voilà ce qui est la réalité d'hier matin, par exemple.

Ensuite, vous parlez des pictogrammes sur les horaires. J'ai un horaire devant moi avec un pictogramme qui dit que cette ligne est accessible aux personnes à mobilité réduite. À l'avant du véhicule, c'est aussi annoncé. Voilà. Il ne faut pas, Madame

DELAUNAY, forcément, lire avec beaucoup d'attention le document qui vous a été préparé parce que voilà, la personne qui vous a préparé ce document aurait dû vous dire qu'en Commission transports à la Métropole tous les ans, il y a un rapport sur MOBIBUS. On explique aux élus qui sont présents, je dis bien aux élus qui sont présents, ceux qui ne sont pas présents, on ne peut pas leur expliquer le rapport annuel, ainsi qu'en CCSPL (Commission consultative des services publics locaux), ce qui se passe à MOBIBUS avec le nombre de personnes qui l'utilisent, le nombre de personnes qui sont refusées, le nombre de personnes qui sont là. Donc n'essayez pas d'introduire dans l'esprit des gens que nous ne ferions pas des choses pour ces personnes à mobilité réduite. Il y a encore beaucoup à faire, oui, mais les choses sont, à mon avis, assez avancées ici à Bordeaux. Les annonces sonores à l'intérieur des véhicules existent et nous rappelons quand même, comme vous l'avez dit, que nous mettons 15 millions sur la table pour cette accessibilité. Et peut-être que le réseau a rapporté davantage en 2016, mais il a aussi coûté davantage parce qu'on va plus loin et rappelons que les usagers ne paient toujours que 34 % du coût du transport alors qu'ils paient sur MOBIBUS 8 % du coût du transport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Joël SOLARI n'est pas parmi nous ce matin, mais s'il était là, il rappellerait tout ce que la ville de Bordeaux a engagé pour faciliter la vie de nos compatriotes handicapés en termes de mobilité, en termes de logement, en termes d'emploi. Donc, je pense que nous avons d'ailleurs reçu toute une série de labels « Ville handicap », « Ville tourisme handicap ». Nous avons sans doute beaucoup de progrès à faire encore, notamment pour l'accessibilité de la voirie ou des établissements qui reçoivent du public, mais nous n'avons pas de leçon, je pense, à recevoir d'autres collectivités, même si nous avons des informations à y glaner et ou des idées à y prendre. Voilà.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

Madame, le débat est clos. Le Vice-président s'est exprimé. Vous avez été très, très longue dans votre expression donc je pense qu'on peut continuer maintenant. Monsieur le Vice-président.

M. Dominique ALCALA : Monsieur le Président, je vous propose maintenant l'affaire n°3 dans la délégation de Monsieur DUPRAT et de la regrouper avec l'affaire n°19, délégation de Monsieur LABARDIN, ces deux délibérations ayant été dégroupées à la demande de Monsieur COLOMBIER.

M. DUPRAT

(n°3) Transfert de propriété à titre gratuit des parcs de stationnement des allées de Chartres, du cours Victor Hugo, du cours Alsace-et-Lorraine et des Grands Hommes par la ville de Bordeaux à la Métropole - Révision de l'inventaire des parcs de stationnement transférés - Décision - Autorisation

M. LABARDIN

(n°19) Parcs de stationnement Allées de Chartres, Alsace et Lorraine et Victor Hugo - Modalités et conditions de transfert de gestion de la remise à la régie Parcub Bordeaux Métropole des parcs à compter du 1er avril 2017 - Protocole tripartite de fin de contrat d'affermage et de reprise de l'exploitation en régie - Mise en affectation du patrimoine - Décision - Autorisation

M. Christophe DUPRAT présente le dossier.

M. Michel LABARDIN présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, le transfert des parkings au profit de la Métropole, à mon sens, appauvrit aujourd'hui le patrimoine de la ville de Bordeaux. Il permettra demain aux élus municipaux, en application de la loi sur la dépenalisation du stationnement payant, de se décharger de la responsabilité de l'augmentation exponentielle des tarifs de stationnement. On éloigne ainsi le citoyen des décisionnaires. L'amende va disparaître pour laisser place à une redevance ou forfait de post-stationnement en cas de non-paiement spontané. Dans une interview à la tribune de la revue Objectif Aquitaine d'août 2015, je vous le rappelais lors du dernier Conseil municipal de Bordeaux, Monsieur ANDRÉOTTI, Directeur de la Police municipale et de la tranquillité publique disait ceci : « *Chaque ville va pouvoir fixer le montant des redevances ou forfaits demandé aux fraudeurs. Le montant de la redevance devra être dissuasif. Oubliez donc les 17 euros d'amende actuels, les montants vont sûrement augmenter dans les grandes villes françaises afin d'être véritablement dissuasifs* ». C'est le principe d'une amende, je le reconnais tout à fait. Il précisait que le montant des tarifs horaires de stationnement, lui, ne changera pas.

Je suis persuadé, Monsieur le Président, que les tarifs de stationnement augmenteront pour au moins devenir équivalents aux tarifs de stationnement des parkings ou, pire, être supérieurs, c'est d'ailleurs votre projet. Le coût moyen de stationnement à Bordeaux est déjà supérieur aux villes de taille comparable. Qui décidera des tarifs des parkings à Bordeaux suite au transfert à la Métropole ? Les élus du Conseil métropolitain. En général, les tarifs des parkings augmentent à Bordeaux en moyenne de 2 % par an. Nous nous y opposons régulièrement. Monsieur ANDRÉOTTI continue en précisant : « *Beaucoup d'autres pays européens ont adopté cette dépenalisation du stationnement payant. Il faut savoir qu'en Espagne depuis cette dépenalisation, 90 % des automobilistes paient le stationnement en ville* ». Évidemment, il faut dire que le forfait post-stationnement qui leur est imposé s'élève à 90 euros. « *Ceci étant dit, même si je considère qu'il est un atout en termes de mobilité...* », continuait-il, « *... en ville, de fluidité du trafic, cette mesure est jugée parfois à tort comme impopulaire* ». On croit rêver ou plutôt cauchemarder. Je vous posais la question, il y a quelques jours, pouvez-vous m'y répondre aujourd'hui ? Confirmez-vous, Monsieur le Président, que la redevance en cas de non-paiement spontané va passer de 17 au pire à 90 euros ou un peu moins, comme le souhaite apparemment le Directeur de la Police municipale de Bordeaux ? Cette redevance sera-t-elle circonscrite à Bordeaux ou concernera-t-elle toutes les communes de la Métropole ? Opposés à cette politique de matraquage fiscal, nous refusons le transfert en pleine propriété des parcs de stationnement à la Métropole et la substitution de l'inventaire des parcs de stationnement transférés ainsi que le protocole tripartite du contrat d'affermage, aussi voterai-je contre les délibérations 3 et 19. Je vous remercie

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Je prends acte du fait que vous votez contre les délibérations qui consistent à appliquer la loi purement et simplement. C'est votre point de vue.

M. Jacques COLOMBIER : C'est un vote de principe, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, c'est la loi qui nous fait obligation de transférer ces parkings et donc, vous vous opposez à l'application de la loi. C'est tout à fait clair.

Deuxièmement, les déclarations de Monsieur ANDRÉOTTI n'annoncent en aucune manière une décision et c'est naturellement, une décision que nous prendrons collectivement.

Troisièmement, je serais tenté de vous retourner une question : vous avez fait du stationnement un de vos chevaux de bataille, quelle est la mesure que vous proposez pour faciliter le stationnement dans l'agglomération bordelaise ? La gratuité totale du stationnement partout ? C'est la paralysie absolue. Je sais que je n'aurai pas de réponse à ma question, mais vous n'avez aucune politique de stationnement à proposer, sauf, je le répète, la gratuité qui n'existe dans aucune ville. Dans aucune ville du monde aujourd'hui, stationner sur la voirie n'est gratuit, tout simplement parce qu'il y a une situation de pénurie. Et nous continuerons cette politique qui est réclamée, contrairement à ce que vous pensez. On peut vous apporter de multiples témoignages. Je vois que Monsieur Jean-Louis DAVID approuve ce que je dis parce qu'il les a, ces témoignages, qui consistent à nous demander cette extension parce que ça débloque enfin le stationnement des riverains dans beaucoup de quartiers. Je sais qu'il y a un problème d'articulation avec les communes voisines. Nous y travaillons avec la ville de Talence en particulier, ou la ville du Bouscat, mais c'est la direction dans laquelle nous continuerons à aller parce qu'il n'y a pas d'autre politique de stationnement dans une grande ville moderne que celle-là.

J'enregistre le vote contre de Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Non, Monsieur le Président, permettez-moi de vous répondre en quelques phrases. Je ne suis jamais très long et je n'interviens pas énormément.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est vrai. Enfin si, vous intervenez souvent, vous avez demandé le dégroupement de 7 délibérations ou de 6 sur 17, mais enfin c'est votre droit le plus absolu. Je vous donne la parole.

M. Jacques COLOMBIER : Je suis habitué à votre humour. Monsieur le Président, vous me faites le procès d'intention de demander la gratuité du stationnement. Je n'ai jamais évoqué cette solution qui, en effet, me paraît tout à fait irréaliste. Une des solutions peut-être à creuser, c'est de faire des parkings supplémentaires de petite taille ainsi que cela a été commencé à le faire dans les quartiers.

D'autre part, je vous pose cette question, évidemment, je ne vous demande pas à l'avance des chiffres précis, mais enfin, je suis quand même étonné des propositions du responsable principal, en effet, de la Police de Bordeaux. Il ne parle pas en votre nom et au nom des élus métropolitains, mais enfin, cette question mérite quand même d'être posée. Il n'est pas ubuesque ici de demander dans quelle direction cela irait.

Troisièmement, je reçois souvent beaucoup de plaintes d'habitants certes de Bordeaux, je suis conseiller municipal de Bordeaux, entre autres, sur les parkings résidents. Contrairement à la ville de Talence, je crois, vous donnez par ménage résident un seul Pass résident. Alors qu'aujourd'hui, on le sait très bien, c'est une réalité économique et sociale, il y a au moins deux voitures par ménage. Ce qui oblige, dans ce cas-là, pour la deuxième voiture de l'épouse ou de l'époux ou d'un enfant, à devoir aller payer des parkings souterrains à Bordeaux. Il y a des pistes à envisager, mais ne me caricaturez pas en me faisant passer pour quelqu'un qui voudrait, bien sûr, la gratuité totale du stationnement et les possibilités d'anarchie en effet du stationnement à Bordeaux et ailleurs.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne veux pas vous caricaturer, mais je veux vous mettre en face de l'absurdité de vos propositions. Donner deux macarons de résident par ménage, c'est l'embolie totale et la fin du stationnement résident. Nous avons déjà, pratiquement autant, pas tout à fait, de macarons qu'il n'y a de places de stationnement sur voirie. Si on multiplie les macarons, il n'y a naturellement plus de possibilité de stationner. C'est une absurdité ce que vous proposez. Je crois que ce que nous avons prévu, c'est beaucoup plus intelligent, c'est le macaron glissant. C'est-à-dire que quand une voiture n'est pas sur la voirie, l'autre voiture du ménage peut effectivement utiliser le stationnement résident sur voirie grâce à une application informatique qui nous permettra de gérer cela. Voilà.

Voilà. Je vois qu'on est parti pour un grand débat. Il est 11 heures. Nous avons l'habitude ici à partir d'une délibération de reprendre des débats généraux sur l'ensemble de la politique de la Métropole. Je veux bien, mais enfin, il faut quand même un peu, de temps en temps, revenir à ce qui fait l'objet des délibérations. C'est parti. **Madame DELAUNAY** est aussi spécialiste de la politique du stationnement dans Bordeaux. Elle va nous proposer ses solutions.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, cette agressivité n'est pas raisonnable.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous en prie, Madame. Je vous en prie. Vraiment, j'ai cessé de consulter votre compte Facebook et votre Twitter. Les méchancetés que vous développez sur mon compte matin, midi et soir vous privent de toute faculté de me qualifier d'agressif. Vous êtes d'une méchanceté qui me laisse totalement indifférent, mais c'est votre droit le plus strict et ceux qui ne sont pas convaincus, allez sur Twitter, allez sur Facebook, consultez les comptes de **Madame DELAUNAY** et vous verrez de quoi il s'agit.

Mme Michèle DELAUNAY : Eh bien, en effet, je remercie tous ceux...

M. le Président Alain JUPPÉ : En effet, je vous remercie de le reconnaître. C'est très bien.

Mme Michèle DELAUNAY : Je remercie tous ceux qui sont là de bien vouloir vérifier et voir où est la vérité, Monsieur le Président. Cependant, j'allais justement vous demander parce qu'on entend parler à longueur de conseils et municipaux et de Métropole, où en sommes-nous des possibilités de macarons volants ? Je n'en vois pas la trace. Où en sommes-nous ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Volants, il n'y aura pas de macarons volants, il y aura des macarons glissants.

Mme Michèle DELAUNAY : Glissants, c'est tout à fait différent, je comprends que vous me repreniez.

Deuxièmement, de la possibilité de se garer devant les garages, nous avons des promesses, mais nous ne voyons pas la réalité de cela. Je vous demandais simplement des précisions avec un grand respect, comme devez le recevoir.

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, pas d'hypocrisie.

Mme Michèle DELAUNAY : Il faudrait savoir.

M. le Président Alain JUPPÉ : Le respect au micro et l'injure sur Twitter, c'est quelque chose qui commence naturellement à ne pas être très cohérent.

Mme Michèle DELAUNAY : Mes amis, allez sur Twitter !

M. le Président Alain JUPPÉ : Bon, on va faire comme à Nantes. Monsieur Jean-Louis DAVID va nous expliquer où on en est sur le stationnement, sur les dépressions charretières et sur les macarons glissants.

M. Jean-Louis DAVID : J'aurais pu le faire hors séance, Monsieur le Président, avec plaisir, mais dans ce que vous avez dit, Chère Collègue, tout à l'heure, l'occupation et l'autorisation d'être devant son garage, de stationner, est en œuvre. Sur les 200 habitations le long du futur tracé du BHNS (Bus à haut niveau de service) à qui nous avons donné la possibilité de le faire, 38 ont répondu favorablement et nous l'étendrons dans les mois à venir sur le secteur de Saint-Genès notamment où il n'y a pas de parcs publics qui permettent le stationnement du deuxième véhicule. Tout cela est travaillé dans le cadre de l'Observatoire du stationnement, une fois encore, que nous présidons avec Christophe DUPRAT et nous enregistrons au fur et à mesure encore un certain nombre de sujets qui sont à débattre. J'ai soumis aux maires l'autre jour, Président, le sujet des médecins qui sont associés dans un même cabinet et pour lesquels, c'est vrai, aujourd'hui nous ne donnons qu'un seul macaron. Ça fait partie des sujets que nous avons à débattre prochainement et on chemine normalement. Je confirme quand même qu'à l'intérieur de la commune qui nous intéresse, la demande est forte de l'extension du stationnement payant.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne veux pas revenir au débat que nous avons eu tout à l'heure sur les priorités d'investissement de la Métropole. Est-ce qu'il vaut mieux investir dans les écoles ou dans la multiplication des parcs de proximité qui attireront les voitures dans le centre-ville ? C'est un choix politique qu'on peut effectivement poser.

Qui vote contre... Monsieur CHAUSSET, brièvement s'il vous plaît parce que si on repart sur un grand débat...

M. Gérard CHAUSSET : Juste un point sur la dépenalisation du stationnement pour vous dire que ça sera une bonne chose. Ça a été demandé par l'ensemble des collectivités et la première des vertus, c'est qu'aujourd'hui une amende qui est mise par la municipalité, la moitié de la recette revient à l'État. Avec la dépenalisation, la totalité des recettes reviendra aux collectivités, moins les frais de gestion, et elles pourront justement la mettre en œuvre vers une politique de stationnement dynamique.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BOST.

Mme Christine BOST : Quelques instants simplement pour dire que, dans le cadre des discussions et des échanges que nous avons avec la Chambre des Métiers et l'Artisanat, il y a une question à laquelle il va falloir qu'on essaie de trouver des

solutions, c'est celle du stationnement des artisans, notamment dans l'hyper-centre, qui ont de plus en plus de difficultés à assurer leurs travaux et qui, finalement, ne prennent pas ces contrats et vont ailleurs.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est une question, effectivement, mais Monsieur DAVID est en contact avec la Chambre des Métiers pour trouver des solutions. Il y a déjà des autorisations qui peuvent être données, mais c'est vrai que le système est peut-être encore trop rigide.

Ces 2 délibérations, je les mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Affaire n°3

Majorité
Contre : Monsieur COLOMBIER

Affaire n°19

Majorité
Contre : Monsieur COLOMBIER
Ne prend pas part au vote: Monsieur DUPRAT

M. Christophe DUPRAT : Je ne prends pas part au vote sur la 19.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est noté. Monsieur ALCALA.

M. Dominique ALCALA : Monsieur le Président, délégation de Madame CALMELS, l'affaire n°6 que je vous propose de regrouper avec l'affaire n°13 ; ces 2 affaires ayant été dégroupées à la demande de Monsieur COLOMBIER.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CALMELS.

Mme CALMELS

(n°6) Signature d'une convention cadre d'objectifs entre Bordeaux Métropole et la Maison de l'emploi de Bordeaux donnant mandat de service d'intérêt économique général à la MDE (Maison de l'emploi) et au PLIE (Plan local d'insertion à l'emploi) de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation de signature

Mme CALMELS

(n°13) Maison de l'emploi (MDE) de Bordeaux et plan local d'insertion par l'emploi (PLIE) de Bordeaux - Soutien financier de Bordeaux Métropole au fonctionnement général de l'association et à l'action sur la clause d'insertion - Convention - Décision - Autorisation

Mme Virginie CALMELS présente les deux dossiers.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame la Vice-présidente. Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Mes Chers Collègues, Monsieur le Président, sur la Maison de l'emploi et le PLIE (Plan local d'insertion par l'emploi), quel est le bilan des actions menées sur l'exercice 2016 ? Avec un budget d'un peu plus de 2 millions d'euros consacrés à 62 % aux charges de personnel, ces dispositifs ont permis, d'après vos chiffres, de créer et de sauvegarder plus de 1 720 emplois en 2016. Au total, c'est plus de 16 000 personnes éloignées de l'emploi qui ont bénéficié des dispositifs de la Maison de l'emploi.

Concernant le PLIE, sur 1 571 personnes accueillies, près de 52 % d'entre elles ont été accompagnées, la plupart par un contrat de travail et certaines par une formation. Cela nous fait un coût par emploi de 1 200 euros. Comparons ce coût unitaire aux dépenses indécentes générées par les emplois aidés de la Gauche. Rien qu'en 2016, le Gouvernement de Monsieur HOLLANDE aidé de son Ministre de l'Économie, Monsieur MACRON, a dépensé 700 millions d'euros pour 100 000 emplois, cela représente, tenez-vous bien, 7 000 euros par emploi aidé. Si l'on rajoute à cela le fait que nombre de ces emplois aidés du fait de leur caractère non rentable, n'ont sans le soutien financier de l'État aucun avenir, cela démontre les talents de bricoleur de Monsieur HOLLANDE muni de sa boîte à outils. Je rappelle également que cette débauche de moyens a été acceptée pour calmer la colère des frondeurs, en particulier celle de Monsieur HAMON. Voilà pourquoi l'aide que vous souhaitez octroyer aujourd'hui me semble tout à fait raisonnable et la signature de cette convention est également nécessaire. La situation de 7 millions de nos concitoyens frappés par le chômage est dramatique et touche également leurs proches. La dignité par le travail est l'une des valeurs essentielles de notre société, aussi, je voterai pour ces deux délibérations 6 et 13. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci.

M. Yohan DAVID : C'est technique, pour dire que je ne peux pas participer au vote de la 6 et de la 13 étant Président de l'association.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous soutenez activement l'action de la Maison de l'emploi, naturellement. Monsieur CHAUSSET a demandé la parole ?

M. Gérard CHAUSSET : Oui, juste un rectificatif. Au début du Conseil sur la 11, j'avais annoncé qu'on s'abstenait, mais en fait on vote pour. Ça, c'est le premier point.

Sur la délibération concernant le sujet qui vient d'être évoqué, il y a eu d'ailleurs en Commission d'autres sujets sur lesquels je suis intervenu, sur l'École de deuxième chance notamment et d'autres points. Sans entrer dans le détail et sans porter de jugement sur le contenu du dossier, ce que j'ai proposé et ce que j'évoque ici... on aura et on a déjà notamment de plus en plus de sujets qui sont liés à l'emploi, qui sont liés à la formation, qui sont liés à l'insertion. Ce que j'ai proposé, c'est qu'on se dote d'une doctrine sur le sujet, d'une vraie politique. Parce qu'on l'a vu, par exemple, il y a une demande de subventions de l'École de la deuxième chance, mais il y a d'autres dossiers similaires qui pourraient, un jour, arriver par divers canaux. On a la Maison de l'emploi ici, il y a le PLIE, il y a d'autres PLIE ailleurs et on intervient ici en tant que Conseil de Métropole. Demain, un autre PLIE pourra venir ici. Un autre projet similaire à l'École de la deuxième chance pourra venir et d'autres projets. Il faut que l'on arrête d'intervenir, je pense, au coup par coup, c'est très bien, mais que l'on se dote d'une vraie doctrine, d'une politique en matière d'emploi, d'intervention notamment, puisqu'on va avoir aussi des missions locales qui vont nous solliciter. Donc il faut qu'on se dote de cette politique et d'une réflexion en tout cas et peut-être d'un Conseiller délégué dans ce domaine. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres interventions ? Madame CALMELS.

Mme Virginie CALMELS : Oui, juste pour répondre à Monsieur CHAUSSET. En fait, dans la continuité de la feuille de route « Développement économique », nous sommes en train de rédiger une feuille de route spécifique à l'emploi qui permettra de réunir effectivement tous les partenaires de l'accompagnement de l'emploi, Pôle emploi, Cap Emploi, les 4 missions locales, les 6 PLIE, plusieurs associations et services municipaux de l'emploi et la quarantaine de structures d'insertion existantes sur le territoire. Ce sera de nature à répondre à votre attente, je le crois.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je mets aux voix les délibérations 6 et 13. Vous votez pour, si j'ai bien compris, Monsieur COLOMBIER ?

M. Jacques COLOMBIER : Oui, oui, je vous l'ai précisé, oui.

M. le Président Alain JUPPÉ : Y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstention, non plus ? Merci.

Affaire n°6

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
DAVID Yohan**

Affaire n°13

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
DAVID Yohan**

M. Dominique ALCALA : Monsieur le Président, délégation de Madame Virginie CALMELS, l'affaire n°9.

Mme CALMELS

**(n°9) Bordeaux Gironde investissement (BGI)-Année 2017- Subvention -
Convention - Décision - Autorisation**

Mme Virginie CALMELS présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite intervenir là-dessus ? Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, j'interviens sur cette délibération, mais mes propos portent aussi sur les autres délibérations concernant Talence Innovation, Hauts de Garonne Développement puisque nous avons là un paquet global sur un certain nombre d'outils de développement économique, outils qui existent depuis des années, voire des décennies sur notre territoire puisque BGI (Bordeaux Gironde investissement) a fêté ses 20 ans, il y a quelques mois.

Déjà un constat, nous avons pu échanger avec Madame CALMELS l'an passé sur les structures de développement économique où elle nous avait annoncé une reconfiguration des dispositifs Talence Innovation et ainsi de suite. Je ne vois rien venir. Je voudrais bien savoir ce qu'il en est et, à ma connaissance, il n'y a qu'une structure par le passé qui s'est rapprochée d'une autre structure, c'était ce que nous appelions Bordeaux Atlantique, Patrick BOBET s'en souvient, qui s'est rapproché de Technowest pour le grand bien de toutes les communes en y participant.

Madame CALMELS, dans son propos liminaire, a dit des choses et n'en a pas dit d'autres. Elle n'en a pas dit d'autres : baisse de 15 % du budget de BGI, je pense qu'il faut dire les chiffres de manière explicite et parler des résultats. Elle est revenue sur la question des 100 000 emplois qui sont devenus une espèce de leitmotiv. Sur ces 100 000 emplois, j'invite les uns et les autres, singulièrement Madame CALMELS, à une triple modestie. Première modestie parce que les choses fluctuent. En 2016, effectivement, 7 900 emplois. En 2015, 3 500 emplois. En 2013, 600 emplois, on voit bien que ça varie fortement.

Modestie aussi parce que nous savons que ce qui se passe sur la Métropole bordelaise est fortement corrélé, et c'est normal, avec ce qui se passe au niveau national. Et l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) a publié, il y a quelques jours, les statistiques sur la création d'emploi au niveau national et pour 2016, c'est 187 200 emplois qui ont été créés. C'est un record depuis 2017 et nous rattrapons, petit à petit, tous les emplois détruits depuis la crise de 2007 et je ne reviens pas sur le débat économique. Et on sait bien que ces emplois se concentrent désormais, c'est un problème d'ailleurs, pratiquement et exclusivement dans les métropoles. France Stratégie a encore publié une étude là-dessus. Donc, nous sommes dépendants de la politique nationale et c'est une bonne chose.

Troisième appel à la modestie, nous nous mobilisons ici sur des grands enjeux, sur l'université, sur l'industrie, j'y reviendrai, et en même temps, quand on regarde la réalité de la création d'emploi, nous savons que nous sommes dans une économie essentiellement présente voire exclusivement présente, lorsque l'on voit la création d'emplois depuis 2007, 91 % des emplois créés dépendent du secteur social, du secteur de la santé et plutôt santé non qualifiée - aide-soignants, accompagnement des personnes âgées - et restauration. Donc, il faut bien avoir conscience que c'est là que les ressources sont. Donc, appel à la triple modestie, mais qui ne doit pas être une renonciation. J'avoue, Madame CALMELS, que j'ai été particulièrement choqué par vos propos sur FORD ; au moment où les uns et les autres, on doit se mobiliser, on doit se battre ; que vous nous ressortiez le plombier polonais et que vous nous disiez en filigrane « Ce combat est perdu ». Ce n'est pas la vision que l'on a du développement économique sur la Métropole bordelaise et ce n'est pas comme ça qu'on défend les emplois.

Après, si on revient sur la question de Bordeaux Gironde Investissement ou *Invest in Bordeaux* que nous avons déjà évoquée lors du dernier Conseil municipal. Cette structure existe depuis 20 ans. Nous connaissons son bilan : à peu près 20 000 emplois créés et 700 entités qui se sont installées sur notre territoire. Je sais qu'il y a eu un débat en Commission sur « Où est-ce que les entreprises viennent ? ». C'est vrai qu'elles viennent à plus de 80 % à Bordeaux, Pessac et Mérignac et ça peut faire réagir les maires des 25 autres communes. Mais, en même temps, moi, j'ai eu cette petite expérience dans le passé, quand j'étais Maire de Blanquefort, petite commune, quand on sollicite BGI, on arrive à travailler avec eux. Nous, on a eu le dossier FIRST SOLAR dont Alain JUPPE se souvient qui s'est mal conclu, malheureusement, mais on peut tout à fait les solliciter.

BGI existe donc depuis 20 ans, a des résultats qui, aujourd'hui, sont en train de s'accélérer puisque ces deux dernières années, on a deux fois plus de prospects, deux fois plus d'emplois qui arrivent. Et je répète ce que j'ai dit en Conseil municipal : « Je

ne comprends pas pourquoi c'est au moment où il y a un développement sur notre Métropole, que nous baissions collectivement de 15 % les subventions à BGI ». Si l'argument, c'est de dire que le marketing territorial doit se faire au niveau de la Métropole bordelaise, on est quelque part dans une espèce de contresens. On sait bien que sur ces questions-là, on a besoin d'avoir un lieu neutre où l'ensemble des acteurs privés et publics peuvent discuter ensemble. C'est comme ça que ça se fait dans les autres métropoles. On a besoin de souplesse. On a besoin d'agilité. Je sais qu'il y a des contraintes budgétaires, mais je reviens sur la loi de Pareto que j'évoquais tout à l'heure, là, nous sommes sur quelques milliers d'euros qui me paraissent difficilement explicables.

Vous m'avez cité un chiffre aussi, Madame CALMELS, en Conseil municipal sur le départ à la retraite du Directeur. Là, du fait que ce n'est pas forcément élégant, j'ai revérifié les chiffres, je ne pense pas que ce départ à la retraite puisse expliquer, à lui seul, la baisse de 15 %, d'autant plus qu'il faudra qu'il y ait un autre Directeur ou Directrice en place.

Voilà les quelques chiffres et quelques données que je voulais dire sur cette question qui, honnêtement, n'est pas anecdotique. Sur la question de l'économie, de l'emploi, on peut donner des chiffres, on peut avoir une tendance au retour à l'administration. D'autres l'ont essayé, ça s'appelait le *Gospplan*. Je ne suis pas sûr que ce soit ça qui ait fonctionné. On a montré, ces dernières années, qu'on était capable d'une certaine efficacité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, Madame CALMELS, vous nous avez présenté la politique de BGI, il y a quelques instants, comme étant effectivement l'illustration de votre feuille de route dans le domaine de développement économique de notre Métropole et qui repose essentiellement sur une politique d'accompagnement, vous l'avez dit, des projets existant dans des domaines ou dans les filières qui sont les filières les plus traditionnelles de la vie économique de notre Métropole. Il y a 9 filières qui sont évoquées, je ne les citerai pas, ça va de l'aéronautique spatial jusqu'aux filières vitivinicoles, qui sont effectivement les secteurs aujourd'hui, qui sont les emplois d'aujourd'hui sur notre Métropole. Nous regrettons que vous ne profitiez pas de ce type de délibération pour avoir une vision un peu plus prospective sur ce que seront les emplois de demain. Faut-il se contenter d'une politique d'accompagnement des emplois actuels et se priver de cette vision stratégique, j'ai envie de dire d'une stratégie offensive sur le terrain des emplois de demain.

Nous le déplorons d'autant plus, Madame CALMELS, que vous le savez sûrement, le Commissariat général au développement économique considère que pour 1 million d'investi, si vous investissez dans le BTP (Bâtiment et travaux publics), cela va vous donner 4 à 5 emplois créés, secteur traditionnel. Si vous investissez dans le domaine de la transition énergétique, c'est 15 emplois créés. Pourquoi est-ce que jamais vous ne parlez de ce type de ratio, vous ne parlez jamais de ce type de priorité ? Pourquoi est-ce que la filière des énergies renouvelables n'est pas, ici, considérée comme stratégique ? De même que la filière de la rénovation énergétique et thermique des bâtiments... qui sont considérées dans d'autres métropoles comparables à la nôtre, comme Nantes et Strasbourg, comme vraiment des visions stratégiques en termes d'emplois de demain.

Et nous le déplorons d'autant plus, Madame CALMELS, que ces choix traditionnels, j'ai envie de dire conservateurs, qui sont les vôtres sont totalement incohérents par rapport aux engagements pris par notre Métropole. J'en citerai deux. Le 16 décembre 2016, lorsque vous nous avez présenté votre feuille de route, nous nous sommes engagés à

articuler l'action économique de la Métropole avec la Région dans le cadre de son Schéma régional de développement économique et surtout je cite « *Nous avons acté la mise en place d'une stratégie offensive sur le terrain de la transition écologique énergétique, précisant qu'elle porte aussi des perspectives réalistes de création conséquentes de nouveaux emplois.* Pourquoi est-ce que vous ne le reprenez jamais ? Jamais. Vous n'écrivez jamais que de tels enjeux sont prioritaires pour notre Métropole. Pourquoi est-ce que vous n'imposez pas à BGI cet impératif ?

Deuxième engagement également que nous avons pris tout aussi solennellement, Madame la Vice-présidente février 2016, nous nous sommes fixé pour objectif d'être une Métropole à énergie positive en 2050, sauf que depuis, c'est passé aux oubliettes. Madame CALMELS, nous n'y arriverons pas tout seuls. Nous n'y arriverons pas sans mobiliser aussi le tissu économique métropolitain. Je pense que vous allez me répondre, dans quelques instants, et j'ai terminé, « *Mais oui, Monsieur HURMIC, ne vous en faites pas, nous le faisons* ». Si vous le faites, vous le faites très discrètement et j'ai envie de dire même clandestinement. N'ayez pas honte de l'écrire. N'ayez pas honte de rappeler que ce sont des objectifs prioritaires. Madame la Vice-présidente, tant que vous ne ferez pas de ces objectifs-là des objectifs prioritaires en matière de développement économique, nous sommes dans l'incapacité de voter les propositions que vous nous proposez. Nous adoptons une position, cela dit, assez modérée et assez médiane, donc nous nous abstenons sur cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC, je serais tenté de vous poser la même question : « Pourquoi est-ce que vous ne changez jamais de discours ? » en ignorant totalement la réalité de ce qui se passe dans cette agglomération. Vous nous dites que nous n'osons pas parler ou nous le faisons subrepticement des emplois que la transition énergétique amènera. Où étiez-vous le jour des Assises européennes de l'énergie ?

M. Pierre HURMIC : J'y étais !

M. le Président Alain JUPPÉ : 3 500 personnes ici. J'ai fait hier avec Anne WALRYCK une réunion de travail avec les partenaires qui se sont engagés dans ces Assises de l'énergie, ça a été un extraordinaire succès à Bordeaux et tous les partenaires qui étaient là sont des partenaires industriels qui donnent suite aux grandes orientations qui ont été faites au moment de ces Assises de l'énergie. Ce que vous répétez sans cesse, à savoir que nous négligeons la transition énergétique dans la création d'emploi, est totalement décalé par rapport à la réalité.

Deuxièmement, quand vous nous dites que nous ne nous intéressons qu'au secteur traditionnel, d'abord quand le bâtiment va, tout va. C'est un secteur qui mérite toute l'attention nécessaire si on veut construire des logements. Et, en même temps, nous donnons à tout ce qui tourne autour d'une mairie comme la *French Tech*, un extraordinaire vivier de start-ups et même d'entreprises confirmées que nous avons dans ce domaine, nous leur donnons une place très importante dans notre stratégie d'emplois. Alors, changez de discours un petit peu. Arrêtez de répéter toujours la même chose avec une langue de bois qui a beau être verte, qui est quand même en bois.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous ne pouvons pas laisser passer ces dossiers économiques présentés par Madame CALMELS sans revenir sur les propos que vous avez tenus, Madame, dans le journal Sud-Ouest en début de semaine. Nous l'avons dit immédiatement, ces propos comparant notre droit

du travail à celui de la Pologne et le rendant responsable des hésitations de FORD à Blanquefort, ne sont pas acceptables. Il est d'ailleurs amusant de constater que la Direction de FORD qui avait argué une grève des contrôleurs aériens pour justifier son absence le 9 mars quand devait se tenir le Comité de suivi, était finalement présente, la semaine dernière, à Blanquefort. La Vice-présidente de FORD EUROPE et le Président de FAI étaient bien présents. Ils ont rencontré des élus de cette Assemblée et certains syndicats, mais ils se sont bel et bien dérobés du devoir qu'ils avaient de rendre des comptes de leurs engagements devant ce Comité de suivi. Voilà, Madame la Vice-présidente, comment se comporte le patronat dans cette affaire et cela, croyez-moi, j'en suis témoin, ne date pas d'hier.

Tout comme les syndicats, nous voulons, pour notre part, rester constructifs. Il semble que FORD soit enfin ouvert aux propositions faites par les salariés pour assurer l'avenir, notamment via la production de véhicules propres. Il faut explorer cette voie sérieusement et nous espérons vivement que, dans cette affaire, tous les élus, à commencer par vous, Madame la Vice-présidente, se comportent en défenseurs des 1 000 travailleurs de FORD Blanquefort et de leur outil de travail qui font, malgré tout, les beaux jours des bénéficiaires de FORD dans le monde.

Ceci étant dit, nous voterons pour cette subvention à BGI. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame WALRYCK ?

Mme Anne WALRYCK : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, en effet, vous avez déjà répondu, Monsieur le Président, mais Pierre HURMIC, Conseil municipal, Conseil métropolitain, même discours, mêmes paroles qui traduisent en effet une méconnaissance absolument ahurissante des projets et des dossiers que nous traitons. Nous sommes dans l'action sur tous ces sujets.

Par ailleurs, en plus de ce qui a été indiqué par Monsieur le Président sur les Assises européennes de la transition énergétique et sur toute la dynamique autour des chefs d'entreprises, de nos entrepreneurs, qui a été mise en exergue à cette occasion, et pas seulement à cette occasion, je rappelle que là, on parle de BGI. Que BGI, c'est quoi ? C'est pour assurer la promotion, l'attractivité et recevoir sur notre territoire des entreprises performantes et innovantes. Or, sur ces sujets-là, sur la transition énergétique, nous avons un potentiel d'entreprises locales qui sont de vraies pépites avec lesquelles nous travaillons, avec lesquelles le Conseil régional travaille également, dont toutes les initiatives ont été valorisées au travers des Assises européennes de la transition énergétique, mais pas seulement. Vous parlez aussi de la rénovation du bâti. Là aussi, nous travaillons en lien avec toutes les entreprises locales. Il ne vous a pas échappé que nous avons lancé, à l'occasion des Assises de la transition énergétique, la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, Ma Renov.com. C'est un outil qui va permettre d'accélérer et de donner envie et les moyens à nos concitoyens, aux propriétaires, aux copropriétaires également de se lancer, d'accélérer leur rénovation énergétique du bâti. Nous travaillons avec toutes les entreprises et bien entendu avec les organismes professionnels et avec la Chambre des Métiers, avec la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), toutes les organisations professionnelles sur ce sujet. Nous allons établir une Charte qui est en cours de travail aujourd'hui. Nous travaillons sur la dimension financière d'accompagnement de ces projets et vous savez que Bordeaux Métropole n'est pas inactive en la matière puisque nous finançons déjà, subventionnons et accompagnons la réhabilitation de ces travaux thermiques du logement. Voilà. Je ne comprends pas vos propos.

M. le Président Alain JUPPE : Merci encore. Un dernier élément, mais Madame CALMELS pourrait en parler plus sagement que moi, le Conseil des entrepreneurs de

la ville de Bordeaux s'est réuni lundi et nous avons accueilli, à cette occasion, Éric SCOTTO qui est un chef d'entreprise tout à fait remarquable, totalement investi dans les énergies renouvelables, ce qui a permis de sensibiliser les acteurs économiques bordelais, les chefs d'entreprise notamment, à cette dimension et c'était tout à fait passionnant.

Madame la Vice-présidente, pour conclure.

Mme Virginie CALMELS : Merci Monsieur le Président. Effectivement, Éric SCOTTO est venu sur notre invitation, vous voyez, le producteur du film DEMAIN. Je pense que vous le connaissez, vous n'étiez pas présent malheureusement à cette conférence de très grande qualité à laquelle nous vous avons invité. C'est dans le fichier. Évidemment, les invitations partent directement d'Alain JUPPE auprès de tous les élus.

Vous pourriez cesser vos procès d'intention permanents et surtout ce caractère péremptoire de dire « jamais ». Ne venez pas dire « jamais », ce n'est pas parce que vous avez 3-4 feuilles qui synthétisent un projet et Anne WALRYCK l'a dit mieux que moi tout à l'heure, bien sûr qu'on parle des énergies renouvelables. On vient de sensibiliser l'ensemble de l'écosystème et on est convaincu... D'ailleurs, nous sommes allés après visiter la plateforme SINEO. On est directement dans ces sujets, et on est convaincu que c'est créateur d'emplois pour la Métropole. Cessez simplement vos procès d'intention à répétition sur le fait qu'on ne souhaiterait pas développer l'emploi là.

En revanche, pour reprendre l'expression de Monsieur FELTESSE, oui, on ne croit plus au *Gosplan*. Il est vrai qu'il y a un moment donné où ce n'est pas parce qu'on va sans arrêt dans cette enceinte dire qu'il faut créer des emplois dans le domaine de la rénovation énergétique ou des énergies renouvelables que c'est pour autant que ça va s'opérer, mais on est dans cette direction et il est bien évident que tous les acteurs économiques, notamment dans ce domaine-là, seront les bienvenus sur la Métropole.

Pour revenir aux propos de Monsieur FELTESSE qui fait vraiment décidément que de la politique politicienne. Comme je vous l'ai déjà dit ...

M. Vincent FELTESSE (sans micro) : inaudible.

Mme Virginie CALMELS : Pardon Monsieur FELTESSE, si vous me permettez.

M. le Président Alain JUPPÉ : Du calme, du calme.

Mme Virginie CALMELS : Vous m'avez invitée à des leçons de modestie. Moi, j'ai déjà dit dans cette enceinte et je le répète, et c'est d'ailleurs même le début de la phrase de Sud-Ouest que, maintenant, vous venez critiquer : il faut que le politique ait l'humilité de reconnaître que ce n'est pas lui qui crée l'emploi. Contrairement à vous, Monsieur FELTESSE, je ne cesse de répéter que ceux qui créent l'emploi dans ce pays, ce sont les entrepreneurs, les artisans, les commerçants, les TPE (très petites entreprises), les PME (petites et moyennes entreprises), les agriculteurs, les salariés des entreprises. Voyez-vous, je crois qu'on est tous invité à un bilan d'humilité ici, mais il faut aussi avoir l'honnêteté que, quand on se fixe des objectifs à la fois qualitatifs et quantitatifs, d'avoir un baromètre et de se dire : « Est-ce qu'on atteint nos objectifs ? ». Et là où c'est vraiment paradoxal, c'est qu'au lieu de vous réjouir de cette atteinte des objectifs qui ne bénéficie pas à nous, élus, qui bénéficie à l'ensemble des Bordelais et des Bordelaises de la Métropole, excusez-moi de vous dire qu'on devrait tous se féliciter de ces objectifs. Ils sont d'ailleurs atteints par la contribution de beaucoup à tout ça

puisque, c'est l'addition de toutes les délégations qui permet d'avoir une qualité de vie qui est précieuse, qui permet de faire de Bordeaux une métropole attractive, etc.

Maintenant, pour reprendre vos trois points qui invitent à la modestie. D'abord, vous m'expliquez que les chiffres sur l'emploi varient. Je vous remercie de cette information. Je pense qu'ici, tout le monde en est bien conscient, mais vous oubliez de dire dans votre démonstration qu'effectivement en 2013, on n'était qu'à 604 emplois nets créés ; en 2014, à 2 329 emplois nets créés et en 2015, 7 908. Ce qu'il faut simplement observer, c'est que nous avons une pente très intéressante parce qu'elle a une croissance qui est régulière et on espère qu'elle va se poursuivre. Voilà ce qu'on se dit ici et l'humilité de penser que les chiffres peuvent varier, je l'ai moi-même exprimée à maintes reprises. Oui, cet objectif de 7 000 emplois annuels est un objectif que vous avez jugé totalement irréaliste, en expliquant qu'on vendait du rêve. Je me félicite qu'on l'ait atteint, qu'on l'ait dépassé. Maintenant, évidemment qu'il va falloir confirmer parce que notre objectif, il n'est pas de faire des annonces et que ça retombe derrière, il est de réellement créer des emplois pour cette Métropole à horizon 2030.

Deuxième sujet de modestie, vous m'expliquez, alors là pardon de vous le dire, c'est presque un sujet de décence, que vous, vous avez créé au national en 2016 un record 187 000 emplois. Monsieur FELTESSE, vous parlez de votre Gouvernement pardon, le Gouvernement auquel vous appartenez, mais un peu de décence. Vous parlez en création d'emplois. La différence entre vous et moi, c'est que moi, je tiens compte de la destruction d'emplois. Et dans un pays qui a plus de 600...

M. Vincent FELTESSE : Une création nette d'emplois, lisez les statistiques, Madame CALMELS, soyez sérieuse.

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, on n'est pas dans une réunion électorale donc je vous demande de garder un peu de calme et de sérénité. Madame CALMELS, poursuivez.

Mme Virginie CALMELS : On a un pays qui a connu + 600 000 chômeurs et vous me donnez des leçons de modestie, mais pardon de vous dire que moi, je pense que, malheureusement, on est loin du compte et qu'on a tous notre pierre à apporter à l'édifice d'un pays dans lequel on vivrait mieux parce qu'il y aurait moins de chômeurs. Venir m'expliquer qu'on peut se féliciter du nombre d'emplois créés record en 2016, oui, là aussi, c'est factuel. Regardons les emplois détruits, malheureusement, et regardons surtout la courbe du chômage qui ne s'est pas inversée.

M. Vincent FELTESSE : Je répète, je parle de création nette d'emplois.

M. le Président Alain JUPPÉ : On vous a entendu, Monsieur FELTESSE.

Mme Virginie CALMELS : Enfin, en ce qui concerne FORD, c'est un sujet très important pour notre Métropole. J'étais au côté d'Alain JUPPÉ, le 20 janvier dernier, quand on a reçu les syndicats. Bien évidemment, et vous avez raison, Monsieur PADIE ou Monsieur GUICHARD, d'expliquer qu'il faut une approche constructive. C'était le sens de mon propos que vous avez un peu déformé en expliquant qu'il faut être dans une approche constructive face à un opérateur international. Effectivement, j'ai osé dire quelque chose qui me semble une réalité. C'est que cette entreprise a besoin, et c'est écrit - donc je parlais des contraintes syndicales qui sont plus importantes localement qu'en Pologne - ce n'est pas de nature à les rassurer. Je ne mets pas en cause le rôle des syndicats. C'est écrit noir sur blanc. En revanche, il y a, à un moment donné,

où on est obligé... d'abord, on ne peut pas se substituer à la stratégie des entreprises et Monsieur FELTESSE qui me donne des leçons de modestie devrait avoir la modestie de rappeler les déclarations de Monsieur MONTEBOURG à FLORANGE ou de Monsieur MACRON chez ALSTOM. On voit bien que le politique quand il intervient très tardivement, quand il n'a pas de vision industrielle de long terme et quand il est sur l'obstacle, eh bien il n'empêche pas la fermeture ou la suppression des emplois. C'est ça que j'ai simplement voulu dire. C'est qu'à un moment donné, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour discuter, pour négocier. Alain JUPPÉ l'a fait et je le ferai dans mon rôle également, mais j'avais noté que nous avons absolument besoin de sécurité et de confiance. C'est aussi ça qu'on doit restaurer avec nos partenaires économiques et je ne crois pas que, dans mon rôle de Vice-présidente à l'économie, vous puissiez m'objecter que je n'aurais pas dû dire ça. Je pense qu'au contraire il faut restaurer cette confiance avec les principaux acteurs. On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre. C'était simplement le propos et, quand vous parlez de dialogue constructif, là, je vous rejoins parce que là les syndicats sont dans leur rôle et là, on peut créer de la valeur ensemble et c'est bien ce que nous allons nous efforcer de faire avec les dirigeants de FORD.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Madame CALMELS, je me doutais bien qu'on y viendrait par un bout ou un autre, déjà que nous, nous avons avancé un bout dans notre intervention, mais sincèrement, je ne pensais pas que vous auriez le front d'apporter la réponse que vous venez d'apporter. Je pense que vous n'êtes pas, Madame, à hauteur, je vous le dis, vous n'êtes pas à hauteur des enjeux et des dangers qui nous guettent sur cette entreprise comme sur d'autres. Vous avez, au travers de ce propos, d'abord donné un certain mépris de l'organisation syndicale... Moi, ce n'est pas la Pologne qui m'a choqué, je vous le dis tranquillement, mais les salariés de FORD, les organisations syndicales et les organisations syndicales de FORD, l'ont pris en pleine figure, mais le plus grave, Madame, c'est que vous avez porté atteinte à notre unité. Nous avons réussi une chose extraordinaire ici, mais pas que de maintenant sur FORD, comme sur d'autres secteurs - je me rappelle la SOGERMA, ça a été plus long, mais on y est arrivé - à avoir une action unie entre élus, toutes divergences mises de côté. Et vous arrivez, ce n'est même pas avec des gros sabots, et vous confirmez ce matin que les syndicats, ils sont bien quand ils sont constructifs et j'entends bien dans votre tête ce que veut dire « constructifs », c'est-à-dire qu'ils n'en disent pas trop, mais dès qu'ils sont un peu revendicatifs ne serait-ce que sur les 1 000 emplois, eh bien là, ce sont des Polonais. Mais j'avoue que j'ai du mal parce que... même je pourrais vous dire que je retrouve là la dirigeante du MEDEF.

M. le Président Alain JUPPÉ : Allez, ça y est, c'est parti. Max, on va s'arrêter parce qu'entre le *Gosplan* et le MEDEF, on va dérapier.

M. Max GUICHARD : Non, non, je termine. Mais ce n'est même pas ça parce que je pense qu'un responsable patronal devrait prendre en compte l'environnement politique dans lequel se situe ce dossier. Et l'environnement politique, Madame CALMELS, même si vous ne le voulez pas, il restera l'unité de l'ensemble des élus pour défendre FORD.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non seulement... Madame CALMELS, je vous en prie, vous avez répondu, je veux clore ce débat. Non seulement Madame CALMELS n'a pas rompu cette unité politique, mais elle y a pleinement participé. Je le répète, elle était à mes côtés lorsqu'après ma première intervention auprès de la Direction de FORD EUROPE. Les dirigeants d'EUROPE sont venus à Bordeaux. Juste une petite

anecdote, Monsieur GUICHARD, pour vous montrer que les choses sont parfois un peu compliquées. J'espère que vous n'interprétez pas mal ce que j'ai dit. Pendant cette réunion que nous avons eue avec les dirigeants de FORD EUROPE, les dirigeants de FORD EUROPE nous ont dit : « *Nous avons été choqués qu'en plein milieu de la réunion que nous avons à Blanquefort, certaines organisations syndicales soient parties de la réunion* ». Voilà, je vous cite ce témoignage, c'est tout. Pour vous montrer aussi que c'est vrai, la confiance, ça existe. Il ne s'agit pas de demander aux syndicats de renoncer à leur action revendicative, naturellement, mais il faut faire attention aussi à la façon dont on se comporte. Sur FORD, c'est clair, nous sommes tous parfaitement impliqués dans ce combat, ce n'est pas d'hier, nous l'avons fait depuis longtemps. Je me souviens de la façon dont Christine LAGARDE s'était saisie de ce dossier avec beaucoup d'efficacité. C'est elle qui a mis la Direction de FORD au pied du mur en lui demandant de prendre ses responsabilités. Le Gouvernement actuel poursuit. Monsieur SIRUGUE, c'est comme ça qu'il s'appelle, je crois, le Secrétaire d'État compétent, a reçu les organisations syndicales. Moi, je suis totalement engagé, Virginie CALMELS aussi et donc pas de procès d'intention sur tout cela.

Pour le reste, il s'agit de discuter de BGI. Chacun a donné ses arguments. La contrainte budgétaire existe, mais pas que. La mission attractivité qui a associé la Région, pleinement impliquée, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pleinement impliquée, a considéré qu'il fallait recentrer l'action de BGI, non pas pour la diminuer, mais à la limite pour lui donner plus d'efficacité sur l'identification et l'accueil, ce que cette agence fait très, très bien, en demandant à la Chambre de commerce qui a des activités internationales très développées et à la Métropole qui a son rôle à jouer, de s'investir davantage dans tout ce qui est la prospection et la promotion à l'extérieur. Nous avons su réaliser l'unité de tout le monde autour de cette nouvelle marque qui est en train d'imprimer : Bordeaux attire, Bordeaux attire comme un aimant, Bordeaux est magnétique. Cher Vincent, vous vous souvenez du travail que nous avons essayé de faire pour trouver un slogan. Je me souviens de ce dîner avec Érik ORSENNA où Érik ORSENNA avait conclu par une proposition qui nous avait laissés un peu pantois, avec toute l'amitié que j'ai...

M. Vincent FELTESSE : Oui, mais après on avait eu une contre-proposition qui était très bien.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'était Ô Bordeaux, Ô Bordeaux, voilà. On a avancé dans cette réflexion. On travaille ensemble là-dessus. Je crois qu'il n'y a pas de divergences entre nous sur la nécessité d'avoir une stratégie ambitieuse pour le développement de l'emploi. Donc, je suis convaincu que... non, il va y avoir des votes divergents là sur cette délibération. Qui vote contre alors le dossier BGI ? Monsieur FELTESSE qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous, vous abstenez, non ? Les Verts s'abstiennent ? Bien, merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Mme Virginie CALMELS : Monsieur le Président, si vous me permettez, je peux dire un mot à Max GUICHARD ? Je ne voudrais pas ... non, mais un mot.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, allez boire un café avec lui.

Mme Virginie CALMELS : Alors, on ira boire un café, mais je voudrais simplement dire que je peux être aussi du côté des syndicats, Monsieur GUICHARD quand la cause est juste.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, très bien.

Mme Virginie CALMELS : C'est quand même terrifiant qu'on ne puisse même pas s'expliquer. Il y a quand même un salarié de la Monnaie de Paris qui a été réintégré, qui était CGT parce que j'ai écrit moi-même à Monsieur Christophe BEAUX, PDG de la Monnaie de Paris.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais Madame, je n'ai aucun doute sur votre engagement dans ce domaine. Vous n'avez pas à me convaincre. En revanche, vous aurez du mal à convaincre Max GUICHARD. Donc, restons-en là.

Nous allons changer un petit peu l'ordre du jour. Monsieur ALCALA va appeler le dossier 18, c'est la stratégie métropolitaine des mobilités et on appellera ensuite le 68 qui est la DSP assainissement. Comme je vous l'ai dit, et je l'en remercie à l'avance, je demanderais à Monsieur Alain ANZIANI de se priver de déjeuner et de finir la présidence de ce Conseil puisque je serais obligé de vous quitter vers 13 heures, 13 heures 15 pour la raison que je vous ai dite, qui est une raison de travail avec le Président de la Région.

Monsieur ALCALA.

M. Dominique ALCALA : Monsieur le Président, délégation de Monsieur LABARDIN, affaire n°18.

M. LABARDIN

(n°18) Stratégie métropolitaine mobilités : bilan 2016 - Adoption - Décision - Autorisation

M. Michel LABARDIN présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. De brèves remarques avant d'ouvrir le débat. Je salue, bien sûr, les progrès accomplis depuis une dizaine ou une quinzaine d'années et je suis, en même temps, tout à fait impressionné par l'ampleur des nouvelles initiatives, des nouveaux projets qui sont devant nous. Je voudrais saluer votre action, celle des Vice-présidents impliqués dans cette question des mobilités et puis le travail de nos services aussi qui ont une charge de travail considérable et qui l'assument avec beaucoup de compétences.

Ma deuxième remarque sera pour appeler l'attention des uns et des autres sur quelque chose dont on ne parle pas suffisamment, c'est le coût de fonctionnement et le coût de maintenance de ce réseau que nous sommes en train de constituer et qui constituera une charge très importante au cours des prochaines années. Il y a l'investissement immédiat, mais il y a ensuite la vie du réseau qui doit être prise en considération aussi dans les décisions que nous prenons aujourd'hui.

Voilà. Je pense qu'il y aura plusieurs demandes de parole : Madame BEAULIEU, Madame FERREIRA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur TOUZEAU. Il y en aura d'autres qui vont venir se rajouter.

Alors, Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, Chers Collègues, ce bilan montre combien notre établissement continue à investir dans la question des transports et ce, avec diverses approches. Ce haut niveau d'investissement de projets nous apparaît du moins dans l'intention comme allant dans le bon sens et les chiffres de ce bilan nous montrent une progression intéressante, quels que soient les modes. Cela ne nous empêche pas d'émettre, une nouvelle fois, la critique du développement du tram, notamment par l'extension de lignes en voie simple qui, à notre sens, n'est pas toujours en adéquation avec les besoins de la population et qui s'avère bien plus onéreux que d'autres modes. C'est le cas, par exemple, de l'extension de la ligne A vers l'aéroport qui peut se traduire par une dégradation du service, notamment pour les habitants de Mérignac, comme nous l'avons déjà exprimé ici.

Nous regrettons que ce bilan ne consacre aucune ligne à la question du ferroviaire. Même si cela ne relève pas directement de notre compétence, nos services et nos élus ont travaillé sur la question. Je pense plus particulièrement à la question de la ligne de ceinture. Nous restons convaincus que cette ligne peut être une réponse efficace à nos besoins de transport circulaire en lien avec les connexions sur le réseau existant. Cela demande de nouveaux investissements, mais aussi que la ligne de ceinture soit mieux mise en valeur auprès des usagers. Nous regrettons donc que l'étude sur celle-ci n'ait pas été intégrée dans ce bilan. Dans le même ordre d'idée, la desserte de la presqu'île d'Ambès montre la pertinence d'une meilleure utilisation du réseau ferré existant.

Toutes ces remarques pour alerter sur la nécessité que notre établissement intègre, dans son bilan mobilités, les chiffres liés à la question des TER (Train express régional). Nous avons fait la remarque en Commission et nous regrettons que le rapport n'ait pas été modifié dans ce sens même s'il en est fait mention dans les annexes. De ce fait, nous nous abstiendrons sur ce bilan. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président, Chers Collègues, quelques mots pour saluer ce bilan, remercier tous ceux qui ont participé et saluer les efforts qui sont réalisés par la collectivité sur un dossier qui est prégnant, qui préoccupe énormément nos concitoyens et qui, en même temps, est un dossier particulièrement difficile. Mon intervention, qui sera très rapide, a simplement pour but d'attirer l'attention de l'Assemblée sur un espace particulier, l'espace de l'extra rocade.

Comme il est noté dans ce dossier, les données sont très partielles à ce sujet, mais ce n'est pas parce qu'on manque de statistiques qu'on ne peut, par nous-mêmes, constater chaque jour la forte congestion sur la question des entrées de l'agglomération. Cela rajoute à la complexité du dossier, non seulement le fait de devoir prendre en compte bien évidemment les habitants hors Métropole, mais sachant aussi que cela va prendre du temps à s'arranger, vu le nombre de nouveaux Girondins qui viennent s'installer hors Métropole - les deux tiers chaque année -, mais dont la majorité viennent encore travailler dans notre agglomération.

Ainsi, sans aucunement remettre en cause les perspectives énoncées dans la délibération qui sont très intéressantes, il convient d'être particulièrement vigilant peut-être sur ces entrées d'agglomération sur plusieurs points. D'abord sur un travail particulier et partenarial sur les grands axes pénétrants, les grands axes routiers qui

deviennent les grandes allées métropolitaines. Ensuite, par une meilleure prise en compte de la desserte des zones d'activité - ça, c'est un vrai sujet - ces zones d'activité souvent périphériques, qui sont des lieux de congestion pendulaire, et qu'on arrive très difficilement à résorber. Et c'est vrai qu'on a pris du retard sur la desserte en TCSP (Transport en commun en site propre) de ces espaces. C'est difficile parce que ce sont des besoins qui sont des besoins essentiellement pendulaires, des besoins qui sont cinq jours par semaine avec la question des week-end. C'est vrai qu'au point de vue rentabilité, on a des difficultés à ce sujet, mais il va être nécessaire d'innover si on veut réduire la congestion dans ces endroits.

Améliorer peut-être notre réflexion sur les parcs relais périphériques qui sont très vite saturés. Je peux en témoigner sur Blanquefort, mais ailleurs aussi. Je pense que sur ces parcs relais, la réflexion doit prendre en compte d'abord à chaque fois la question d'un meilleur dimensionnement parce que, à chaque fois, on se pose la question. Mais aussi peut-être la question du maillage avec la problématique de leur positionnement, non seulement au départ des extensions de tram, mais aussi des futurs BHNS et pourquoi pas réfléchir au problème du stockage des voitures au départ de certaines LIANES puisque si on veut diminuer, bien évidemment, le nombre de voitures qui rentrent sur l'agglomération, sans aller sur le changement du mode de transport, la question du stockage des voitures pourrait être intéressante.

Travailler également sur la question de l'intermodalité des transports en commun. Vous avez parlé Monsieur LABARDIN de la question de la desserte ferroviaire et je voudrais saluer l'initiative et j'espère qu'elle va arriver jusqu'au bout, de Monsieur DUPRAT du travail sur le fait que quand on prend, par exemple, le train à Macau et que l'on rentre après dans le transport en commun par le tram sur Bordeaux Métropole, on puisse, avec le même ticket par un système d'intermodalité, pouvoir travailler ensemble.

Ainsi, pour conclure, au regard de la saturation que vivent aussi les communes périphériques, l'idée est de porter une attention particulière sur des aménagements qui sont des aménagements locaux, sur les grands projets structuraux comme la ceinture ferroviaire et le tout, pour prendre aussi en compte la qualité de l'air sur ces espaces parce que ce n'est pas qu'en intra-boulevards que la qualité de l'air pose problème. Il faut prendre ça en compte sur l'ensemble de l'agglomération. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Monsieur le Président, Chers Collègues, moi aussi je me félicite du document tel qu'il est. Juste deux remarques sur deux sujets qui sont d'ailleurs un peu liés.

Naturellement, je m'interroge toujours sur cette halte Médoquine, Gare de la Médoquine, réouverture, on peut l'appeler comme on veut. Avec Christophe DUPRAT et d'autres élus et également le personnel de la Métropole, nous sommes allés prendre le train. On a été voir sur place pour vérifier si les affirmations, ou les perceptions qu'en a la SNCF, étaient réalistes quant à l'impossibilité de rouvrir cette halte de la Médoquine. Autant ça nous apparaît difficile de rouvrir sur la ligne Arcachon, autant rien ne semble s'opposer à l'ouverture sur le Médoc. L'avantage de cette ligne, c'est qu'elle permettrait aussi de ré-envisager l'étude sur Bassens Campus. J'avoue que j'ai été un peu surpris de voir, à un moment donné, il y a quelques mois, qu'une ligne était à l'étude de dire : on va aller de Bassens jusqu'au Campus en passant par une des deux rues qui est juste à côté de l'Hôpital Bagatelle. Quand on voit la difficulté actuelle pour réétudier la circulation autour de Bagatelle sachant qu'il y aura 1 000 consultations par jour, qu'il y aura 400 à 500 personnels qui vont arriver le plus venant notamment de Robert Picqué et qu'on a actuellement une impossibilité à faire circuler tout ça, voir l'envisager le passage d'un bus soit sur la Rue Robespierre, soit sur la Rue Frédéric Sévère sans élargissement, ce qui prendra quand même des années, tout ça me paraît un peu

compliqué alors que la liaison Bassens jusqu'au Campus par la voie ferrée, avec la réouverture de la Gare de Médoquine ou par Pessac pour atteindre l'Université paraît beaucoup plus intéressante puisqu'on met 17 minutes au lieu d'une heure ou je ne sais plus combien. Les deux sujets sont liés. Peut-être serait-il intéressant, Christophe DUPRAT me le suggérerait, qu'on ait directement une étude Métropole Région sur ce Pôle multimodalité de la Médoquine parce que j'avoue que pour le reste, pour l'étude de la SNCF, je suis comme Sœur Anne, on ne voit rien venir depuis des semaines pour ne pas dire des mois. Il est quand même temps d'avancer dans ce dossier intéressant pour le futur transport en site propre qu'évoquait tout à l'heure Michel LABARDIN de Gradignan jusqu'à Cenon, mais également pour la desserte du Campus, mais également pour la desserte de Bassens.

M. le Président Alain JUPPÉ : On ne va pas entrer dans le détail du tracé de chacune de ces nouvelles lignes. Je voudrais dire à Alain CAZABONNE que le Bassens - Campus, ce n'est pas simplement Bassens - Campus, c'est toute la desserte de la Rive Droite. Si on prend le chemin de fer de ceinture, ça n'offre pas la même qualité d'offre pour l'ensemble de tout cela.

Deuxièmement, à l'ordre du jour de ma réunion de travail avec Alain ROUSSET, j'ai précisément inscrit la Médoquine et je compte lui demander le soutien actif de la Région vis-à-vis de la SNCF qui nous explique que tant qu'il n'y a pas de GPSO (Grand projet du sud-ouest), il n'y a pas de Médoquine. Là-dessus, on va essayer de remonter au créneau.

Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, nous aussi pour nous féliciter, bien sûr, de ce dossier. 141 millions de voyages sur TBM en 2016, comment ne pas s'en féliciter ? Je rappelle qu'on était à 90 millions en 2009. Même si on est un petit peu en dessous des premiers objectifs, ce qui est important, c'est d'avoir une progression constante et assez forte, aux alentours de 7 %. C'est remarquable puisque c'est la plus forte progression des réseaux en France. Ça veut dire que ça valide aussi un certain nombre de choix qui ont été faits depuis un certain nombre d'années, soit récents, ou soit plus anciens. Le choix du tramway, notamment, me semble un bon choix. Le changement de DSP (Délégation du service public) en 2009, les services partiels, le développement des LIANES, les VCub et puis aussi un certain nombre de projets qui ont été inaugurés, il n'y a pas très longtemps, vont plutôt dans le bon sens et bien sûr valident cet ensemble.

Bien sûr, ça a été dit, la voiture est toujours là. Elle progresse. C'est un enjeu important aussi, très important la diminution de la circulation automobile et de la congestion qui l'accompagne. On voit bien que c'est sous-jacent à toutes les différentes interventions. Dire aussi, je reprendrai un peu le propos de Vincent FELTESSE qu'il a abordé tout à l'heure, la question c'est de savoir si, aujourd'hui, un squelette ne peut pas être fait que de colonnes vertébrales. Nous avons construit une colonne vertébrale qui est très importante, qui est les lignes de tramway et aujourd'hui, une des questions est de savoir, lorsqu'on aura 75-80 km de tramway, est-ce qu'il faut aller jusqu'à 100-110-120, vous avez posé problème, celui de la maintenance et des coûts de fonctionnement. À un moment, ça risque d'être insupportable. Donc il y a plusieurs enjeux. C'est à partir du réseau que l'on a aujourd'hui, comment déjà l'optimiser ? Comment essayer de le ramifier ? J'ai évoqué notamment au Pont de pierre, faire un Y, ce n'est pas grand-chose, ça peut ouvrir des possibilités, des nouvelles missions. Il faut qu'on ait une vraie réflexion sur l'optimisation de ces 70 à 80 km de tramway pour faire en sorte qu'il soit le plus efficace possible, c'est un enjeu. Il y a bien sûr, et ça a été évoqué à plusieurs reprises, l'enjeu de la périphérie des circulaires.

Comme vous allez déjeuner avec le Président ROUSSET, ça a été évoqué le sujet de la Médoquine, juste une précision : les trains ne se sont jamais arrêtés à la Médoquine depuis la ligne d'Arcachon. Jamais. Ils se sont toujours arrêtés depuis la ligne du Médoc. Mais il faut remettre en route cette gare parce qu'elle rendra un certain nombre de services et ce qu'on nous dit, c'est que la SNCF n'est pas favorable, mais je n'ai pas eu l'impression que la Région était très favorable non plus. Il y a là un bras de fer. J'ai l'impression que parfois la Région s'abrite derrière la SNCF pour ne pas prendre de décision. Sur ce sujet-là, je pense qu'il faut être clair. La Gare de la Médoquine, ce ne sera pas le centre du monde, mais elle aura une utilité très importante dans le maillage que l'on veut faire. Et notamment, Monsieur le Président, puisque l'on parle souvent de circulaires et de lignes de ceinture, dans le projet originel du tram train, le fameux tram train du Médoc qui arrive aux Quinconces, il a été conçu... aujourd'hui c'est un tramway, mais il a été conçu comme un futur tram train. C'est-à-dire que comme ça se fait, notamment à Mulhouse, mais aussi à Lyon ou à d'autres endroits ou beaucoup en Allemagne, c'est l'achat de motrices spécifiques qui peuvent aller aussi bien sur une ligne de tramway que sur une ligne ferroviaire. Notre projet a été conçu comme ça. Ça veut dire qu'aujourd'hui, on a un outil qui peut nous emmener de Macau en passant par la ligne de ceinture jusqu'à la Gare de Pessac et même avec un investissement faisable, puisque ça a été étudié, qui peut aller même jusqu'à Montaigne Montesquieu. Un matériel tram train pourrait aujourd'hui aller de Macau jusqu'à la Gare de Pessac en passant par la ligne de ceinture voire jusqu'à Montaigne Montesquieu. On ne peut pas aller plus loin parce qu'après on a de l'APS et le matériel n'est pas compatible avec l'APS. Ça veut dire que là, le problème n'est plus technique, aujourd'hui puisque vous allez voir Monsieur le Président de la Région, le problème que l'on a essentiellement, c'est celui de la gouvernance. On a un projet aujourd'hui, un objectif qui est d'améliorer la gouvernance des transports avec la Région, avec le Département parce que si on veut mettre en place un tram train, on doit bien se poser la question de savoir qui le pilote ? Qui le gouverne ? Qui en a la gestion ? Est-ce que c'est la SNCF ? Est-ce que c'est KÉOLIS ? Est-ce que c'est un syndicat mixte ? C'est qui ou quoi ? Ça, on ne le sait pas, on ne sait pas le faire. Vous savez bien qu'en France, ce genre de problème est très long, mais pourtant techniquement, on peut le faire et on aurait là une véritable solution à un certain nombre de problèmes et qui serait très efficace.

Autre problème, les boulevards et le problème aussi des financements. On est sur la ligne Gradignan-Cenon a à environ 400 millions d'euros. Si on veut vraiment avoir un véritable projet de circulaire sur les boulevards, bien sûr, se posera le problème des financements. Se pose le problème du projet que l'on veut mettre en place. Je suis déjà intervenu là-dessus, je ne vais pas en remettre une couche, mais il nous semble important d'avoir un vrai projet de TCSP sur les boulevards dans son entièreté. Est-ce que ça doit être un tramway ? Je ne sais pas. La question se pose. Ça peut être d'autres choses. Il y a du bus électrique aujourd'hui qui est très performant, même Lyon travaille à l'extension de son projet de trolley, c'est aussi intéressant. On peut aujourd'hui faire du trolley sans forcément avoir de la ligne aérienne partout avec des systèmes de batterie. La technologie aujourd'hui peut permettre de nous faire avancer sur un projet intéressant, y compris sur le boulevard. Autant je suis un défenseur du tramway, autant ça ne peut pas être une religion absolue partout, sinon on n'y arrivera pas. Voilà un petit peu quelques idées que je voulais avancer.

Pour terminer, pour parler de la congestion, la congestion, elle a un véritable problème. Elle a une véritable source, c'est l'étalement urbain. On le sait bien. Il suffit de remonter sur le Médoc ou d'aller ailleurs voir l'enfilade de voitures. Le problème de l'étalement urbain, c'est un problème d'urbanisme et aussi de volonté de densification sur la Communauté urbaine, à un certain moment, à certains endroits. On est peut-être parfois en dessous de ce qu'il faut même s'il y a des efforts qui sont faits et si on veut aussi lutter contre cet étalement urbain, c'est qu'on a un véritable problème, c'est qu'on a de plus en plus de gens qui habitent à l'extérieur parce qu'ils ne peuvent pas habiter à l'intérieur, mais qui viennent travailler à l'intérieur parce qu'il n'y a plus de travail à l'extérieur. On doit se poser, à travers cette délibération, la question du développement de notre hinterland parce que tant qu'on laissera le Médoc s'appauvrir, l'Entre-deux-

Mers avoir de moins en moins d'emplois et tant qu'on ne réfléchit pas et je ne vois pas aujourd'hui vraiment de discussion avec ces autres territoires-là. Il faut que l'on pense notre développement au-delà de nos 28 communes parce que si on ne réfléchit que sur la Métropole et nos 28 communes, le problème de l'étalement urbain, le problème de la congestion et le problème du développement qui se passent aujourd'hui, on ne le résoudra pas. Je pense qu'au-delà de la mobilité, il y a un vrai problème de développement de l'ensemble du territoire girondin et il faut peut-être aussi que l'on facilite le développement d'emplois sur le territoire en dehors de la Métropole que l'on travaille avec ces territoires-là pour pouvoir limiter l'étalement urbain. Voilà. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, je ne veux pas me mêler du fonctionnement du groupe Europe Écologie des Verts, mais il y a un défaut de circulation de l'information parce que Monsieur ROSSIGNOL a assisté hier au Bureau et quand je vous entends dire que nous ne nous préoccupons absolument pas de ce qui passe autour de nous, c'est une grosse surprise. Nous avons travaillé hier précisément sur une démarche de coopération territoriale. Nous avons déjà signé un accord de partenariat avec la ville d'Angoulême. Je vais en signer un, la semaine prochaine, avec la CALI (Communauté de l'Agglomération de Libourne). Dans le Pacte métropolitain que nous avons signé avec le Premier Ministre la semaine dernière, il est prévu l'intensification de la coopération territoriale. Donc vous voyez que tout ceci est à l'ordre du jour et a déjà fait l'objet de décisions opérationnelles. Merci.

M. Gérard CHAUSSET : C'est nouveau et j'en prends acte, tant mieux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Oui, Monsieur le Président, une intervention qui mettra plus particulièrement en exergue les préoccupations de la Rive Droite. D'abord pour souligner comme cela a été fait précédemment la qualité de ce qui est présenté et des perspectives qui sont ouvertes, mais pour souligner que pour la Rive Droite, une meilleure prise en compte de la spécificité de ce territoire, que ce soit pour les communes sur la Presqu'île ou d'une façon beaucoup plus large, nous semble aujourd'hui nécessiter une mobilisation particulière.

Cette spécificité, deux éléments objectifs. Le premier, nous avons une circulation en hausse et nous sommes le seul territoire en intra rocade à avoir une circulation automobile en hausse, avec parallèlement, bien sûr, des points de congestion et de tension sur l'extra rocade sur tout le Quadrant Nord-Ouest de notre Métropole. Une circulation en hausse et un niveau extrêmement élevé d'utilisation des transports en commun, ce qui est extrêmement positif. Un chiffre : de Bassens Carbon-Blanc jusqu'à La Buttinière, c'est chaque jour 6 500 voyageurs. Ce sont les chiffres qui sont mis avant dans le document par jour. En ce qui concerne la circulation automobile, près de 1,5 % d'augmentation sur l'intra-muros. Les points de congestion, nous les connaissons tous. On les met souvent en exergue sur la rocade : Lormont, Artigues, Floirac, Bouliac. Maintenant, les accès aux ponts, que ce soit le Pont Chaban bien évidemment avec les inquiétudes que nous pouvons avoir sur l'accès au Pont Saint-Jean liées aux dispositions prises et envisagées sur la fermeture du Pont de pierre. Il y a, et c'est mis en avant dans la délibération, nécessité de porter un plan d'action. Ce plan d'action est dans le document, nous le voyons. Il porte des études et puis, il porte également sur un certain nombre d'éléments qui permettent ainsi d'améliorer la situation et de faire en sorte que nous puissions donner davantage confiance à nos administrés sur nos capacités à apporter des solutions rapidement à ces problèmes vécus au quotidien.

On évoquait précédemment la ligne Bassens Campus, nous, nous y tenons. Nous y tenons parce que nous savons d'une façon extrêmement pragmatique que depuis la Presqu'île en utilisant l'existant, en desservant Bordeaux Floirac avec le travail sur la Voie Eymet et puis avec des dispositions extrêmement pratiques, on peut créer là une ligne qui permette tout simplement à ce Quadrant Nord-Ouest d'être allégé avec un potentiel de 25 000 voyageurs jour sur cette ligne-là. Très concrètement, nous y sommes attachés.

On peut aussi améliorer bien qu'elle aille assez rapidement la LIANE 7 parce que cette LIANE 7, elle est extrêmement attractive aujourd'hui, mais on peut aller encore beaucoup plus vite pour aller jusqu'à Lucien Faure.

Et puis, optimiser l'usage des véhicules, le covoiturage. Il y a des expériences qui sont en place autour de Buttinière depuis quelque temps et qui sont extrêmement intéressantes. Le Plan vélo, bien sûr, qui va s'accélérer avec les dispositions sur le Pont de pierre, mais en sachant que nous avons des particularités géographiques, ici sur la Rive Droite, c'est qu'il est plus facile de descendre des côteaux vers la partie basse malgré la puissance de nos mollets et malgré le vélo électrique, quelques difficultés parfois pour mobiliser sur les remontées sur les côteaux. Mais il y a de l'avenir au Plan vélo.

Et puis, dans les perspectives mises en avant, l'extension du Parc relais Buttinière augmenté de ce qui est prévu, de 250 places et de 160 places dans le cadre notamment du projet « 50 000 logements », va nous permettre assez rapidement d'apporter quelques réponses à ces préoccupations fortes.

Il y a, au-delà de la Métropole, des engagements également qui concernent l'État sur la Rocade qui concerne la Région et comme vous allez rencontrer le Président du Conseil régional...

M. le Président Alain JUPPÉ : Peut-être...

M. Jean TOUZEAU : Peut-être, mais nous allons vous en donner la possibilité, enfin moi en tout cas en abrégant mes propos.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce n'est pas ce que je voulais dire.

M. Jean TOUZEAU : Il y a également à attirer son attention - et les collègues Michel HÉRITIÉ et d'autres pourraient le souligner - sur les liaisons permettant ainsi de mieux relier le Quadrant Nord-Ouest à la Gare de Cenon et puis aux perspectives Saint-Jean, bien qu'on le voie dans les documents mis en avant, on traite sur les dispositifs intéressant les voies SNCF plusieurs centaines de voyageurs au maximum avec les préoccupations sur les cadences. Et nous, ce que nous mettons en avant notamment sur un certain nombre de lignes, c'est plusieurs milliers qui pourraient être ainsi traités à travers Bassens Campus, etc., et dans des réponses extrêmement concrètes et qui peuvent être mises en place très rapidement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots pour, tout d'abord, me féliciter de ce bon rapport, mais au-delà de ça, surtout de ce que ce rapport entérine le fait que notre Métropole quitte un peu le monde ancien de la mobilité, c'est-à-dire celui qui s'arrêtait à la rocade pour intégrer l'extra rocade un peu

dans ce concept général de la mobilité. C'est vrai qu'autrefois, on avait un peu l'idée que l'intra rocade, c'était la mobilité moderne et intelligente et que l'extra rocade, c'était le domaine laissé à la voiture. On voit bien qu'aujourd'hui, si on avait continué sur cette perspective, nous irions dans le mur de manière tonitruante. Et c'est aussi vrai d'ailleurs pour la question du vélo qui, dans le dernier Plan vélo mis en œuvre, commence à être abordé dans l'extra rocade avec intelligence.

Je voudrais prendre quelques exemples très ponctuels sur des problématiques que nous devons, me semble-t-il, résoudre. Tout d'abord la question du foisonnement, nous en parlons très régulièrement, mais dans la pratique nous nous heurtons à beaucoup de difficultés pour le mettre en œuvre, à des coûts très élevés et surtout à des difficultés qui sont d'ordre juridique et je pense que Christophe DUPRAT pourrait en témoigner également. Peut-être faudrait-il d'ailleurs s'engager sur une réflexion autour du stationnement qui permette d'envisager plus facilement ces questions du foisonnement - foisonnement c'est-à-dire la mutualisation des parcs relais - qui seraient des éléments qui nous permettraient de résoudre beaucoup de questions qui se posent dans beaucoup d'azimuts de la Métropole.

Enfin, je voulais également, moi aussi, participer à la gastronomie qui va, j'espère, vous concerner tout à l'heure en vous proposant un nouveau plat à votre déjeuner avec le Président du Conseil régional qui est celui de la question des parcs relais en périphérie de la Métropole où on a vraiment, en matière de coopération territoriale, à amener avec nous d'autres partenaires que la Métropole pour cofinancer des parcs relais conçus à l'échelle de cette liaison avec le reste du Département. Cette question se pose dans beaucoup d'horizons, naturellement du côté du Quadrant Nord-Ouest, mais pas seulement, aussi au Sud et ailleurs, et nous avons un besoin urgent de dimensionner des parcs relais de telle sorte que les flux qui viennent de plus en plus de l'extérieur de la Métropole n'encombrent pas de manière définitive nos voies et nos accès. Voilà quelques suggestions supplémentaires pour votre rencontre avec le Président de Région et peut-être demain le Président du Département.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci d'enrichir mon menu. Monsieur ROSSIGNOL.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, juste puisque j'ai été cité et pour compléter les propos de Gérard CHAUSSET, c'est pour vous dire qu'effectivement en Bureau hier, il a été bien signalé qu'il y avait des coopérations dans l'hinterland qui étaient en train de se développer sur différents sujets. Évidemment, nous approuvons ce fait-là, mais par contre ce qui a été signalé par Madame MELLIER et moi-même, c'est que, concernant l'arc de pauvreté autour de la Métropole, à savoir par exemple, le Médoc comme cela a été cité par Gérard CHAUSSET, on peut prendre aussi l'Entre-deux-Mers ou Belin-Béliet, c'est là où les zones pavillonnaires poussent. C'est là où les domiciles-travail, où la distance augmente. C'est là où les gens se déplacent. Ils vont de plus en plus loin de la Métropole pour aller acheter un petit pavillon. Ils font la navette pour aller travailler sur la Métropole et ils sont pris par la précarité énergétique parce que les dépenses en essence augmentent. C'est là où, vous avez dit, si j'ai bien compris, qu'il n'y aurait pas de coopération puisque c'était plutôt du diffus, c'était plutôt le rôle du Département. Nous pensons qu'ici aussi, nous avons une responsabilité en tant que Métropole de mettre en place des partenariats de coopération puisque c'est précisément là en plus où il y a un vote protestataire très fort qui interroge notre démocratie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai pas dit qu'il n'y aurait pas de coopération. J'ai dit que, dans les priorités que nous nous fixons, ce n'est peut-être pas immédiat et j'ai dit aussi que le Département était quand même en première ligne sur ces territoires.

Juste pour souligner une petite contradiction dans nos débats. J'entends dire qu'il faut densifier le cœur de l'agglomération si on veut éviter l'étalement urbain et ensuite, des déplacements domicile-travail très importants. Sauf que tout à l'heure, on nous a expliqué qu'on densifiait trop. Et quand on densifie trop, il faut faire des écoles. Je vous signale qu'il y a un petit germe de contradiction dans tout ça et que ce n'est pas très facile à régler.

Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, Monsieur le Président, merci. Je voudrais juste venir en complément des propos du Vice-président Jean TOUZEAU concernant la Rive Droite et les problématiques que nous rencontrons. Nous vous avons fait part de la crainte et vous avez eu l'amabilité de nous recevoir quant à l'hypothétique fermeture du Pont de pierre. Des études de modélisation nous ont été présentées. Dans celles-ci, nous avons relevé quelques points que vous avez, effectivement, intégrés dans votre raisonnement, mais qu'on n'a pas à ce jour vu apparaître dans le projet de modélisation. Il y a un point supplémentaire qui n'avait pas été porté à notre connaissance, c'est les éventuels travaux sur le Pont Saint-Jean dans le cadre de l'OIN (Opération d'intérêt national). Il faudrait être vigilant à ce que la fermeture du Pont de pierre ne soit pas concomitante à ces travaux parce que dès lors que le Pont Jean-Jacques Bosc ne serait pas achevé, nous risquerions d'avoir affaire à une réelle thrombose sur la Rive Droite. Je voulais profiter l'occasion qui m'était donnée pour attirer l'attention de l'Assemblée et attirer votre attention, Monsieur le Président, sur ce sujet ô combien important. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. De toute façon, je souhaite qu'on refasse une réunion de concertation avant juillet, on a encore le temps et de voir comment on met en œuvre cette expérience. J'insiste là-dessus, ce n'est pas une décision de fermeture du pont, c'est une décision de voir ce qui se passe si, pendant deux mois, on le ferme. Voilà.

Pas d'autres interventions ? Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Oui, Monsieur le Président, toutes ces interventions très intéressantes sont à la hauteur des ambitions en matière de mobilité et il est difficile de répondre à tous. Je crois cependant qu'il est fortement question des circulaires finalement. La circulaire de la rocade qui, avec la mise à 2 x 3 voies, consacre l'utilisation par l'automobile pour desservir la vie dans nos villes et dans nos quartiers singulièrement hors rocade et, en même temps, est pourvoyeuse par les parcs relais et les parcs de stationnement, d'affluence sur les réseaux de transport collectif. La circulaire ferroviaire, ça a été dit à plusieurs reprises, est un enjeu majeur, de par son potentiel qu'il faut hiérarchiser, les réouvertures au Bouscat, à la Médoquine, la question des liaisons diamétralisées qui sont à l'étude également et la question de la gouvernance de la tarification et d'une tarification zonale probablement à terme.

Enfin, la circulaire dans des boulevards qui a été évoquée, c'est un enjeu urbain, bien évidemment, pour la ville de Bordeaux. C'est un enjeu de mobilité même si je ne suis pas partisan, comme le soulevait Gérard CHAUSSET, d'opposer les modes, il n'y a pas de religion en matière de transport. On voudrait opposer la religion du tramway à la religion de l'absence de tramway comme si c'était une infrastructure qui devenait obsolète. En réalité, il faut le moyen adapté à chaque niveau capacitaire. Le tramway se justifie, mais également d'autres modes. C'est à l'évaluation de la capacité et de l'anticipation du devenir qu'il faut faire les choix.

Sur le fond, les coopérations, vous l'avez évoqué Monsieur le Président, sont très fortes en périphérie. Nous en discutons avec le Département, à l'intérieur même du

SYSDAU. On n'est pas dans un système départemental monocentré, mais polycentré pour améliorer les mobilités, mais aussi améliorer l'activité économique de chaque centralité. Le volet mobilité des OIM (Opération d'intérêt métropolitain) en partenariat avec le SYSDAU est extrêmement important et je crois que là aussi, c'est l'attractivité de nos zones d'activité et du bassin économique qui est en jeu.

Voilà quelques éléments de réponses. Ce qui est important, c'est qu'il y a un spectre très large de solutions de mobilité, qu'il faut toutes les coordonner. L'enjeu est très important et je le disais dans mon propos tout à l'heure, c'est la question de l'attractivité au final qui se joue au travers de la mobilité. Je pense que sans renier nos engagements, il nous faut adapter maintenant l'économie à la réponse de tous ces enjeux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je ne veux pas allonger les débats. Moi aussi, je me réjouis de tout le travail accompli et puis de l'ambition de nos projets sur l'avenir. Trois points simplement.

Les boulevards de Bordeaux, ce ne peut pas être simplement une opération transport. C'est une grande opération d'aménagement urbain peut-être équivalente à ce que nous avons fait sur les quais durant les mandatures précédentes. J'ai demandé à l'A'Urba de nous proposer une sorte de cahier des charges sur l'aménagement de ces boulevards de façade à façade, sur l'évolution des barrières qui ne devraient plus être des barrières qui, au contraire, devraient permettre le contact entre chacun des côtés, chacune des rives, des boulevards et des communes qui les longent. Et puis sur cette base-là, peut-être faudra-t-il lancer un grand concours et en faire une des opérations majeures des prochaines mandatures.

Deuxième observation, il faut que nous coordonnions davantage notre politique de mobilité avec le Département et avec la Région. J'ai fait cette proposition d'un syndicat mixte des transports qui a été acceptée par la Région qui y travaille actuellement. Elle a demandé à MOUVABLE une étude juridique. L'idée initiale de la Région, c'était de faire un grand syndicat à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine avec des bassins de mobilité. Je pense qu'il faudrait avoir quelque chose de plus léger peut-être et de plus souple parce que si on fait une grande structure sur l'ensemble de la Nouvelle Région, ça va être un peu compliqué. Il faut progresser et c'est dans ce cadre-là qu'il faut travailler avec le Département et avec la Région sur les cars départementaux et régionaux qui peuvent apporter... Oui, c'est vrai que le Département n'a plus de compétence dans ce domaine, sauf celle que la Région lui rétrocédera, mais enfin, il y a des solutions. Sur l'A10, en particulier, je voudrais m'inspirer d'expériences qui ont été faites ailleurs, réservation d'une voie à des cars qui permettent d'accéder au cœur de l'agglomération. Il faut aussi qu'on améliore le covoiturage et pour le covoiturage, il faut des parkings de covoiturage. Ça aussi, c'est un aspect important.

Enfin, je voudrais relancer un vrai serpent de mer. J'ai vu que le Président ou l'ex-Président du Conseil départemental avait à nouveau posé la question, c'est celle du grand contournement. Une fois que la rocade à 2 x 3 voies sera terminée d'ici 4 ou 5 ans, il faudra bien qu'on se pose le problème de ce qui passe avec le grand trafic de transit international. Peut-être que la SNCF va, un jour, enfin s'intéresser au fret ferroviaire. Ça pourrait être un élément de solution, mais même si elle le fait, il faut qu'on réfléchisse à tout ça. C'est extrêmement compliqué, j'en ai bien conscience, mais on ne peut pas évacuer complètement ce dossier.

Je mets aux voix cette délibération. Pas d'oppositions, je pense ? Une abstention de Michel HÉRITIE qui trouve qu'on n'a pas suffisamment parlé de sa commune. On y sera attentif. Et les Communistes s'abstiennent. Monsieur le Secrétaire de séance ?

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER,
Monsieur HERITIE, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD,
Monsieur PADIE

M. Dominique ALCALA : Oui Monsieur le Président, du fait de son importance, nous abordons tout de suite l'affaire 68. Il s'agit de la délégation de Madame JACQUET.

Mme JACQUET

(n°68) Choix du mode de gestion des services publics de l'assainissement de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Mme Anne-Lise JACQUET présente le rapport.

Intervention de G. CHAUSSET au milieu de la présentation pour demander de synthétiser l'intervention

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Je demanderais peut-être aux Vice-présidents, de temps en temps, de faire un effort de synthèse et de ne pas lire la totalité des délibérations même si le sujet est très important.

Pour aller à l'essentiel, je vous rappelle que sur ce dossier, il y a une divergence entre nous. Disons-le tout de suite, entre le groupe majoritaire de ce Conseil et puis les groupes de l'opposition. Cette divergence s'est manifestée lors de l'adoption de la délibération de 2015, si je me souviens bien, qui avait fixé le principe du double affermage des services de l'eau potable et de l'assainissement. Ça a fait l'objet de très longs débats. Le critère financier n'est pas déterminant dans le choix entre la régie et la Délégation de Service Public. Le prix de l'eau dans les deux cas de figure est à peu près le même. En revanche, il est apparu très clairement que toute une série d'inconvénients dans la gestion du service, la gestion des personnels, les capacités techniques, la mise en concurrence et ses effets bénéfiques plaident plutôt pour le recours à la Délégation de Service Public. Nous avons regardé très attentivement ce qu'a fait le Grand Lyon et ce qu'a fait Marseille, Provence Métropole et pour toutes ces raisons, ils se sont, eux aussi, avec des divergences politiques qu'il est inutile de souligner, tous les deux orientés vers une Délégation de Service Public avec toute une série de précautions que Madame JACQUET a énumérées tout à l'heure.

Je voulais simplement rappeler le paysage général de cette délibération. J'ai l'inscription de Monsieur FEUGAS, de Madame BOUTHEAU, de Monsieur CHAUSSET et de Monsieur ANZIANI et peut-être d'autres. Monsieur FEUGAS ?

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président et Chers Collègues, vous connaissez l'opinion de notre groupe quant au mode de gestion et quand cela est possible pour la mise en régie de nos services publics pour trois raisons essentielles. La première est que la gestion directe permet d'avoir une maîtrise de la politique tarifaire et assure donc de faire payer le juste prix aux usagers. Et en la matière que ce soit sur l'eau ou l'assainissement, on ne peut pas dire que c'est cela qui a toujours prévalu, loin de là.

La deuxième est que nous pensons qu'il faut cesser d'offrir des rentes à des grands groupes privés sur des services publics qui relèvent de notre compétence. Il n'y a pas de justification à ce que ceux-ci aussi compétents soient-ils fassent de l'argent sur le dos des usagers. Ce n'est en rien une création de richesse, mais tout simplement une ponction dans le budget des ménages ou de la collectivité.

Enfin la dernière raison, mais qui n'est pas la moindre, c'est la question de la maîtrise pour notre établissement : maîtrise de l'état de notre réseau, maîtrise de la compétence technique. C'est d'ailleurs l'argument qui nous est souvent présenté pour justifier le recours à la DSP, mais nous ne pouvons maîtriser tous les éléments techniques si indéfiniment, nous déléguons nos services. Cette question est essentielle pour que la puissance publique ait une vraie maîtrise et ne soit pas systématiquement dépendante de groupes privés.

Nous l'avons dit sur la question des VEFA dans le cadre du logement, cela est valable sur la question de l'assainissement. Si en 2011, les conditions techniques n'étaient pas réunies pour ce passage en régie, nous aurions pu le faire pour cette échéance. C'est à notre sens une occasion manquée. Cependant, pour être équilibré dans mon intervention, nous devons noter les progrès effectués avec la DSP de 2011 qui assure une meilleure maîtrise à notre établissement et une tarification plus juste pour les usagers. Cette nouvelle DSP s'inscrit dans le prolongement de la dernière, ce qui est une bonne chose. Mais regardons comment nous pouvons aller encore plus loin, c'est de notre responsabilité d'élus.

Voilà Monsieur le Président la position de notre groupe sur cette DSP assainissement, en regrettant encore le choix du groupe majoritaire de ne pas mettre en œuvre la régie. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame BOUTHEAU.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Je voudrais faire prendre conscience à l'Assemblée qu'à chaque fois qu'on demande d'interrompre une intervention, il s'agit toujours d'intervention de femme et je voulais rappeler que nous écoutons parfois avec beaucoup d'attention... Vous n'avez pas interrompu, et je vous en remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne vous interromprai pas, Madame, mais permettez-moi simplement de vous faire remarquer que c'est votre collègue CHAUSSET qui a demandé qu'on intervienne. Alors, vous pourriez communiquer dans le groupe là.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Oui, je sais. Non, non, mais nous avons communiqué et il n'y a pas eu que la demande de Gérard, il y a eu d'autres demandes d'interruption. Vous n'avez pas suivi. Et je voulais rappeler que nous écoutons parfois tout à fait poliment des interventions très longues, un peu soporifiques, un peu sporadiques, désordonnées et nous ne demandons pas à intervenir, des interruptions. Donc, je pense qu'il peut y avoir une certaine élégance et une certaine courtoisie réciproques pour avoir des interventions courtes. Voilà.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'était tout, Madame ? Merci, mais j'ai souscrit tout à fait à ce que vous avez dit. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Pour cette délibération, pour revenir sur le propos de mon ami FEUGAS et pour vous dire Monsieur le Président, Montpellier en 2016 et Nice en 2010

sont passées en régie. C'est vrai qu'il y a des communes qui passent, qui maintiennent la DSP, il y en a d'autres qui passent en régie. Ce n'est pas un choix toujours univoque de certaines communes.

Par rapport à notre ami FEUGAS, moi, je ne me situe pas justement dans la délibération de la DSP de 2011 puisque j'avais voté, nous avons voté contre. Par rapport à cette décision, Monsieur le Président, je ne vais pas vous la reprocher en quelque sorte parce que vous ne faites qu'appliquer la politique que vous avez annoncée depuis belle lurette et on savait que si vous preniez la majorité, vous auriez une politique dans ce sens en faveur de la DSP. Moi, ce que je regrette surtout, c'est que nous n'ayons pas eu l'opportunité et le courage de passer en régie lorsque c'était possible, notamment pour l'assainissement. J'avais qualifié cette décision à l'époque de *Canada Dry* et je pense que ce qui s'est passé, on le voit aujourd'hui. Je pense que nous avons loupé une occasion, même s'il y a eu beaucoup de travail qui a été fait sur l'eau et l'assainissement pendant la mandature précédente, un gros travail, mais c'est dommage qu'on n'ait pas franchi le cap et qu'on ait mal anticipé ce coup-là et qu'aujourd'hui, nous nous retrouvons même si bien sûr tout le travail qui a été fait sur de l'apurement du dossier, même si tout le travail a été fait, cette DSP-là sera meilleure évidemment, mais on n'a pas franchi le cap et c'est bien dommage et nous le regrettons. C'est donc pour faire court dans cette perspective là que nous voterons contre ce passage en DSP. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, lors du débat du 10 juillet 2015, nous avons voté contre. Nous ferons de même aujourd'hui. Nous ne le faisons pas, nous, groupe socialiste et apparentés, par principe, nous ne sommes pas, par principe, contre les DSP, mais pour des raisons qui sont tout à fait contextuelles sur cette question-là et notamment page 11 du rapport, je lis et je remercie les rédacteurs d'avoir eu l'honnêteté de le dire que ce débat sur le mode de gestion est fortement marqué par l'épisode, est fortement marqué par l'histoire et le contexte local plus que sur la reconnaissance de la supériorité absolue d'un mode de gestion sur un autre. C'est vrai et ici, nous avons été fortement marqués justement par cet épisode qui avait vu en 2007 la Lyonnaise des eaux restituer 233 millions d'euros à notre établissement parce qu'elle surfacturait le service à nos habitants et je voudrais d'ailleurs en féliciter Vincent FELTESSE.

Nous ne sommes pas, par principe, contre la DSP. C'est un débat qui est très ouvert, cela vient d'être dit. Il dépasse les clivages politiques. Je rappelle toujours que Lille a choisi une DSP et que Nice a choisi une régie et que, globalement, la Cour des Comptes nous dit dans un rapport de février 2015 que sur 31 000 services d'eau et d'assainissement, 22 000 sont gérés en régie, un peu plus même pour l'assainissement. D'ailleurs, je crois que d'après mes informations - et je les ai vérifiées hier - le Grand Lyon qui a toujours eu une attitude un peu particulière, un peu à droite, un peu à gauche, a pris à la gauche la régie pour l'assainissement collectif, mais a pris par contre l'eau en DSP. Et nous, d'ailleurs, nous-mêmes, pour finalement l'assainissement collectif, nous retenons la DSP, mais pour l'assainissement non collectif, nous en restons également à une régie. C'est un débat qui est un débat non idéologique, non politique même si évidemment il y a une forte connotation sur les enjeux.

Moi je voudrais poser quelques questions : quel est le meilleur prix pour les habitants ? C'est d'autant plus important pour l'assainissement que, d'après mes renseignements, les chiffres sont peut-être un peu datés de quelques années, mais un Observatoire a remarqué que le prix de l'assainissement croît plus rapidement que le prix pour l'eau et nous devons ici être très attentifs. Les prix pour l'assainissement, évidemment, ils vont tenir compte dans une DSP d'un certain nombre de frais : des frais de siège de la

société, des frais de communication et bien entendu, c'est normal, de la rémunération des actionnaires. Il nous semble qu'une DSP par nature, d'une certaine façon, va apporter des prix plus importants sauf à ce qu'elle fasse beaucoup de rationalisations, beaucoup d'études de coûts, beaucoup de maîtrises et ça, ce sera sans doute tout l'enjeu de la prochaine DSP. Il n'y a pas que les prix, il y a également la question de la transparence. Je le disais tout à l'heure avec l'exemple, avec la Lyonnaise des eaux : quelle est la transparence sur les coûts, quelle est la transparence sur l'état des réseaux, quelle est la transparence sur la qualité des services ? Nous, il nous semble qu'en régie, nous avons plus d'éléments qu'en DSP.

Et puis, il y a une question que j'ai regardée un peu et qui vient des spécialistes. Les spécialistes posent cette interrogation qui me paraît pleine de sens : comment les prix peuvent-ils baisser alors même que nos exigences, les exigences des autorités délégantes, vont se renforcer, que le non-respect va donner lieu à des pénalités et que la durée, ce qui est une excellente chose... moi, je crois que dans ce rapport, il y a un point tout à fait positif, c'est qu'on réduit la durée à 7 ans. Évidemment, c'est mieux, mais si on réduit la durée à 7 ans, l'amortissement des investissements va être un peu plus compliqué. Comment peut-on à la fois prendre des engagements sur les prix et des engagements sur d'autres points ? Les spécialistes et là j'attire l'attention de l'Assemblée et de vous, Monsieur le Président, les spécialistes craignent toujours une sorte de DSP *low cost*. Ils disent : « Est-ce que finalement au moment de la contractualisation on n'aura pas une DSP très séduisante, mais est-ce que quelques années après, pour justement permettre l'équilibre des comptes au sein de la société délégataire, on ne va pas assister à une baisse de niveau ou voire à la proposition, et ce sera évidemment en discussion avec l'autorité de la Métropole, d'avenants qui évidemment affaibliraient considérablement le contrat ? » C'est sans doute les deux enjeux, mais je répète encore une fois, je crois que tout ça n'est pas forcément une question idéologique, c'est une question très pragmatique. Qu'est-ce que nous voulons pour nos usagers ? Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, naturellement, quelques mots de ma part sur ce sujet, en complément de ceux d'Alain ANZIANI.

Je vous rappelle l'histoire. Longtemps, notre collectivité a fait preuve d'un certain laisser-faire, laisser-aller dans le rapport au délégataire. Nous avons mis en place, après un certain nombre de difficultés, une inspection générale pour recadrer les choses et, à partir du moment où nous avons pu voir plus clairement, nous avons, selon les cas de figure, fait le choix de la Délégation du Service Public, fait le choix du retour en régie. Nous avons eu le débat sur les transports collectifs. Les positions n'étaient pas forcément unanimes. Je me souviens notamment de la position du PC qui était pour le retour en régie. Nous avons majoritairement considéré que la DSP était un bon choix. Tout ça pour dire que je rejoins les propos d'Alain ANZIANI en disant que nous ne sommes pas dans l'idéologie là-dessus - bien que je pense qu'il ne faille pas rejeter l'idéologie - nous sommes dans le pragmatisme, dans la qualité des investissements, dans la transparence et dans le coût pour le public.

Pour la question de l'eau et de l'assainissement, dans le travail que nous avons fait, nous pensions, à l'époque, qu'il fallait revenir en régie et nous voulions faire ça en deux temps parce que sur l'assainissement, on ne pouvait pas faire ça du jour au lendemain et je réponds à Gérard CHAUSSET, qu'on considérait comme un peu irresponsable, et je pense que nous sommes plusieurs à avoir le sens des responsabilités dans cette Assemblée.

Ce qui est intéressant sur ce débat, sur retour en régie ou DSP, c'est que maintenant on commence à avoir un retour sur expérience. Et l'expérience, qui a quand même été

particulièrement marquante, c'est la décision de la Ville de Paris en 2009 et ce n'est pas rien, de remunicipaliser l'eau. Et quand on a le recul de quelques années, je prends un rapport, non pas de la Cour des Comptes qu'a citée Alain ANZIANI, mais de la Chambre Régionale des Comptes, rapport de fin 2014 et on sait que les Chambres Régionales des Comptes ne sont pas forcément flatteuses dans leurs avis, là, ils font un bilan extrêmement positif sur la décision, 5 années après, aussi bien sur les investissements que sur les tarifs qui ont baissé de 8 %, que sur un certain nombre d'autres critères. C'est pour cela que les élus socialistes pensent que, sur cette question-là, le choix est un mauvais choix. Et de manière conforme à notre vote précédent, comme l'a dit Alain ANZIANI, nous voterons contre cette délibération et vraiment je pense qu'on avait le savoir-faire, l'expérience pour continuer à être non pas exemplaires, mais pour continuer à être au plus près des préoccupations des habitantes et habitants de la Métropole bordelaise.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Oui, Monsieur le Président, mes Chers collègues, je vais juste ici mettre en avant que derrière la notion de coût et il y a aussi la notion d'efficacité du service. Or passer en régie, c'est exprimer aussi de la mise en concurrence qui permet d'optimiser le prix ou d'améliorer significativement la qualité du service. En effet, rien ne dit que l'équilibre économique imposé aux régies correspond à la meilleure efficacité économique et au meilleur rapport qualité prix. Ainsi, la ville de Paris indique qu'avec le passage en régie, le prix de l'eau a baissé de 10 %, mais rien ne dit que si la ville de Paris avait procédé à une mise en concurrence, elle n'aurait pas obtenu une baisse du prix plus importante. À cet égard, les exemples du Grand Lyon et de Marseille Métropole en attestent. Le Grand Lyon a obtenu une baisse du prix de l'eau de 23,9 %, une consolidation du réseau et une exploitation en toute transparence au travers de sociétés dédiées. Le contrat est entré en vigueur le 3 janvier 2015 pour 8 ans et ne pose pas *a priori* de problèmes. De même, Marseille Métropole a obtenu une baisse du prix de l'eau de 20 %, une transparence au travers également de sociétés dédiées et le respect du contrat par le suivi d'indicateurs de performance. En définitif, l'objectif recherché doit être d'offrir le meilleur service au meilleur prix et là, je rejoins Monsieur ANZIANI.

À cet égard, la définition des besoins est la première étape à remplir pour une bonne contractualisation et un service optimal. La collectivité doit se poser la question : quel niveau de qualité de service ? Quel niveau d'investissement ou de renouvellement ? Quelle organisation ? Quel service clientèle ? Quelle gestion patrimoniale ? Quel niveau de prix ? Quelle approche sociale ? Quel impact sur le territoire ? Le mode de gestion est donc pour moi secondaire. Cependant l'absence quasi-systématique de contrats entre la collectivité et son opérateur public ainsi que l'absence de mise en concurrence apparaissent comme les inconvénients majeurs d'une régie et ce, d'autant plus que les nouveaux contrats de Délégation de Service Public n'ont rien à voir avec ceux des Délégations de Service Public précédentes. Le cahier des charges servant à la base de l'appel d'offres est devenu très complet. Ces nouveaux contrats sont, en général, des contrats d'une durée limitée et ce qui est proposé, c'est une durée de 7 ans. Ces contrats comportent des clauses annuelles de contrôle tant financières que qualitatives, liste d'indicateurs de performances à atteindre assortie de pénalités, voire d'un système de bonus-malus, des clauses de revoyure revisant le contrat à mi-terme et surtout l'exigence d'une plus grande transparence se matérialise par la création d'une société dédiée. Afin de prendre pleinement en compte les retours d'expérience du contrat actuel, le futur contrat intégrera notamment les évolutions suivantes : le maintien de l'esprit d'une délégation aux risques et périls, les frais de siège encadrés, la transparence accrue sur les comptes, charges indirectes et notamment frais de siège, les précisions sur les responsabilités respectives des parties concernant la maîtrise d'ouvrage des investissements, la mise en place d'un mécanisme de partage du résultat de façon à éviter d'éventuels profits excessifs du délégataire au cours de

l'exécution du contrat et à faire bénéficier l'utilisateur des éventuels gains de productivité du délégataire. C'est bien donc le contenu du cahier des charges qui pourra montrer à tous que ce n'est pas une DSP *low cost* que nous soutenons, mais une réelle DSP au profit des usagers.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Mes Chers Collègues, on ne va pas prolonger le débat. Tous les arguments sont sur la table. Ils sont connus de part et d'autre. Sur la question des prix qui a été évoquée par Monsieur ANZIANI qui nous dit : « Comment peut-on obtenir de meilleurs prix en cas de DSP compte tenu des exigences accrues que nous manifestons sur la qualité de l'eau, etc. ? » L'argument vaut exactement pour la régie. Si nous renforçons nos exigences, le risque d'augmentation des prix est aussi grand dans un cas comme dans l'autre. D'ailleurs, toutes les études l'ont montré, ce n'est pas le critère de prix qui est déterminant. Toutes les études montrent avec des baisses pour Paris, mais aussi des baisses pour Lyon, que le prix est à peu près équivalent, quel que soit le mode de gestion. La différenciation, elle vient précisément de la gestion elle-même et je pense qu'il serait extrêmement imprudent en pleine phase de mutualisation de nos services, après avoir absorbé 2 000 agents des communes de la Métropole et ce n'est pas encore tout à fait terminé, de se charger en plus du personnel récupéré sur le délégataire avec deux statuts différents et peut-être des effets d'alignement des rémunérations qui seraient extrêmement coûteux. Je crois que c'est cela l'élément essentiel qui a trait à la capacité de gestion.

Par ailleurs, il ne s'agit pas du tout de la même Délégation de Service Public, c'est un contrat d'affermage, c'est-à-dire que la collectivité garde la responsabilité des investissements et aussi du système informatique. Par ailleurs, nous mettons en place des outils de suivi très précis, une structure juridique dédiée, un contrôle permanent, des indicateurs de résultat. On l'a vu d'ailleurs dans la précédente délégation sur l'eau, Monsieur FELTESSE l'évoquait, ça nous a permis de faire rentrer 200 millions de plus, mais je vous signale que, dans l'avenant que nous sommes en train de négocier, qui est le 9^e je crois, la dernière révision quinquennale, on aura le même effet. On va récupérer encore beaucoup d'argent. Le précédent avenant n'avait pas tout épuisé, mais on affectera cette quantité d'argent sans doute à la réalisation d'investissements que nous n'aurons pas à réaliser en fin de DSP. Vous voyez que ce contrôle, il est là, et qu'on ne peut pas laisser dire qu'on laisse le délégataire s'engraisser au détriment de la collectivité. Je pense que je ne vais pas être beaucoup plus long sur les arguments des uns et des autres. Ce n'est pas un choix idéologique, pas pour vous, mais pas pour moi non plus. C'est un choix de gestion et là-dessus, nous avons une divergence. Monsieur GUICHARD, vraiment une minute.

M. Max GUICHARD : Oui, je n'ai pas envie de m'excuser auprès de vous, c'est un choix idéologique que nous faisons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien.

M. Max GUICHARD : Je n'ai aucune excuse à chercher auprès de vous.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais je ne vous ai pas demandé de vous excuser d'abord et puis peut-être que, dans nos majorités, il y en a certains qui font des choix idéologiques.

M. Max GUICHARD : Je sens que d'autres s'excusent, moi pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Je ne vais pas faire d'allusions politiques, ce n'est pas le moment. On est tous un peu paumés, il faut bien le dire.

Bien alors, je mets aux voix. Pour ? Il y a des procurations pour les membres absents. Contre ? On a fait le décompte et donc on revient à 63/40 qui était le vote - ma capacité de calcul est extrêmement rapide - qui était le score de la délibération de juillet 2015.

Majorité

Contre : Monsieur ANZIANI, Madame BOST, Monsieur DAVID, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame TERRAZA, Monsieur TOUZEAU, Monsieur HERITIE, Monsieur VERNEJOL, Monsieur PUYOBRAU, Madame DE FRANÇOIS, Madame ZAMBON, Madame KISS, Monsieur TURON, Madame FERREIRA, Madame AJON, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUDINEAU, Monsieur BOURROUILH-PAREGE, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Madame DELAUNAY, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Madame FAORO, Monsieur FELTESSE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur GUICHOUX, Monsieur HURMIC, Madame JARDINE, Madame LACUEY, Monsieur LE ROUX, Monsieur PADIE, Madame RECALDE, Madame TOURNEPICHE, Monsieur TURNERIE, Monsieur TRIJOLET

Pour : 63

Contre : 40

Non participation : 2

Je vous remercie et je vais demander à Monsieur ANZIANI, premier Vice-président, s'il le veut bien, d'assurer la présidence pour la fin de la séance, même s'il ne veut pas d'ailleurs.

M. Alain ANZIANI : Alors nous allons poursuivre la séance. Je donne la parole à Monsieur ALCALA.

M. Dominique ALCALA : Merci Monsieur le Président. Les affaires 20, 21 et 74, délégation de Monsieur BOBET pour 20, 21 et 74, Monsieur TOUZEAU, avaient été dégroupées à la demande de Monsieur COLOMBIER. Monsieur COLOMBIER est parti, il est proposé de les regrouper.

Ensuite, l'affaire 62, délégation de Monsieur PUJOL qui avait été dégroupée à la demande du Groupe Écologiste est regroupée. C'est bien cela ? Cependant il faut les voter. Je vous laisse la parole.

M. Alain ANZIANI : Merci, Monsieur ALCALA. Sur la 20, fiscalité directe locale, qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée.

Sur la 21, la fiscalité locale directe, dossier de Monsieur Patrick BOBET. Qui vote pour ? Unanimité. Elle est adoptée.

Sur le 62, transfert de propriété de l'A631. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée. On peut poursuivre.

M. Dominique ALCALA : Il reste la 74 à adopter qui est regroupée.

M. Alain ANZIANI : La 74, le dossier de Jean TOUZEAU sur l'OPH. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

On reprend.

M. Dominique ALCALA : Très bien. Monsieur le Président, il reste les affaires 56, 73, 77 et 79. Nous commençons par la 56, délégation de Monsieur MANGON.

M. MANGON

(n°56) Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine - Projet de décret modifiant le décret 2008-645 du 30 juin 2008 - Avis de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

M. Jacques MANGON présente le dossier.

M. Alain ANZIANI : Merci Monsieur MANGON. Qui souhaite intervenir ? Madame CASSOU-SCHOTTE, Max GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur FELTESSE et Christine BOST. On va commencer par Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, Chers Collègues. Nous éprouvons beaucoup de sentiments mêlés à l'heure d'approuver cette délibération élargissant le périmètre de l'EPF (Etablissement public foncier) de la Nouvelle Aquitaine à notre Métropole. Nous l'approuverons sans réserve, mais avec toutefois une amertume certaine de voir se concrétiser ce qui a été pendant plus de 10 ans un serpent de mer dans notre établissement. La question de la stratégie foncière est pourtant une réalité quotidienne pour les porteurs de projets, les acteurs du territoire, nos services métropolitains et *in fine* les habitants de la Métropole. La position de notre groupe sur le sujet a toujours été claire et cohérente. La maîtrise du foncier de moyen et long termes exige un effort maintenu dans le temps auquel ne saurait répondre une politique du coup par coup contrainte par des arbitrages budgétaires annuels.

Sur la question du financement, l'évolution même de l'EPF de Poitou-Charentes démontre que nous avons raison de croire en la pertinence de ce dispositif avec une taxe spéciale d'équipement qui a pu rapidement évoluer à la baisse, une fois passée la phase d'amorçage. Pourtant, les membres du groupe de la majorité actuelle ont longtemps été défavorables à la mise en œuvre de cet EPL, bloquant de ce fait ce dossier pendant des années. Hélas, faute d'avoir trop attendu l'heure opportunité qui est finalement arrivée avec l'élargissement du périmètre de l'EPF de la Nouvelle Aquitaine, la pression foncière dans notre agglomération s'est accrue de manière

considérable et ces années perdues ne se récupéreront malheureusement pas. On ne peut que déplorer ce retard. Dois-je rappeler ici l'augmentation de plus de 40 % du prix du logement en 10 ans sur notre Métropole ? Notre Métropole est attractive assurément, mais force est de constater qu'elle est également de plus en plus excluante car qui en paie le prix aujourd'hui ? En premier lieu, ce sont les habitants, particulièrement les plus modestes, dans l'impossibilité financière de démarrer ou de poursuivre leur parcours résidentiel sur notre territoire. À ce sujet, nous nous félicitons de la décision du Conseil d'État d'étendre aux 28 plus grandes villes la mesure d'encadrement des loyers obligatoires sur tout le territoire français portée par la Loi ALUR, initiée par Cécile DUFLOT.

Pour conclure parce qu'on ne peut pas être en même temps responsables et désespérés, on ne peut pas se faire l'écho de manière régulière du coût du foncier dans nos opérations et parallèlement ne pas agir en responsabilité et prendre la main sur un enjeu aussi majeur.

Monsieur le Président, nous soutenons donc résolument l'approche réaliste, lucide, pragmatique et constructive qui nous est exposée dans cet avis rapporté par Monsieur MANGON, même si pour nos administrés, l'occasion manquée est celle-là même qui compte d'après Saint Exupéry.

M. Alain ANZIANI : Merci. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, comme l'ont dit nos amis Verts, je vais faire très court parce qu'il est 13 heures 25. C'est bien dommage et c'est dommage aussi qu'Alain JUPPÉ ne soit pas là, mais ça va faire sourire certains, parce que cet établissement public, ça a été... j'entendais parler de serpent de mer, moi, je dirais un fil rouge du contrat de gestion ou de co-gestion dans lequel les élus communistes ont pesé pour qu'il ne se fasse pas notamment en appui de deux éléments. Nous pensions et nous sommes obligés de tenir compte des résultats, mais nous pensions que nous avions des services capables de travailler ces questions sous condition qu'on les renforce. Hélas, cela n'a jamais été entendu, ça n'a pas été possible. Et la deuxième condition qui nous faisait refuser, c'était la taxe additionnelle qui, là, existe toujours. Alors, nous allons nous abstenir, nous changeons, nous allons nous abstenir parce que, là aussi, il y a besoin d'être responsables. Là, nous avons un EPF qui n'est pas le même que nous travaillions à l'époque puisqu'il y a cette nouvelle Grande Région qui donc est dotée de moyens de par sa grandeur, est dotée de moyens qui doivent permettre de donner à cet EPF et à notre EPF des actes concrets d'avancée. Par contre, nous disons non, non et non à la taxe additionnelle, même si Monsieur DUPRAT me reprendrait en disant « Ce n'est que 5 centimes », ou je ne sais pas.... voilà, mais j'avais déjà dit à Jean TOUZEAU qu'un jour – je ne l'ai pas fait, mais je vais le faire - je vais faire l'addition durant un mandat de toutes les augmentations de 5 centimes, 50 centimes, 1 euro, 2 euros, 3 euros que nous aurons décidées ou que vous aurez décidées ici et vous verrez que dans le porte-monnaie, pas dans le nôtre ici peut-être, mais dans celui de beaucoup de ménages, ça pèse, ça pèse très lourdement. Tout ça pour atterrir sur l'abstention et je vous remercie d'avoir écouté ce résumé, mais je souhaite que notre intervention soit mise au document.

Intervention écrite de Max GUICHARD

Je veux d'abord dire que nous partageons le constat qui pousse aujourd'hui à poser la question de l'adhésion à cet établissement public foncier. Ce constat, c'est la flambée des prix du foncier sur notre agglomération comme dans le département. Flambée qui ne connaît ici pas de pause et participe à l'exclusion des ménages les plus modestes, particulièrement au cœur de l'agglomération mais pas seulement. Dans toutes nos communes, cette course folle du marché immobilier entrave l'action publique qui vise à répondre aux besoins sociaux,

en matière de logements mais aussi, nous venons de le voir, en termes d'équipements publics.

Face à cette machine folle, notre établissement s'est jusqu'ici appuyé sur un service d'action foncière dont on peut saluer l'engagement et le professionnalisme des agents. Mais ce service est notoirement sous-dimensionné pour répondre à l'ampleur des défis qui nous sont posés. Il est donc surprenant que durant tant d'années, et quel qu'est été le président de cet établissement, le service Foncier de la Cub puis de la Métropole n'ait pas été redimensionné pour répondre mieux aux besoins que chacun juge maintenant incontournables.

Ensuite, notons que face à la spéculation immobilière, certaines agglomérations font des choix différents. Nous regardons par exemple avec grand intérêt l'expérience menée à Lille où un office foncier solidaire permet de détacher le sort du logement et celui du foncier. Les propriétaires du logement ne sont que locataires du foncier, ce qui permet de lisser le poids du prix du foncier dans le temps long et donc de pérenniser les dispositifs d'accession sociale dont les bonnes intentions s'éteignent souvent après les 10 premières années contractuelles.

Autre expérience dont nous continuerons de parler avec insistance, c'est l'encadrement des loyers qui permettrait de remettre un peu de sens dans un marché qui semble l'avoir perdu depuis un moment.

Voici des pistes qui sont trop peu abordées dans cette enceinte où l'on préfère une recette connue, sûrement efficace mais qui présente à nos yeux un inconvénient majeur. L'adhésion à un établissement public foncier contraint en effet de le faire financer par une taxe additionnelle sur les ménages. Vous nous dites qu'elle est de faible importance, monsieur le président. J'ai souvenir que les exemples de taxes additionnelles présentées il y a quelques années étaient dans les mêmes ordres de grandeurs. Je ne comprends donc pas bien en quoi les 5 euros d'aujourd'hui seraient moins douloureux que les 5 euros d'il y a 4 ou 5 ans... D'autant, permettez-moi de vous le rappeler à tous, que, depuis 4 ou 5 ans, vous avez estimé que les augmentations de tarifs des transports et de taxe des ordures ménagères étaient également minimes, voire indolores. Il est d'ailleurs étonnant de voir qu'à chaque fois l'idée de taxer – un peu – les ménages, passe toujours plus facilement que celle, par exemple, de taxer les entreprises qui puisent leurs résultats financiers du travail de ces ménages et de la dynamique de ce territoire.

Qui d'ailleurs serait plus légitime à payer la politique foncière de notre métropole : les ménages qui subissent la spéculation immobilière et foncière ou bien les grands groupes du BTP ou de l'immobilier qui surfent dessus depuis tant d'années ? Chacun trouvera la réponse qui lui convient.

Pour notre part, nous regrettons ce recours à la taxe additionnelle que nous avons toujours refusé. Mais le besoin de politique foncière est une urgence incontestable. Alors, même si nous regrettons les années perdues qui auraient pu permettre de mettre nos propres services au niveau nécessaire, nous ne nous opposerons pas à cette adhésion. En restant vigilant sur le fait que le service foncier de la métropole, comme les services de la Fab doivent continuer de bénéficier de moyens pour assumer leurs missions de court et moyen terme. Abstention

M. Alain ANZIANI : Comme toujours. **Pierre HURMIC**.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, très brièvement. Notre Métropole présente aujourd'hui une nouvelle caractéristique : un prix du logement manifestement excessif : on découvre encore tous les jours dans la presse qu'il y a de nouveaux programmes immobiliers, notamment dans la ville centre à 6 500 euros du m², ce qui est prohibitif et la Ville et la Métropole est régulièrement stigmatisée par la presse nationale comme étant une des villes les plus chères, en tout cas celles où les prix des loyers ont le plus augmenté, ces dernières années.

Deuxième caractéristique que nous avons déjà évoquée à plusieurs reprises dans cette Assemblée aujourd'hui, c'est l'étalement urbain. Or, nous savons, depuis longtemps, que le meilleur outil pour lutter contre ces deux fléaux que je viens d'évoquer, c'est l'Établissement Public Foncier. Or quel échec ! Quel échec au moment où tant de programmes immobiliers naissent dans notre agglomération de ne pas nous être dotés de cet Établissement Public Foncier. Avec une hypocrisie redoutable : même quand la Métropole était présidée par un Président ayant une majorité de gauche, nous n'avons pas eu le courage de faire cet Établissement Public Foncier. Et je dois dire que Max GUICHARD a bien raison de dire que c'est un problème de gouvernance. C'est un problème de gouvernance. La co-gestion, c'est l'alignement sur le plus petit dénominateur commun. Il n'y avait pas, effectivement, une volonté commune et partagée de créer cet Établissement Public Foncier. Nous sommes passés à côté. Je note que, pendant ce temps, des métropoles comme la Métropole de Rennes qui est régulièrement saisie, est régulièrement citée en exemple comme politique de maîtrise du coût de logement.

Mme Anne-Lise JACQUET : Est-ce que vous pouvez raccourcir vos propos s'il vous plaît parce qu'il est un peu loin et il est 13 heures 30, Monsieur.

M. Pierre HURMIC : Oh je ne serai jamais aussi long que vous, Madame. Je vous rassure et je termine. Je terminais là-dessus sans l'intervention intempestive de la bavarde. Donc, d'autres exemples, comme l'exemple de Rennes, auraient été pris et c'est précisément les amis de Madame JACQUET qui, à ce moment-là, se sont obstinés pour refuser cet Établissement Public Foncier. Bienvenue au club, aujourd'hui, de ceux qui y sont favorables. Il a fallu que vous attendiez que Monsieur JUPPÉ soit favorable pour que, pour la première fois, vous aussi vous découvriez que vous y étiez favorable. Nous voterons naturellement même si elle intervient tardivement cette délibération.

M. Alain ANZIANI : Justement l'ancien Président, Vincent FELTESSE a la parole.

M. Vincent FELTESSE : Oui, d'abord, juste pour réagir par rapport aux propos de Pierre HURMIC. Un, il n'y a pas d'Établissement Public Foncier à Rennes. Il faut un tout petit peu être plus sérieux que ça.

M. Pierre HURMIC : Si, si, si...

M. Vincent FELTESSE : Non, non, il n'y en a pas, Pierre... à une autre échelle, mais pas à l'échelle de la Métropole. Deux, tu sais bien que le Parti Communiste était contre et qu'il n'y avait pas de majorité.

Après, si on revient sur la délibération. C'est effectivement une délibération qui interroge parce que la question qu'on peut se poser c'est « Est-ce qu'il est possible de rattraper 10 ans ? ». Pourquoi je dis « Est-ce qu'il est possible de rattraper 10 ans ? »

Parce que la question de la flambée du foncier, on l'avait bien identifiée dès 2006 et dès 2007. On avait eu l'exemple des Bassins à flot. On n'avait pas pu faire la ZAC parce qu'il y avait eu une flambée du foncier entre le moment où on a projeté les aménagements, c'était le Plan GRUMBACH, et le moment où on a voulu commencer la ZAC. On l'avait bien identifié parce que quand l'opération Euratlantique est apparue, on s'est dit : « Attention, risque de spéculation et il faut maîtriser le foncier » et on a pu le faire grâce à une opération d'intérêt national, ce que rappelle, ce matin, le Directeur général Stéphan DE FAÏ dans SUD OUEST.

Après, on a eu 10 ans de bataille, de rapports avortés : entre le premier rapport en Bureau de Cub d'octobre 2007. Les missions BERSANI, SCEMAMA, GUILLET, le travail avec le Département de la Gironde et, à chaque fois, impossibilité d'avoir une majorité politique dans cette Assemblée du fait d'une alliance entre Communauté d'Avenir et le Groupe Communiste pour des raisons différentes, mais en tout cas, il n'y avait pas de majorité politique. À la fin, qu'est-ce qui a été proposé, notamment par le rapport de Monsieur SCEMAMA ? Un Établissement Public Foncier à l'échelle du SCOT et pour un coût par ménage de 5 euros. Aujourd'hui, c'est 4,76 euros. Vous n'allez pas me dire que ça fait une grande différence. Surtout qu'entre temps, quand il s'agit d'augmenter des tarifications, il n'y a plus tellement de soucis. Je vous rappelle l'augmentation du Tickarte. Je vous rappelle l'augmentation de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères à peu près 20 euros par ménage. Je vous rappelle le passage au parking dans toutes les rues, 20 euros par ménage et par mois sur Bordeaux. Les arguments qui ont été mis en avant pendant 10 ans sont tout sauf raisonnables. Et maintenant, je vais vous dire ce qui s'est passé pendant 10 ans pour les ménages parce que c'est pour eux qu'on travaille ou qu'on ne travaille pas. Il y a 10 ans sur un appartement dans l'ancien à Bordeaux, nous étions la 11^e ville la plus chère ; aujourd'hui, nous sommes la 3^e ville la plus chère y compris parce qu'on a été incapables de réguler le foncier. Rennes, il y a 10 ans, était en 11^e position, ils sont aujourd'hui en 10^e position. Et quand on regarde après ce que dit la Chambre des Notaires, quand on regarde - c'est un calcul qui fait réagir - pour quelqu'un qui emprunte sur 20 ans avec des mensualités de 1 000 euros par mois, ce qui est déjà beaucoup, nous avons perdu 10 m² d'espace vivable sur la Métropole bordelaise. Maintenant, on peut avoir 60 m². Avant, on avait 70 m². Pendant 10 ans, ce dossier a été bloqué. Pendant 10 ans, vous avez laissé la spéculation immobilière flamber et aujourd'hui enfin on se réveille. Bien sûr, on va voter cette délibération, mais avec un sentiment plus que doux amer.

M. Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST, juste après Max.

M. Max GUICHARD : Christine, tu permets ?

Mme Christine BOST : Mais, bien sûr, je suis une femme qui permet.

M. Alain ANZIANI : On te permet tout !

M. Max GUICHARD : Je ne pense pas. Je peux comprendre ta colère. Elle est peut-être énorme. Si je te dis toutes les colères que j'ai après de toi, depuis 5 ans, ça va être terrible. On va rester posés. Qu'a-t-on fait ? Moi je ne dis pas « Qu'est-ce que tu as fait ? » parce que je ne me permets pas ça, surtout qu'on a travaillé beaucoup ensemble. Qu'a-t-on fait dans cette maison pour se donner des moyens sachant qu'en effet, il y avait un problème politique ? Quand il y a un problème politique qui n'est pas dépassable... il y en a eu d'autres problèmes politiques qui n'étaient pas dépassables, on a su les dépasser sur certains côtés. Là, il n'était pas dépassable, il y avait un moyen de le dépasser. C'est doter nos services des moyens de pouvoir travailler,

comme cela était avant les 10 ans dont tu parles. Et d'autant plus que quand je suis arrivé à la Communauté urbaine de Bordeaux, je travaillais à côté des services, à côté de ces services-là et je peux dire qu'ils étaient d'une efficacité, d'une compétence remarquable. Ils ont été cassés. Alors, je dirais « Responsabilité à responsabilité, restons posés, tranquilles et disons qu'aujourd'hui ça avance ». Mais moi, je suis en colère que vous acceptiez.... parce que là où Vincent a raison... lui, il est plus en avance que moi, il a fait le décompte des coûts, des augmentations que chacun a votées ici, eh bien ça fait lourd et là, on en rajoute une couche et là je suis en colère aussi.

M. Alain ANZIANI : Bon, merci, mais c'est l'heure du déjeuner ça. Christine.

Mme Christine BOST : Vincent FELTESSE a dit l'essentiel de ce que j'avais envie de dire. En fait, dans les propos introductifs de Jacques MANGON, j'ai compris quelque chose. J'ai compris que, pendant ces 10 années, on avait manqué de pédagogie. On n'a pas su expliquer véritablement la différence entre l'Établissement Public Foncier d'État et l'Établissement Public Foncier local. Et surtout on n'a pas su dire que si vous ne vouliez pas d'Établissement Public Foncier local, on pouvait cependant intégrer l'Établissement Public Foncier d'État, il y a déjà une demi-décennie. C'est dommage qu'on ait loupé ce passage et loupé cette explication pédagogique que vous n'avez peut-être pas comprise.

Après, je voudrais dire à Max par rapport à ses propos et un peu à tout le monde quand même, que la réalité c'est quand même une belle hypocrisie. L'hypocrisie, c'est que nous n'avons pas eu... je dis « nous », je le dis collectivement puisqu'on est dans une globalité, même si je pourrais dire que certains n'ont pas voulu assumer un choix politique qui est celui de porter une politique forte en matière de réserves foncières qui pour se réaliser nécessite de s'engager dans le cadre d'une fiscalité. Et, aujourd'hui, cette fiscalité, ce n'est pas nous qui la déciderons, c'est l'État qui va la décider, c'est l'établissement public qui va la décider. Et c'est en ça que je dis que c'est une vraie hypocrisie. Et cette hypocrisie, elle nous a coûté cher, Vincent FELTESSE vient d'en faire la démonstration. Elle a coûté cher et elle coûtera encore cher à nos citoyens alors que, depuis des années, nous avons engagé un travail extrêmement fort et quand je dis « nous », je voudrais rendre hommage à certains collègues, je voudrais rendre hommage à Jean TOUZEAU, je voudrais rendre hommage aussi à Marie RECALDE et à Gilles SAVARY qui, du côté du Département, ont pris leur bâton de pèlerin pour rencontrer tous les territoires girondins. Vous avez fait allusion, tout à l'heure, au partenariat entre la Métropole et les territoires girondins. Là, il y avait déjà, il y a 5 ans, 10 ans... il y aurait eu une vraie plus-value à jouer les complémentarités entre ces territoires et nous. Parce qu'eux aussi, à cause de nous, ils ont perdu du temps. Eux aussi, ils ont perdu 10 ans et eux aussi, ils subissent une inflation dans le prix du foncier qui a des conséquences aussi sur le logement des ménages et qui a des conséquences aussi sur l'étalement urbain qui est de plus en plus important.

Évidemment que nous voterons des deux mains cette délibération, bien sûr qu'on regrette le temps perdu. Ce temps perdu, c'est de l'argent. Ce temps perdu, c'est aussi un retard pris pour le logement, mais un retard pris aussi pour l'implantation d'activités économiques. C'est aussi l'évasion de certains professionnels, de certaines entreprises à l'extérieur de la Métropole parce qu'ils n'ont pas pu et ils ne peuvent pas accéder aussi au foncier sur notre territoire. Aujourd'hui, on prend cette décision. Elle va nous permettre d'anticiper les 2 300 hectares de foncier stratégique qui ont été identifiés dans le PLU et j'espère que, dans une dizaine d'années, on pourra tirer des conclusions positives de cet engagement.

M. Alain ANZIANI : Merci. Patrick BOBET et Michel DUCHENE ont demandé la parole.
Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je me cantonnerai strictement au volet financier puisque les autres éléments, les avantages ont été largement déjà développés avant moi. Les chiffres tiennent en peu de chiffres en réalité. La TSE (Taxe spéciale d'équipement), vous l'avez compris, sera entre 0,5 et 4,8 euros par an et par habitant, et non pas par ménage comme je l'entends parfois, par habitant. Ceci va permettre de collecter autour de 3,5 millions d'euros par an sur la Métropole, mais ces 3 millions vont surtout venir abonder le potentiel de l'EPF qui, lui, s'engage à nous soutenir à hauteur de 15 millions d'euros par an. C'est ni plus ni moins que le doublement de notre capacité aujourd'hui. J'ai les chiffres sous les yeux. Nous avons mandaté en 2015, 14 millions d'euros, mandaté en 2016, 11 millions d'euros et nous allons mandater en 2017, 22 millions d'euros hors EPF cette fois-ci. Mais nous avons une grosse poussée du foncier économique à hauteur de 11 millions qui prend donc la moitié de ces 22 millions de 2017. Mais d'une manière habituelle, cet abondement de 15 millions d'euros va nous permettre de doubler purement et simplement notre capacité à investir. Je vous rappelle que ces 15 millions sont hors budget. Ils n'ont pas d'impact sur notre budget. Ils ne sont pas inscrits sur la M14 et les emprunts que fera l'EPF pour notre compte, de manière globale, ne seront pas non plus soumis à la caution, à la garantie de notre établissement. C'est intéressant. Je ne reviens pas sur l'histoire. On en a assez débattu à l'instant. Ceci ne m'intéresse pas. C'est l'avenir qui nous intéresse et nos concitoyens comptent sur nous pour l'avenir essentiellement. Merci Monsieur le Président.

M. Alain ANZIANI : Merci. Michel DUCHENE.

M. Michel DUCHENE : Ce qui est intéressant en fin de séance, c'est que finalement, quand le Président est parti, certains se laissent aller et on voit le fond de leur pensée. Moi, je ne suis pas en colère. Moi je suis très, très heureux de ce qu'on a vécu pendant ces nombreuses années et j'aimerais bien que certains qui, aujourd'hui, reportent la responsabilité sur d'autres nous expliquent pourquoi le Conseil général n'a pas maîtrisé l'étalement urbain. Ma Chère Collègue, si l'étalement urbain n'a pas été maîtrisé au niveau du Département, c'est tout simplement parce qu'il n'y a pas eu de volonté politique et qu'un certain nombre de Maires ont laissé filer les permis de construire. Ce n'est pas seulement lié au foncier, c'est peut-être aussi un problème politique de fond. Alors faire retomber la responsabilité de l'étalement urbain dans le Département sur la Métropole, en particulier sur son Président, c'est quand même se moquer un peu du monde.

La deuxième chose, en ce qui concerne les EPF, c'est qu'on en arrive même, comme Pierre HURMIC, à en inventer. Toutes les villes ne sont pas dotées d'EPF. Toutes les agglomérations ne sont pas dotées d'EPF, ça ne les empêche pas de mener un développement urbain de qualité. Moi, je constate qu'on n'avait pas d'Établissement Public Foncier, mais qu'on a complètement transformé la ville et la Métropole. Quand on dit que les prix ont augmenté, oui, ils ont augmenté, mais ils ont augmenté aussi ailleurs et on était très en retard. Il fallait aussi parfois rattraper. Et quand j'entends dire, Pierre HURMIC, qu'on est à des prix très importants sur certaines opérations, ce n'est pas sur toutes les opérations et on fait aussi du logement social. Alors, venir nous reprocher aujourd'hui de ne pas avoir fait ce choix alors que d'autres ne l'ont pas fait aussi, c'est peut-être un peu abuser.

Autre chose, je reprends ce que dit Max GUICHARD, la volonté aujourd'hui et hier, c'était de ne pas rajouter sur le foncier, bien sûr sur son coût, mais c'était aussi de ne pas faire peser sur la population, sur les contribuables, des taxes nouvelles. Il y avait

une volonté politique et il y avait un choix. On a travaillé pendant une époque, très, très bien et y compris du temps de Jacques CHABAN-DELMAS qui a fait de nombreuses réserves foncières et du temps d'Alain JUPPÉ, on a travaillé sur des réserves foncières avec un service de l'urbanisme très performant, mais est-ce que - comme le disait très bien Max GUICHARD - nous avons tous, tous ensemble, toi Vincent, et nous-mêmes, est-ce que nous avons su le doter de moyens financiers qui permettaient à ce service foncier de faire de la réserve foncière ? Parce que la réserve foncière, on peut la faire en régie presque, en interne, c'est ce que fait Lyon, et on peut le faire avec un outil très particulier qui va quand même augmenter les impôts des contribuables et ça, on ne peut pas le nier. Alors, écoutez, soyons clairs, quand je vois qu'on est classé comme l'une des villes les plus attractives au monde et qu'on entend de-ci de-là des cris d'orfraie en disant que la Ville est pratiquement perdue, que tout va mal, que tout est terrible dans cette ville, moi je n'ai pas la même opinion. Quand je rencontre des personnes étrangères à cette ville, quand je rencontre les habitants dans cette ville, ils sont très, très heureux. Effectivement, ils trouvent que les prix sont élevés. Ils sont aussi élevés à Marseille. Ils sont aussi élevés à Lyon, à Paris et ailleurs. Nous, nous avons tout fait pour que ces prix soient maîtrisés. Je crois qu'on n'y arrive pas si mal et qu'effectivement, il y a un certain rattrapage qui a été effectué. On peut penser que toutes les opérations qui sont lancées, 3 millions de m² de logements, d'activités économiques sur l'arc de développement durable, on peut penser que, petit à petit, les prix vont se stabiliser et qu'on va rejoindre le marché sur l'ensemble des autres métropoles. Mais alors de guerre lasse, moi je commence à en avoir marre de ce discours qui, systématiquement, stigmatise la ville de Bordeaux. Regardez aussi dans vos communes, regardez aussi au niveau du Département et vous verrez que ça ne va pas si mal sur la ville de Bordeaux.

M. Alain ANZIANI : OK, chacun a pu s'exprimer. Je vais donner la parole à Monsieur MANGON. Le passé a été exploré, maintenant on va être quasiment tous favorables à l'EPF.

M. Jacques MANGON : Effectivement. Quelques mots pour conclure ce temps d'échanges.

D'abord, je me félicite de voir qu'il y aura une très large majorité qui va voter ce texte.

Ensuite, je voudrais faire quelques remarques. D'abord, je ne m'immiscerai évidemment pas dans les querelles de famille qui ne me concernent pas, mais pour ce qui concerne l'établissement lui-même et la politique foncière en général, certains d'entre nous s'expriment comme si l'Établissement Public Foncier, celui qu'on aurait aimé avoir dans le passé ou celui auquel on va adhérer maintenant, était la solution à tout. Non, l'Établissement Public Foncier ne sera bien sûr pas la solution à tout. Nous le faisons et nous y adhérons d'abord parce qu'aujourd'hui - et ça, je fais un petit complément à ce que disait Patrick BOBET - nous ne sommes pas en doublement de notre capacité, nous créons une nouvelle capacité à faire de la réserve foncière que nous ne faisons pas aujourd'hui et nous étions conscients qu'il y avait là un manque considérable parce que les réserves foncières du passé s'épuisent. On les utilise et il faut en reconstituer pour l'avenir et ça a un coût considérable que nous ne pouvons pas mettre sur notre propre budget sauf à être en dessous des capacités nécessaires. C'est d'abord ça la motivation de notre adhésion aujourd'hui.

Deuxièmement, certains encore font comme s'il y avait une lecture unique à la hausse des prix. La hausse des prix, elle est multifonctionnelle. Elle est là parce que d'abord, l'agglomération bordelaise s'est considérablement développée, a considérablement développé son attraction, attractivité à la fois économique et attractivité également en termes de logement, en termes de volonté de localisation de très nombreux Français et on le voit bien dans tous les panoramas qui sont faits aujourd'hui, qui placent Bordeaux et l'agglomération en tête de tous les classements. C'est d'abord ça qui fait la hausse

des prix. La hausse des prix, elle traduit le succès qui est le succès de notre agglomération et des politiques qu'on y mène. Il ne faut pas non plus raconter l'histoire et la chanson qui consisteraient à dire : « Vous n'aviez pas cet outil d'Établissement Public Foncier ». Michel DUCHENE l'a très bien dit, on peut avoir une politique foncière sans pour autant avoir un Établissement Public Foncier. Mais nous ne sommes pas, c'est ça la vérité, nous n'étions pas en capacité de dégager au sein des finances métropolitaines le volet financier qui aurait été nécessaire pour mener une politique foncière hors Établissement Public Foncier.

Aujourd'hui, c'est une mesure pragmatique qui vous est proposée. Je rappelle aussi que le PLH n'a pas été pris en défaut. Le PLH que nous avons voté, il y a quelques années et reconduit régulièrement, PLH ambitieux s'il en est, il est parfaitement tenu. Ce qui prouve bien qu'en matière de cet outil qui nous aurait tellement cruellement manqué, que ce serait la bérézina, c'est faux. Nous produisons aujourd'hui 7 500 logements par an sur la Métropole. Nous en produisons 3 500 en termes de locatif social et maintenant nous produisons même de l'abordable dans les termes exigeants où nous l'avons décidé, il y a quelques années. Nous nous dotons d'une capacité supplémentaire. Je le répète, à lui seul, l'Établissement Public Foncier ne sera pas la raison pour laquelle nous réussirons demain notre politique foncière. Il sera l'un des éléments et il faudra ajouter d'autres éléments : le foncier opérationnel tel qu'on le fait aujourd'hui avec détermination et puis également, je l'ai dit tout à l'heure, mais je le répète encore, la coopération foncière que notre établissement doit diligenter auprès de tous les opérateurs, le Port autonome, les grands acteurs, mais aussi les promoteurs, les bailleurs sociaux et tous ceux qui ont à intervenir et qui doivent connaître ce que nous avons à mettre en oeuvre, c'est-à-dire une vraie politique foncière et nous le faisons.

M. Alain ANZIANI : Merci Monsieur MANGON. La délibération est adoptée avec l'abstention du Groupe Communiste. Max, tu as changé d'avis ?

M. Max GUICHARD : Oui, personnellement. Alors, mes camarades, ils feront ce qu'ils voudront, mais je me sens trahi par Vincent FELTESSE et Christine. Je me sens trahi parce qu'il faudrait tout dire, comment les choses se sont passées, ce qu'on a travaillé, ce qu'on a pu réussir et pas réussi sur ce dossier. Tout. Mais n'ayez pas peur, j'ai de la mémoire, vous ne l'emporterez pas au paradis. Donc, ça sera contre.

M. Alain ANZIANI : Alors, quelle est la position du Groupe Communiste dans son ensemble ? Le Groupe Communiste, contre. OK. Pour une raison qui n'a rien à voir avec le dossier, mais mis à part ça... OK. Alors, Monsieur DUCHENE. C'est sur le passé. Au départ, c'était l'abstention.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. Dominique ALCALA : C'est délégation n°73 de Monsieur Michel DUCHENE.

M. DUCHENE

(n°73) Candidature de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel au label écoquartier pour les étapes 1 et 2 - Charte nationale écoquartier - Approbation - Autorisation de signature

M. Michel DUCHENE présente le dossier.

M. Alain ANZIANI : Merci. Les Verts avaient demandé le dégroupement. **Pierre HURMIC**.

M. Pierre HURMIC : Oui, une minute pas plus pour rappeler, à l'occasion de cette délibération que nous approuvons, qu'il serait bien que cet écoquartier se construise aussi en osmose avec son voisin qu'est l'écosystème Darwin. Nous ne voulons pas simplement qu'il lui tourne le dos, comme cela semble se réaliser parfois. Nous avons la chance d'avoir l'écosystème Darwin qui participe actuellement du rayonnement de notre Métropole, il serait dommage que cet écoquartier se construise seulement à côté et sans tenir compte de ce qui est l'âme de Darwin qui est son premier voisin, première réflexion.

Deuxième réflexion, nous souhaiterions également que les principes dégagés à l'occasion de cet écoquartier puissent également irriguer d'autres projets dans d'autres quartiers. Même s'ils ne sont pas labellisés « écoquartier », il serait bien qu'un certain nombre de préceptes qui naissent à l'occasion de ces écoquartiers puissent être copiés dans d'autres opérations d'urbanisme et ne pas se contenter d'un label.

Et puis, enfin, dernière observation, nous ne souhaitons pas que l'écoquartier soit simplement un label en faveur des promoteurs immobiliers. Nous demandons vraiment que la Métropole se dote d'outils pour contrôler notamment les performances énergétiques de ces quartiers, dans les années qui viennent. Qu'elle contrôle également la participation des citoyens qui est un point essentiel du label écoquartier, non seulement au moment de l'élaboration du quartier, mais après pour la vie du quartier. Tout ça, ce sont pour nous des points importants et nous aimerions bien être rassurés très rapidement sur les moyens dont se dotera notre Métropole pour contrôler l'effectivité de ces points cardinaux de tout écoquartier. Merci et nous voterons naturellement cette délibération.

M. Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Est-ce que **Michel DUCHENE** veut ajouter un mot. Non ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Unanimité

M. Dominique ALCALA : Affaire 77, délégation de **Monsieur Jean TOUZEAU**.

M. TOUZEAU

(n°77) Prise de compétence de la métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Règlement métropolitain - Décision - Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le dossier.

M. Alain ANZIANI : Merci. **Madame CASSOU-SCHOTTE** ?

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : **Monsieur le Président**, Chers Collègues. Je laisserai mon intervention, tout à l'heure, je ne la lirai pas. Oui, je peux faire court, des femmes peuvent faire court aussi. Par contre, je voudrais intervenir sur l'amendement

que vous venez d'évoquer puisqu'il n'en a pas été question pendant tout ce travail que vous avez évoqué. Moi, j'y ai participé donc je peux témoigner de l'intérêt d'un travail collaboratif entre les missions locales, les CCAS (Centre communal d'action sociale). Tout le monde y était. Nous avons convenu ensemble d'un règlement qui nous convenait à tous. Moi, j'insiste beaucoup sur le fait qu'il s'agit bien d'une compétence métropolitaine, ce n'est pas une compétence municipale, ce n'est pas une compétence de CCAS, auquel cas je ne comprends pas pourquoi il y aurait une intervention entre le Comité technique et le Comité de pilotage. Sinon, bien évidemment, nous sommes tout à fait ravis et satisfaits de ce travail.

Intervention écrite de Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Comme déjà indiqué lors de nos précédentes interventions, nous sommes tout à fait favorables à l'investissement de la métropole dans ce champ de compétences qu'est le FAJ (Fonds d'aide aux jeunes).

Certes, si une politique jeunesse à l'échelle de la métropole n'est pas encore réfléchi à ce jour, il y a un véritable sens à ce que la métropole, au regard de ses nombreux domaines de compétences impactant la vie des jeunes (logement, économie et emploi, mobilité et transports, espaces publics, vie universitaire), accompagne ces jeunes dans leur désir et besoin d'autonomie.

Concernant les modalités d'exercice de cette nouvelle compétence, nous voudrions signaler notre satisfaction à la lecture de l'organisation retenue, fruit d'une concertation conduite ces derniers mois avec l'ensemble des acteurs concernés, dont l'UDCCAS (Union départementale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale).

En effet, au regard de l'enjeu de la rapidité de l'instruction pour des jeunes souvent en très grande difficulté et la nécessaire proximité pour mieux appréhender des situations complexes, il est apparu, fort logiquement, opportun de maintenir les missions locales comme portes d'entrée et d'instruction de ce dispositif tout en mettant en place des circuits courts de validation au niveau métropolitain.

Enfin, si pour l'heure, il n'est pas encore question de la constitution d'une cellule métropolitaine autour de la structuration d'une politique jeunesse sur les territoires, la création d'une régie métropolitaine s'inscrit dans la logique du transfert de compétence qui doit avoir comme double objectif :

- de gagner en efficacité*
- et de renforcer le niveau intercommunal pour une meilleure égalité des territoires.*

Nous voterons pour le règlement d'intervention qui nous est proposé dans la délibération, tout en exprimant nos réserves sur l'amendement qui nous est présenté aujourd'hui en séance, amendement non discuté en amont malgré tout le travail de concertation plutôt bien mené jusqu'ici.

M. Jean TOUZEAU : Je réponds sur ces éléments-là, mais notre collègue, Maire de Pessac, qui a souhaité effectivement que ceci soit ajouté... j'ai proposé que cela soit mis en avant dans la mesure où il s'agit d'un avis pour des communes volontaires, mais effectivement qui vient compléter tous les échanges que nous avons eus et qui étaient validés d'ailleurs par l'ensemble des collectivités. Je vous propose de l'ajouter au règlement et puis nous ferons effectivement une évaluation, en fin d'année, mais ça ne déstabilise pas le dispositif puisque l'espace décisionnel, c'est la Commission décisionnelle métropolitaine.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je voudrais quand même intervenir sur un des aspects importants de ce dispositif, c'est la réactivité. Vous l'avez même dit, une réponse doit pouvoir se faire même dans la journée. Faisons confiance à nos

institutions, aux Commissions techniques qui sont composées des missions locales et des CCAS. Moi, il me semble qu'il faudrait rester sur ce qui a été convenu ensemble avec un accord à 100 %.

M. Alain ANZIANI : Franck RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Oui merci. Deux éléments. Le premier, les travaux auxquels vous faites référence auraient dû s'appuyer aussi sur un accord qui avait été trouvé en Bureau en septembre qui disait clairement que les CCAS – c'était une demande que j'avais faite et qui est tout à fait traçable et qui est dans les comptes-rendus du Bureau de septembre – que les CCAS, pour les communes volontaires bien sûr, nous ne sommes obligés de suivre... que les CCAS seraient décisionnaires sur le sujet dans le cadre de l'enveloppe budgétaire qui a été établie, qui représente 80 % de ce qui a été fait l'année précédente, etc. Je ne reviens pas sur le dispositif précis.

Sur la réactivité maintenant, vous aurez du mal à me faire croire que la réactivité sera majorée par une Commission pluri-partenariale. Il me semble que la réactivité à la journée, elle sera d'autant plus facile à trouver que les CCAS seront au premier rang dans la décision. C'est, encore une fois, ma conviction. On pourra faire une évaluation au bout d'un an, c'est ce qui est proposé et c'est quelque chose qui, de toute manière, n'est pas impératif, c'est pour les communes volontaires. Mais en l'occurrence c'est quelque chose qui avait été abordé, il y a déjà 6 mois. Que vous ne l'ayez pas su, c'est dommage, mais tous les membres du groupe s'en souviennent.

M. Alain ANZIANI : Merci. Si j'ai bien compris, tout le monde y est favorable.

M. Jean TOUZEAU : Si on doit faire une évaluation, on fera une évaluation. On est dans le fonctionnement sachant que, globalement, on s'appuie sur l'existant parce que ça me semble évident et puis on fera une évaluation en fin d'année.

M. Alain ANZIANI : Merci Jean. Oui, Sylvie.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Moi, je continue à dire que nous approuvons totalement cette délibération, mais je regrette quand même que ce qui a été ajouté aujourd'hui et puis vous faites référence à une délibération au Bureau qui n'apparaît pas dans cette délibération. C'est dommage.

M. Jean TOUZEAU : C'est pour cela que je vous propose d'ajouter qu'un avis... la phrase qui amende, si j'ose dire, le règlement dans le fonctionnement permet d'ajouter simplement les mots qui correspondent à ce qui a été mis en avant que j'ai développé précédemment, qui sont « Pour les communes volontaires, un avis du CCAS sera recueilli sur les dossiers. »

M. Franck RAYNAL : Excusez-moi, avis qui sera suivi par la Commission décisionnelle.

M. Jean TOUZEAU : On est dans des procédures d'instruction, mon Cher Collègue. L'avis du CCAS sera bien sûr un avis pris en compte dans le cadre des Commissions techniques et pris en compte dans le cadre des Commissions décisionnelles.

M. Franck RAYNAL : Et d'autant plus suivi qu'on sera dans l'urgence.

M. Jean TOUZEAU : Oui. Simplement sur l'urgence, ce que je voudrais souligner, c'est qu'on est avec un dispositif sur lequel il y a des réponses à apporter dans les heures qui suivent. Cela dépasse, c'est ce que veut exprimer le collègue, les Commissions techniques ou des Commissions métropolitaines. C'est pour cela qu'a été mis en place un dispositif d'urgence, mais bien évidemment personne ne veut exclure les CCAS, les missions locales, les clubs de prévention, et le CAIO (Centre d'accueil d'information et d'orientation), des processus de décision sur les Fonds d'Aide aux Jeunes.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Tous les CCAS ont été interviewés et ont travaillé sur cette délibération et avaient convenu ensemble les CCAS...

M. Alain ANZIANI : Alors attendez, il faut terminer là. Jean TOUZEAU a fait une proposition avec un amendement. Sur l'amendement, qui est d'accord ? Qui s'oppose à l'amendement ? Personne. Si, le Groupe des Verts ? Qui ensuite après s'abstient sur l'amendement ? Personne. L'amendement est adopté.

Sur le texte lui-même, proposé par Jean TOUZEAU avec donc l'amendement intégré, même vote ?

Unanimité

Merci. Il nous reste encore une délibération.

M. Dominique ALCALA : Oui, Monsieur le Président. L'affaire n°79, délégation de Madame WALRYCK, précédemment dégroupée à la demande du Groupe Socialiste, est finalement regroupée, mais il faut procéder au vote.

M. Alain ANZIANI : Qui s'abstient ? Personne. Qui s'oppose ? Personne. Unanimité.

Bon week-end.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 59

Le secrétaire de séance

M. Dominique ALCALA